

## Rapport d'évaluation annuel 2013

23 janvier 2014

- ■ **Mission d'évaluation**  
**Programme Opérationnel FSE 2007-2013**  
**Compétitivité régionale et emploi**
- ■ **Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation**  
**Professionnelle (DGEFP)**

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
1.1	Rappel : le Plan d'évaluation en continu .....	6
1.2	Le rapport d'évaluation annuel 2013, dernier rapport avant le bilan final.....	6
1.2.1	Les objectifs du rapport.....	6
1.2.2	Le plan du rapport .....	7
1.2.3	La méthodologie utilisée.....	7
<b>2</b>	<b>Résumé et points clés du REA 2013 : Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO ? Quelle appréciation peut-on en faire?8</b>	
<b>3</b>	<b>L'efficacité du programme opérationnel : analyse des réalisations et des résultats .....</b>	<b>12</b>
3.1	Quelques précautions d'analyse et de lecture des indicateurs .....	12
3.2	Les publics cibles.....	12
3.2.1	Les jeunes (15-24 ans), un public ciblé de façon très disparate selon les régions et les acteurs.....	16
3.2.2	Les seniors (55 ans et plus), un public encore très peu visé par les actions du FSE malgré les efforts notables dans certaines régions.....	17
3.2.3	Les chômeurs, un public naturellement pris en compte dans les actions soutenues par le FSE.....	19
3.2.4	Les actifs occupés : un public diversement pris en compte selon les régions.....	20
3.2.5	Un ciblage effectif des bas niveaux de qualification .....	22
3.3	Des actions financées par le FSE permettant une meilleure situation des participants à la sortie, mais pas nécessairement vers l'emploi ou la formation .....	23
3.3.1	Le recul de la catégorie « Autres sorties positives » .....	23
3.3.2	Des sorties positives vers l'emploi ou la formation qui demeurent relativement faibles.....	24
3.3.3	Et peu de sorties vers la création d'activité.....	24
3.3.4	De fortes disparités régionales .....	24
3.4	Une analyse thématique : la formation tout au long de la vie .....	34
3.4.1	Indicateur n°2: Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi .....	34
3.4.2	Indicateur n°3 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi .....	36
3.4.3	Indicateur n°5 : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15% .....	37
3.4.4	Indicateur n°6 : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage.....	38
3.4.5	Indicateur n°10 : Augmenter de 10% le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante .....	38
3.4.6	Indicateur n°15 : Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi .....	39
3.4.7	Indicateur n°16 : Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.....	41

3.4.8	Indicateur n°26 : Porter à 30% le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clefs .....	42
<b>3.5</b>	<b>Une analyse thématique: l'insertion et le retour à l'emploi .....</b>	<b>44</b>
3.5.1	Le périmètre .....	44
3.5.2	Les publics prioritaires .....	44
3.5.3	Indicateur n°4: Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement .....	44
3.5.4	Indicateur n°11 : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription .....	45
3.5.5	Indicateur n°12 : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé .....	46
3.5.6	Indicateur n°14 : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé .....	47
3.5.7	Indicateur n°19 : Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDE .....	48
3.5.8	Indicateur n° 20 : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.à.d. les 12 premiers mois .....	49
3.5.9	Indicateur n° 21 : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion .....	50
3.5.10	Indicateur n°22 : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE ...	51
3.5.11	Indicateur 23 : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE .....	52
3.5.12	Indicateur 24 : Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI .....	54
3.5.13	Indicateur n°25 : Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire .....	55
<b>3.6</b>	<b>Focus sur la création d'activité .....</b>	<b>56</b>
3.6.1	Rappels méthodologiques .....	56
3.6.2	Profil des répondants à l'enquête .....	57
3.6.3	Typologie des bénéficiaires .....	58
3.6.4	Caractéristiques des opérations cofinancées .....	59
3.6.5	Caractéristiques des participants aux actions d'accompagnement à la création/reprise .....	60
3.6.6	Typologie des actions mises en œuvre dans le cadre des opérations cofinancées au titre de la sous-mesure 131 en 2009 .....	60
3.6.7	Taux de création/ reprise et taux de survie des entreprises créées ou reprises à l'issue des actions cofinancées au titre de la sous-mesure 131 .....	68
3.6.8	Principaux enseignements de l'enquête 2013 .....	69
<b>4</b>	<b>L'étude sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles : quels enseignements ? .....</b>	<b>70</b>
4.1	Rappel du contexte et des objectifs de l'étude .....	70
4.2	Méthodologie et périmètre de l'étude : .....	71
4.3	Les études de cas .....	73
4.3.1	Quelles sont les caractéristiques des actions cofinancées et participant à la sécurisation des transitions professionnelles ? .....	73
4.3.2	Quels sont les apports du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles ? .....	74
4.3.3	Quels enseignements tirer au regard de la prochaine programmation ? .....	76

<b>5</b>	<b>L'évaluation sur les recommandations, quelles conclusions, quels enseignements ? .....</b>	<b>78</b>
5.1	Rappel du contexte, de la méthode et des objectifs de l'étude .....	78
5.1.1	Contexte .....	78
5.1.2	Méthode de travail .....	78
5.1.3	Objectifs de l'évaluation.....	79
5.2	Analyse des recommandations formulées par les évaluateurs entre 2007 – 2013	79
5.3	Les acteurs du programme, les travaux d'évaluations et les recommandations proposées	80
5.3.1	La diffusion .....	80
5.3.2	L'appropriation .....	80
5.4	Les suites données aux recommandations .....	81
5.5	Les atouts mais aussi les limites de l'organisation retenue en France .....	82
5.6	Recommandations .....	84
<b>6</b>	<b>Annexe : Glossaire .....</b>	<b>94</b>

## 1 Introduction

### 1.1 Rappel : le Plan d'évaluation en continu

Le Plan d'évaluation du Programme opérationnel FSE se décline depuis 2009 selon deux volets :

1. Un volet d'analyse en continu de la mise en œuvre du programme : analyse des réalisations par le prisme des groupes cibles, analyse des résultats selon les 24 objectifs définis au niveau du programme<sup>1</sup> ; analyse selon des thèmes prédéfinis ; Ce volet s'appuie sur des données en cumulé depuis le début du programme permettant ainsi d'avoir un certain recul sur les réalisations et résultats du programme.
2. Un volet composé d'évaluations thématiques, selon les besoins en matière de pilotage du programme.

Pour ce qui concerne l'exercice en cours, trois évaluations ont été réalisées ou sont en cours de finalisation :

- Une étude sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles ;
- Une étude sur le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la programmation 2007-2013 ;
- Une étude sur les conditions requises pour conduire une évaluation d'impact pour la programmation 2014-2020.

L'exercice est complété par la réalisation de l'évaluation ex ante du Programme Opérationnel national (POn) FSE 2014-2020.

L'articulation de ces deux volets permet de nourrir à la fois les réflexions stratégiques liées au programme et sa mise en œuvre opérationnelle ; et de préparer activement la programmation 2014-2020.

### 1.2 Le rapport d'évaluation annuel 2013, dernier rapport avant le bilan final

#### 1.2.1 *Les objectifs du rapport*

Le rapport d'évaluation annuel a pour but de contextualiser et interpréter, en liaison avec la DGEFP et les niveaux régionaux de gestion, et après débat en Comité Scientifique de l'Evaluation :

- Les réalisations et résultats du programme opérationnel ;
- Les résultats des évaluations thématiques.

Nous en présentons ici l'analyse. Il s'agit du dernier rapport d'évaluation annuel pour la période 2007-2013. Il sera complété, d'ici l'été 2014, par une note de bilan stratégique. Celle-ci tiendra lieu de bilan sur les travaux de l'évaluation 2007-2013 et fera l'objet d'une série de conclusions et recommandations quant à l'évaluation du Programme opérationnel national 2014-2020.

---

<sup>1</sup> 25 indicateurs de programme avaient été initialement définis. Deux indicateurs ont été supprimés, et un nouvel indicateur a été créé en 2010. Nous comptons donc à ce jour 24 indicateurs.



### 1.2.2 **Le plan du rapport**

Après un résumé du rapport d'évaluation annuel (Partie 2 du rapport), nous présenterons en détail l'analyse qui s'organise selon plusieurs approches :

- Une première analyse permet de caractériser l'efficacité du programme (Partie 3) :
  - o Une analyse des réalisations et résultats du programme par publics cibles ;
  - o Une analyse des sorties ;
  - o Une analyse pour deux grandes thématiques que sont la formation tout au long de la vie et l'insertion et le retour à l'emploi ;
  - o Un focus sur la création d'activité.
- Une seconde analyse permet d'approfondir un certain nombre de questions soulevées par le Comité scientifique de l'évaluation, soit pour prendre du recul sur la programmation actuelle, soit pour mieux préparer la programmation 2014-2020. Seront ainsi présentés :
  - o Les résultats de l'étude sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles (Partie 4) ;
  - o Les résultats de l'étude sur le suivi des recommandations des évaluations menées au titre de la programmation 2007-2013 (Partie 5) ;
  - o Les résultats de l'étude sur les conditions requises pour conduire une évaluation d'impact pour la programmation 2014-2020 (Partie 6).

### 1.2.3 **La méthodologie utilisée**

La rédaction de ce rapport s'appuie sur l'ensemble des travaux d'évaluation menés sur l'année 2013 et un ensemble de données recueillies dont :

- Les travaux des évaluations thématiques et de l'évaluation ex ante 2014-2020 (groupes de travail, enquêtes, entretiens, études de cas...) ;
- Deux séries de réunions avec les acteurs régionaux et les acteurs du volet central au printemps et à l'automne 2013 (soit 45 réunions au total) ;
- Les synthèses et documents de préparation du Colloque et les actes du séminaire européen de Nantes « L'approche par les résultats pour le FSE en 2014-2020 : quelle place pour l'évaluation ? » des 16 et 17 octobre 2013 ;
- Les échanges réguliers entre les évaluateurs et l'Autorité de gestion du programme ;
- Le rapport annuel d'exécution 2012 (RAE) produit par la DGEFP ;
- Les échanges avec le Comité scientifique de l'évaluation (6 réunions sur l'année 2013) ;
- Les données Eurostat permettant un certain nombre de comparaisons ;
- Et enfin, la prise en compte des éléments réglementaires liés à la programmation 2014-2020.



## 2 Résumé et points clés du REA 2013 : Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO ? Quelle appréciation peut-on en faire?

Ce dernier REA de l'exercice 2007-2013 nous permet de dégager un certain nombre d'éléments :

- **Tout d'abord, la physionomie des participants est relativement stable.** En effet, concernant les publics cibles, les tendances repérées pour les années précédentes ont été confirmées cette année encore. Ainsi, la programmation FSE a trouvé un rythme relativement stable et les actions financées visent des publics sensiblement similaires depuis le début de la programmation, et en particulier depuis le début de la crise économique que connaît la France.

Sur l'ensemble du programme, au 8 décembre 2013, en cumul depuis le début du programme, nous dénombrons 4 650 236 entrées sur les actions financées<sup>2</sup>, dont 802 433 au titre du RAE 2013<sup>3</sup>. Parmi ces derniers, 384 416 étaient des femmes (soit 47,9% des participants).

Groupes cibles (version SFC)	Nombre d'entrées (Valeurs cumulées jusqu'au 8-12-2013)	
	2013	2012
<b>Total participants</b>	<b>4 650 236</b>	<b>3 847 803</b>
Dont demandeurs d'emploi	57,9%	58,9%
Dont actifs occupés	22,3%	22,0%
Dont jeunes (15-24 ans)	35,1%	36,2%
Dont seniors (55 ans et plus)	4,6%	4,2%
Dont femmes	51,1%	50,6%
Dont bas niveaux de qualification (V et moins)	67,6%	67,0%

<sup>2</sup> Il s'agit des données en valeurs cumulées qui sont calculées sur la base des dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009, c'est à dire ayant fait l'objet d'un CSF daté à partir de 2009, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire, BI), soit 19019 dossiers à la date de mise à jour du 8 décembre 2013. Certains résultats peuvent être donc liés au rythme des CSF effectués et non à une évolution réelle, d'où une prudence nécessaire dans l'interprétation des chiffres.

<sup>3</sup>Pour rappel, 809 014 participants ont été dénombrés au titre du RAE 2012.



- Les acteurs de programme ont pour certains, beaucoup de difficultés à répondre aux objectifs qui avaient été fixés en début de programmation. Ainsi, sur les 24 indicateurs de programme :
  - o Huit indicateurs répondent aux objectifs fixés :

Indicateurs de résultat		Cible	Valeur atteinte		
			Total	Femmes	Hommes
Objectif n°01	Réaliser au moins 30 projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires	30 /an/national	1 002		
Objectif n°05	Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%	15%	6,70%	6,20%	7,00%
Objectif n°06	Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage	1%	1,70%	1,10%	2,00%
Objectif n°07	Augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	370 /an/national	3 378		
Objectif n°08	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	64%			
Objectif n°09	Porter la part des créatrices accompagnées à 38%.	38%	38,60%		
Objectif n°10	Augmenter de 10 % le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante	935 /an/region	43 287		
Objectif n°25	Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire	85%	88,50%	89,20%	87,80%

Source : ViziaPROG FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 19-01-2014

- o Tandis que les 16 autres indicateurs sont en dessous des cibles initialement prévus dans le PO.  
Diverses raisons expliquent cette difficulté à atteindre les objectifs fixés par le programme. Nous en détaillons l'analyse dans la partie sur les indicateurs (Partie 3).



Indicateurs de résultat		Cible	Valeur atteinte		
			Total	Femmes	Hommes
Objectif n°02	Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	0,35	0	0,286	0,305
Objectif n°03	Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi	80%	51,60%	46,60%	56,30%
Objectif n°04	Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement	60%	19,50%	18,30%	20,30%
Objectif n°11	Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription	0,56			
Objectif n°12	Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	30%	0,297	0,302	0,293
Objectif n°14	Porter à 28% la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	28%	17,70%	0,169	0,184
Objectif n°15	Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	0,15	0	0,119	0,105
Objectif n°16	Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi	76%	68,20%	64,70%	71,60%
Objectif n°18	Porter à 40% le taux de certification à l'issue de la formation diplômante des personnes handicapées mise en œuvre par l'AFPA	40%			
Objectif n°19	Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe	35%			
Objectif n°20	Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.a.d les 12 premiers mois	30%			
Objectif n°21	Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	30%	18,60%	19,30%	18,00%
Objectif n°22	Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE	42%	35,90%	37,60%	33,80%
Objectif n°23	Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE	8%	4,70%	5,00%	4,40%
Objectif n°24	Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI	65%	47,80%	46,50%	49,00%
Objectif n°26	Porter à 30 % le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clés	30%	24,90%	24,80%	25,40%

Source : ViziaPROG FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 19-01-2014



- **Nous continuons de constater de réelles différences entre les régions.** Le contexte régional mais aussi et surtout les choix qui ont été opérés en début de programmation (financement des politiques d'apprentissage régionales dans le cadre du FSE dans certaines régions seulement ; soutien du programme Compétences clés ; articulation avec le dispositif NACRE ; etc.) orientent largement les résultats constatés.

En outre, ces différences ne sont pas identiques d'une sous-mesure à une autre. Il est donc difficile de distinguer des « profils types » de régions ou de faire des analyses par regroupements de région.

- **Le dernier exercice confirme également un pilotage du programme par l'offre et non par les résultats.** Ainsi, l'ensemble des indicateurs de programme sont rattachés à des dispositifs existants et font écho aux politiques générales des acteurs. De ce fait, les actions innovantes ou partenariales sont difficiles à mettre en œuvre, faute de co-financements suffisants notamment et les publics spécifiques (jeunes, seniors, femmes...) ne sont véritablement visés que s'il y a une orientation claire au niveau national (exemple du FPSPP) ou régional (exemple des politiques des Conseils régionaux en faveur des jeunes).
- Enfin, le choix du Comité scientifique de l'évaluation d'orienter les derniers travaux thématiques sur la préparation de la prochaine programmation (analyse des recommandations ; conditions requises pour conduire une évaluation d'impact pour la programmation 2014-2020 ; évaluation ex ante) et le séminaire de Nantes ont permis une mobilisation des acteurs du programme qui n'aurait peut-être pas été aussi forte si l'on s'était contenté d'analyser la programmation actuelle. Cela a également permis de donner une place privilégiée à l'évaluation et de rappeler son rôle en articulation avec la programmation.



## 3 L'efficacité du programme opérationnel : analyse des réalisations et des résultats

### 3.1 Quelques précautions d'analyse et de lecture des indicateurs

Le dernier rapport annuel d'exécution (RAE 2012) faisait mention de la « consolidation du système de suivi évaluatif et de l'amélioration régulière des taux de saisie de dossiers complets (qui) fiabilise les résultats obtenus. ». La culture des résultats, du suivi et de l'évaluation en général a fortement augmenté au fil des années et les derniers travaux de l'évaluation l'ont bien montré.

Cependant, nous devons prendre en considération dans l'analyse des indicateurs que nous faisons :

- Le ralentissement de la saisie sur ce dernier exercice.  
Pour le RAE 2013, 4 648 dossiers sont concernés par la saisie D1/D2. Au 19 janvier 2014, 84,3% ont fait l'objet d'une saisie complète des indicateurs D1 et D2, et 12,8% ont fait l'objet d'une saisie partielle. Si les gestionnaires ont jusqu'au 31 janvier 2014 pour saisir les derniers indicateurs, nous pouvons penser que nous n'atteindrons pas un taux similaire à celui de l'an dernier<sup>4</sup>.  
Deux tiers des régions ont actuellement un taux de saisie supérieur à la moyenne nationale. Deux régions ont en revanche un taux de saisie inférieur à 50%.
- Le manque de fiabilité de certaines données, notamment sur certaines sous-mesures et/ou pour certains acteurs.

C'est pourquoi, certains indicateurs du programme sont aujourd'hui difficiles à analyser et nécessitent une grande précaution de lecture. Nous l'indiquerons dans l'analyse ultérieure lorsque c'est le cas.

### 3.2 Les publics cibles

Sur l'ensemble du programme, au 8 décembre 2013, en cumul depuis le début du programme, nous dénombrons 4 650 236 entrées sur les actions financées<sup>5</sup>, dont 802 433 au titre du RAE 2013<sup>6</sup>.

**Les tendances actualisées pour le REA 2013 concernant les publics cibles du FSE demeurent globalement stables avec les données des REA précédents.**

**Ainsi, au regard de leur situation sur le marché du travail :**

<sup>4</sup>Pour mémoire : 92,3% des dossiers du RAE 2012

<sup>5</sup> Il s'agit des données en valeurs cumulées qui sont calculées sur la base des dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009, c'est à dire ayant fait l'objet d'un CSF daté à partir de 2009, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire, BI), soit 19019 dossiers à la date de mise à jour du 8 décembre 2013. Certains résultats peuvent être donc liés au rythme des CSF effectués et non à une évolution réelle, d'où une prudence nécessaire dans l'interprétation des chiffres.

<sup>6</sup>Pour rappel, 809 014 participants dénombrés au titre du RAE 2012

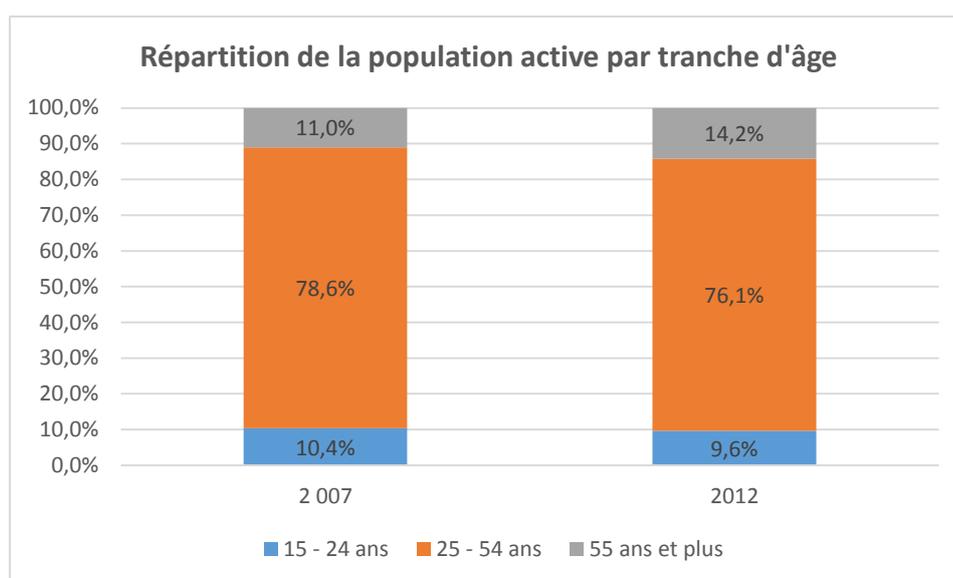


- Les actifs occupés représentent 22,3 % des participants (20,7% en 2012)
- Les chômeurs représentent 58,0% des participants (58,9% en 2012)
- Les inactifs représentent 19,1% des participants (19,6% en 2012)

**Et au regard de leur ventilation par tranche d'âge :**

- La majorité des participants se concentre sur la tranche d'âge 25-54 ans (60,3% contre 59% en 2012)
- Les jeunes (15-24 ans) représentent 35,1% du total des participants (36% en 2012), ce qui traduit une poursuite de la tendance à la diminution observée lors du précédent REA (baisse de 3 points de la part des jeunes entre les REA 2011 et 2012).
- La part des personnes âgées de 55 ans et plus demeure faible bien qu'en légère hausse par rapport à l'année précédente (4,6% contre 4,2% en 2012).

Cette ventilation des participants FSE est à mettre en relation avec la répartition selon les tranches d'âge de la population active en France. Cette répartition a évolué entre 2007 et 2012 puisque, selon l'INSEE, les actifs se répartissaient de la façon suivante :



Sources : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee)

**Les 55 ans et plus**

*En 2012, les 55 ans et plus représentaient 14,2% des actifs, contre 11% en 2007 (Données INSEE).*

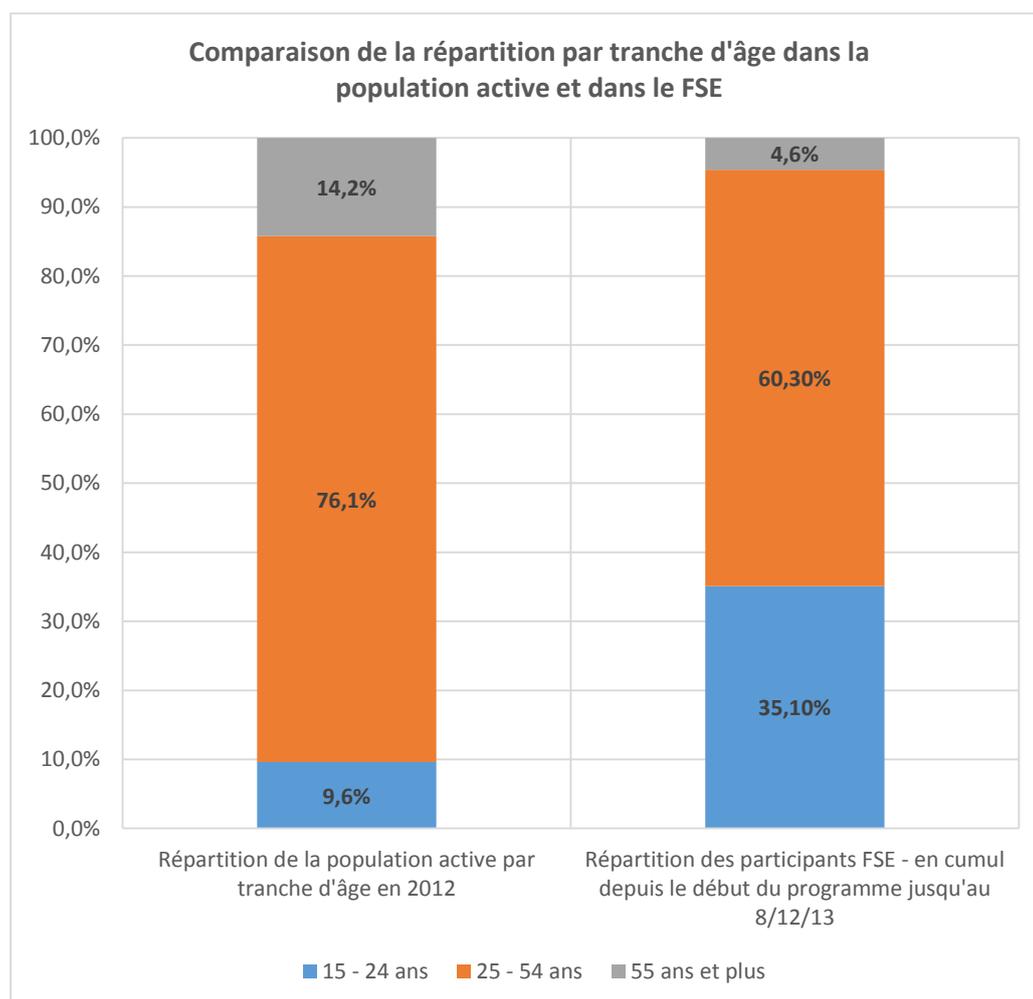
*La situation de ce public sur le marché du travail a en effet largement évolué ces dernières années : s'ils sont plus nombreux à être actifs (47,9% des personnes âgées de 55 à 64 ans étaient présentes sur le marché du travail en France métropolitaine en 2012, contre 40,2% en 2007<sup>7</sup> - un écart très important est à noter entre le taux d'activité des femmes de 55 ans et plus à 44,8% et celui des hommes à 51,2%) ; cela se traduit à la fois par plus d'emploi et plus de chômage.*

*Ils sont donc potentiellement concernés tant par les actions envers les actifs occupés que par les actions en faveur des demandeurs d'emploi.*

<sup>7</sup> Source : INSEE



Nous pouvons considérer que les mesures en faveur des publics seniors dans le FSE ne touchent qu'encore faiblement les 55 ans et plus, malgré les efforts de certains acteurs de terrain.



Sources : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee) et ViziaPROG – traitement AMNYOS-EDATER

**En revanche, l'élévation du niveau de formation des participants, notamment en faveur des niveaux IV et plus, ne s'est pas confirmé cette année. En effet :**

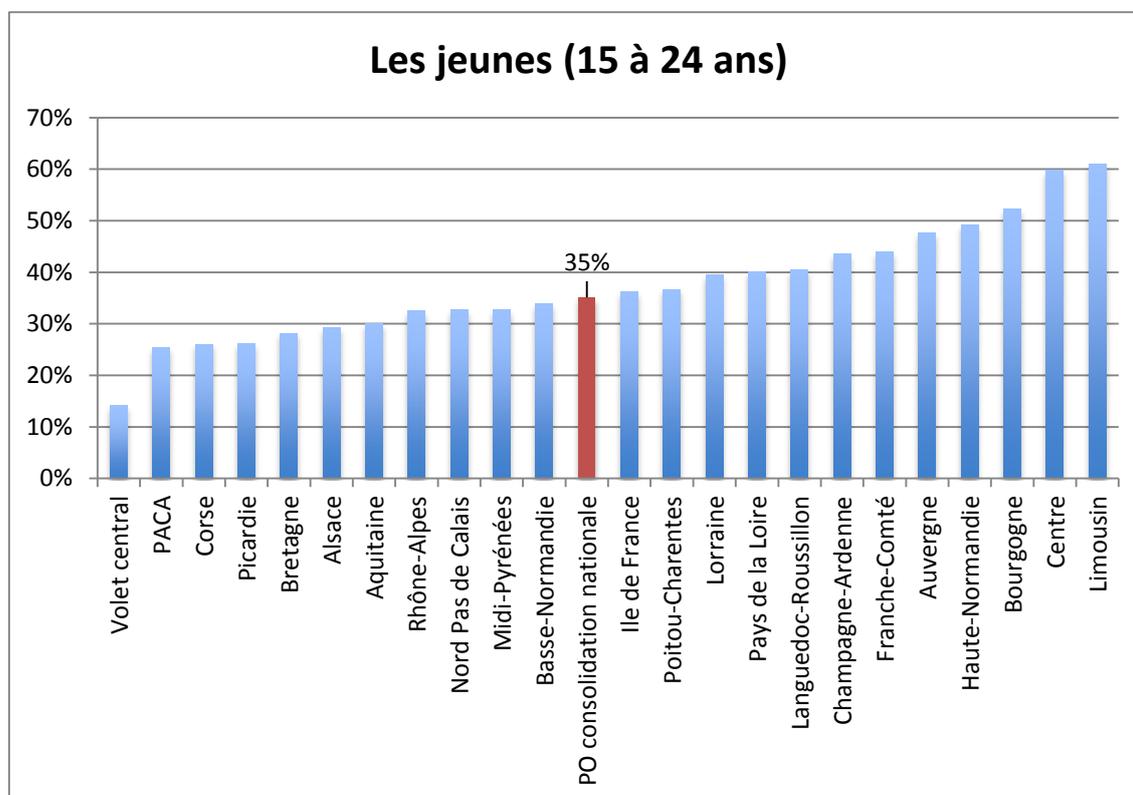
- 36,5% des participants ont un niveau inférieur ou équivalent à la fin de scolarité obligatoire (-0,3 point par rapport à 2012) ;
- 31,1% ont un niveau CAP/BEP (+1 point) ;
- 17,1% ont un niveau baccalauréat (-0,3 point) ;
- 6,8% ont un niveau supérieur au baccalauréat (-0,1 point).

Le tableau des participants figure ci-dessous :

Groupes Cibles	Valeurs cumulées jusqu'à la dernière mise à jour (8-12-2013)	
	Total	Dont femmes
<b>Nombre total de participants</b>	4 650 236	2 331 764 (50,1%)
<b>Actifs occupés</b>	1 037 458	459 550 (44,3%)
Dont indépendants	218 710	66 975 (30,6%)
<b>Chômeurs</b>	2 693 356	1 422 872 (52,8%)
Dont Chômeurs de longue durée	988 767	526 254 (53,2%)
<b>Inactifs</b>	889 880	415 765 (46,7%)
Dont dans le domaine de l'éducation	261 372	117 870 (45,1%)
<b>Jeunes (15 à 24 ans)</b>	1 631 956	744 754 (45,6%)
<b>Personnes âgées (55 à 64 ans)</b>	215 623	102 103 (47,3%)
<b>Migrants</b>	240 553	161 895 (67,3%)
<b>Minorités</b>	16 185	8 214 (50,7%)
<b>Handicapés</b>	159 990	66 919 (41,8%)
<b>Autres défavorisés</b>	729 086	352 104 (48,3%)
<b>Enseignement primaire ou secondaire</b>	1 696 601	828 219 (48,8%)
<b>Enseignement secondaire ou supérieur</b>	1 448 155	697 771 (48,2%)
<b>Enseignement post-secondaire</b>	796 927	425 886 (53,4%)
<b>Enseignement supérieur</b>	313 576	161 117 (51,4%)
<b>Bénéficiaires minima sociaux</b>	830 974	408 627 (49,2%)

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2  
Date de validité : 08-12-2013

### 3.2.1 Les jeunes (15-24 ans), un public ciblé de façon très disparate selon les régions et les acteurs



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

La participation des jeunes aux opérations soutenues par le FSE est très variable selon les régions et s'explique par la conjonction de deux facteurs<sup>8</sup> :

- Le poids de la sous-mesure 212 relative à l'accès des jeunes au marché du travail en région<sup>9</sup> ;
- Le poids des Conseils régionaux dans les maquettes régionales, d'une part, et les choix d'affectation des crédits réalisés par les Conseils régionaux (comme par exemple le soutien ou non de l'apprentissage par le FSE) d'autre part. Ainsi, plus les subventions globales des Conseils régionaux représentent une part conséquente des maquettes régionales, plus la part des jeunes est potentiellement importante, à l'exception notable de la Corse<sup>10</sup>.

Nous notons également une faible part des jeunes au niveau du volet central. Cela est dû au fait que la politique en leur faveur est largement territorialisée (politiques des Conseils régionaux notamment). Les publics du volet central sont davantage des publics salariés et en reconversion, ayant souvent plus de 26 ans.

<sup>8</sup>Pour rappel, l'Etat demeure l'acteur du programme qui a le plus ciblé les jeunes (64% du total des jeunes de 15 à 24 ans du PO), suivi des Conseils régionaux qui représentent 26% du total des participants de 15 à 24 ans.

<sup>9</sup>La sous-mesure 212 relative à l'accès des jeunes au marché du travail représente à elle-seule un peu plus de 36% des publics jeunes accueillis dans le cadre du PO

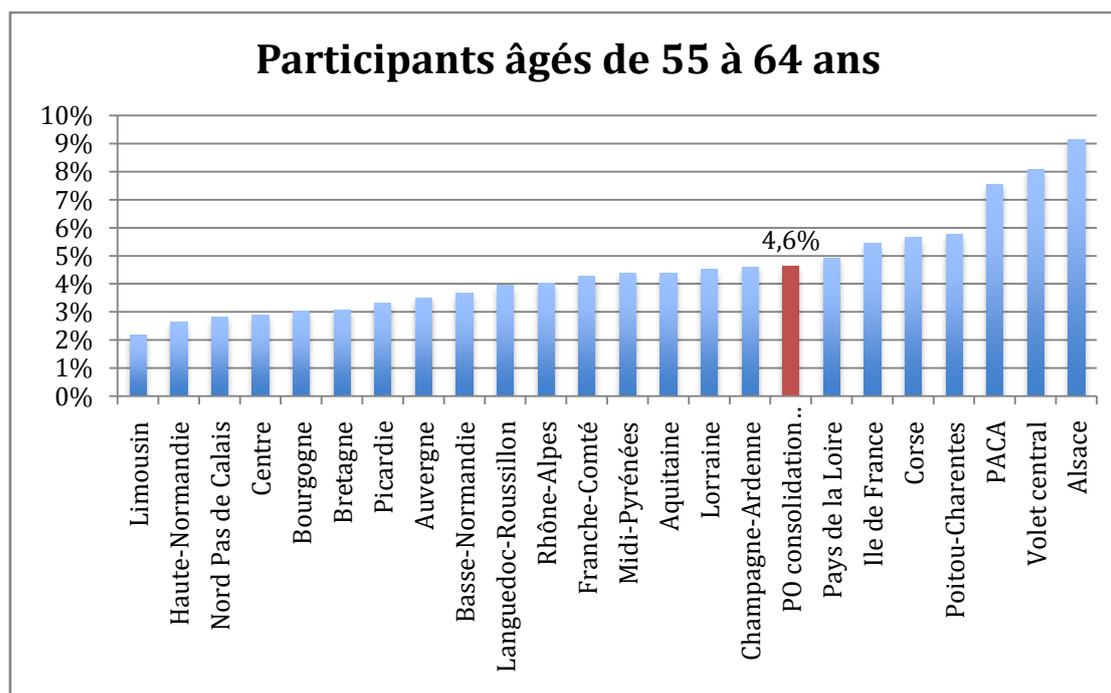
<sup>10</sup>Le Conseil régional représente 40% de la maquette ; la part des jeunes de 15 à 24 ans au sein du PO ne représente que de 26%.



### 3.2.2 Les seniors (55 ans et plus), un public encore très peu visé par les actions du FSE malgré les efforts notables dans certaines régions

La part des publics âgés de 55 ans et plus parmi les participants aux opérations soutenues dans le cadre du PO a très légèrement progressé pour se situer autour de 4,6% contre 4,2%, lors du précédent REA<sup>11</sup>.

Si cela traduit de réels efforts d'acteurs sur le terrain, cette part est encore un peu faible au vu de l'augmentation du taux d'activité de cette catégorie de personnes.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

En effet, de nombreux acteurs (Conseils généraux et PLIE, notamment en Basse-Normandie, Aquitaine et Pays de la Loire) confirment que la part des seniors a fortement progressé au cours des deux dernières années parmi les participants aux opérations financées ; parallèlement à l'évolution de la demande d'emploi des seniors<sup>12</sup>. Cette augmentation concerne les 55-64 ans et plus largement la tranche d'âge des 45 ans et plus.

La participation des 55 ans et plus demeure toutefois limitée, même dans les régions qui ont lancé des initiatives pour favoriser leur ciblage (appels à projets spécifiques, expérimentations, renforcement du travail de communication en direction des seniors et/ou des prescripteurs, développement de l'outillage et de la professionnalisation au bénéfice des prescripteurs ou encore adaptation du contenu des actions financées aux

<sup>11</sup>Le bond spectaculaire enregistré par l'Alsace qui voit la part des participants âgés de 55 ans et plus passer de 3 à 9%, en une année est à considérer avec précaution. S'il est lié, en grande partie, à la mise en œuvre d'opérations au titre du soutien à la création/reprise d'entreprise (sous-mesure 131), la DIRECCTE Alsace a toutefois fait part de ses réserves concernant ces données et a signalé un possible problème d'encodage des données.

<sup>12</sup>La part des seniors parmi les chômeurs et parmi les chômeurs de longue durée croît fortement dans certains territoires.



préoccupations, potentialités et spécificités du public senior – Cf. REA précédents) à l’instar des régions Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Pays de la Loire ou encore Lorraine<sup>13</sup>.

Les facteurs de blocages avancés pour justifier la difficulté à cibler les seniors sont divers.

**Concernant la formation**, les interlocuteurs de terrain mettent en avant la difficulté de cibler ce public, et ce malgré les injonctions des gestionnaires et les démarches volontaristes de certains porteurs de projets ; que ce soit pour le public des demandeurs d’emploi ou le public salarié.

Pour le public salarié, le ciblage des publics seniors n’a pas constitué une priorité, cette dernière ayant été donnée à l’apport de réponses notamment aux entreprises en difficulté, quelle que soit la typologie des salariés concernés.

Enfin, rappelons qu’un grand nombre de Conseils régionaux, pour la formation des demandeurs d’emploi, ont pour la plupart fait le choix de cibler prioritairement dans leurs plans régionaux de formation les publics jeunes. Les publics seniors se retrouvent d’autant moins nombreux dans les opérations financées, la chaîne des opérateurs étant « au service » de la stratégie régionale.

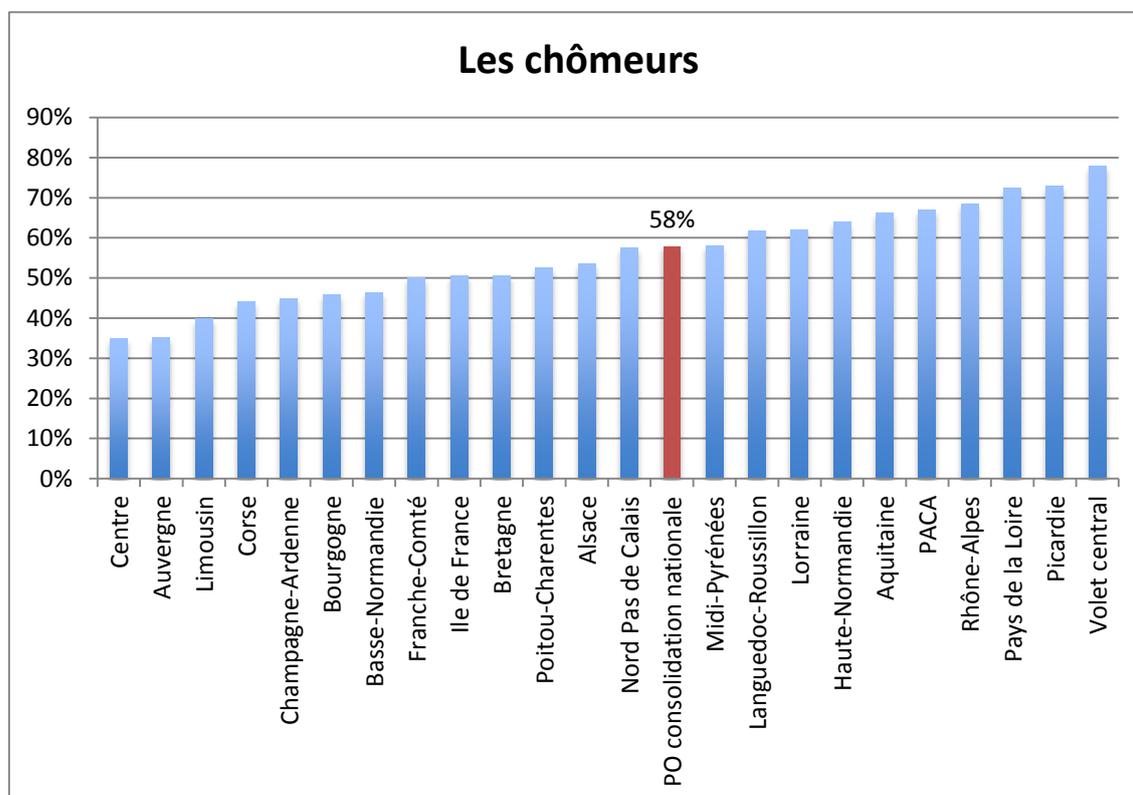
**Concernant l’insertion professionnelle et le retour à l’emploi**, les blocages sont à lier à « l’effet crise ». Le nombre de personnes en situation de fragilité est en constante augmentation, et les opérateurs peinent à définir de nouvelles modalités de priorisation des publics, tous les publics se révélant potentiellement éligibles aux actions conduites dans le cadre du FSE. Le critère de l’âge ne constitue pas, à lui-seul, un critère suffisant.

En outre, dans un contexte de difficile mobilisation du levier formation (complexité, nombre de places limité...), les professionnels de l’insertion et de l’emploi opposent parfois une résistance à mobiliser des financements pour des publics en deuxième partie ou fin de carrière. Les seniors eux-mêmes sont peu enclins à s’engager dans une logique de formation, que ce soit en vue de se maintenir ou d’accéder à l’emploi.

Pour les demandeurs d’emploi de 55 ans et plus, les professionnels de l’accompagnement s’interrogent collectivement sur la pertinence d’une prescription à ce public d’actions de formation. En effet, les formations qu’ils peuvent proposer ne correspondent pas nécessairement aux actions recherchées par ce public. Ce dernier a tendance à privilégier l’accès à l’emploi pour achever une carrière professionnelle et ouvrir des droits à retraite.



### 3.2.3 Les chômeurs, un public naturellement pris en compte dans les actions soutenues par le FSE



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

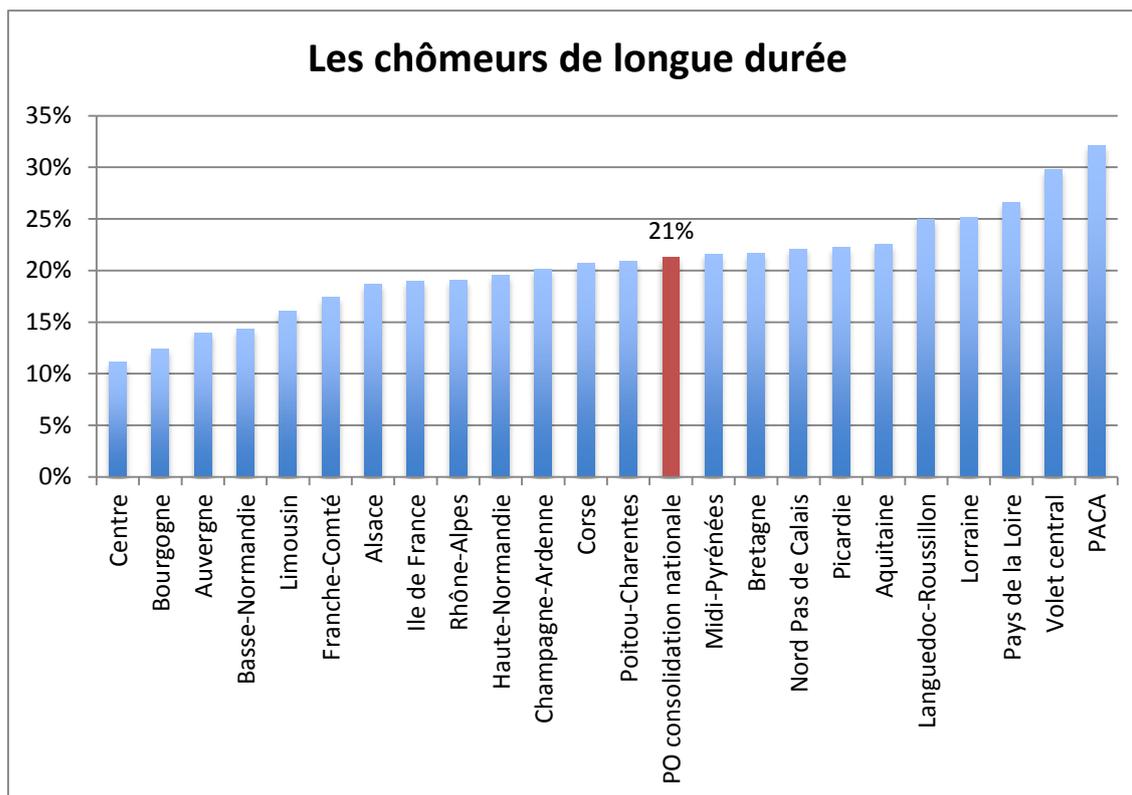
Les chômeurs représentent près de 60% des participants qui ont bénéficié des opérations soutenues par le FSE au cours de l'actuelle programmation. Ce chiffre paraît en conformité avec les orientations du PO, l'axe 2 et l'axe 3 du PO étant tournés en faveur des demandeurs d'emploi et des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Toutefois, dans sept régions (Centre, Auvergne, Limousin, Corse, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Basse-Normandie), cette proportion se révèle inférieure à 50% du fait d'une intervention plus orientée en faveur des actifs occupés, pour la majorité d'entre elles, et/ou des inactifs pour les autres.

**21,2<sup>0</sup>% des participants sont des chômeurs de longue durée**, c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins auprès de Pôle Emploi. Ils représentent ainsi 36,7% des participants « chômeurs », ce qui est globalement conforme à leur poids moyen parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC, selon les données nationales de Pôle Emploi<sup>14</sup>. Dans quatre régions (Languedoc-Roussillon, Lorraine, Pays de la Loire et PACA) et pour le Volet central, les chômeurs de longue durée représentent au moins un quart du total des participants ayant bénéficié d'opérations cofinancées par du FSE.

<sup>14</sup>Les DELD cat. ABC représentaient 33% des DEFM cat. ABC en décembre 2007, et près de 42% en novembre 2013 (Source : Pôle Emploi - Séries longues CVS-CJO sur les demandes d'emploi).





Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

#### 3.2.4 **Les actifs occupés : un public diversement pris en compte selon les régions**

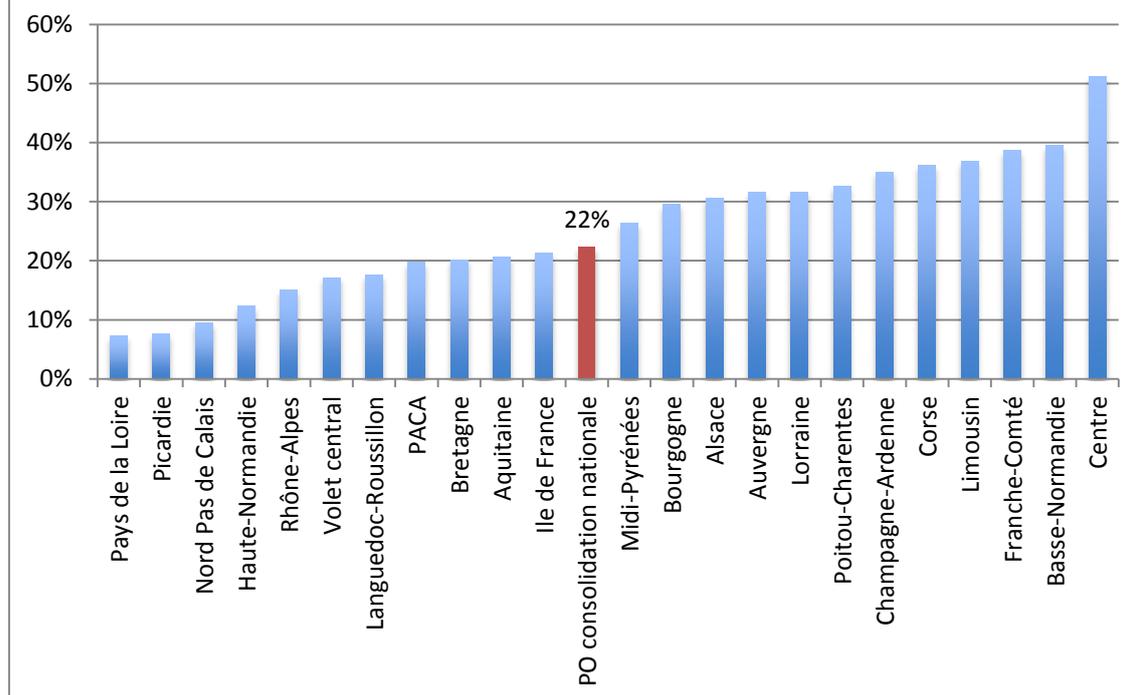
A l'échelle du PO, les actifs occupés représentent 22% du total des participants, part globalement stable depuis deux ans.

Leur participation est inégale selon les régions : de 7% en région Pays de la Loire à 51% en région Centre. Elle est la résultante de deux logiques :

- Une orientation initiale des maquettes plus ou moins marquée en direction de ces publics (poids de l'axe 1 sur la maquette régionale totale)
- Une volonté, suite à la crise, d'apporter des réponses aux salariés dans des logiques de soutien à leur employabilité, notamment dans les régions industrielles.



## Les actifs occupés



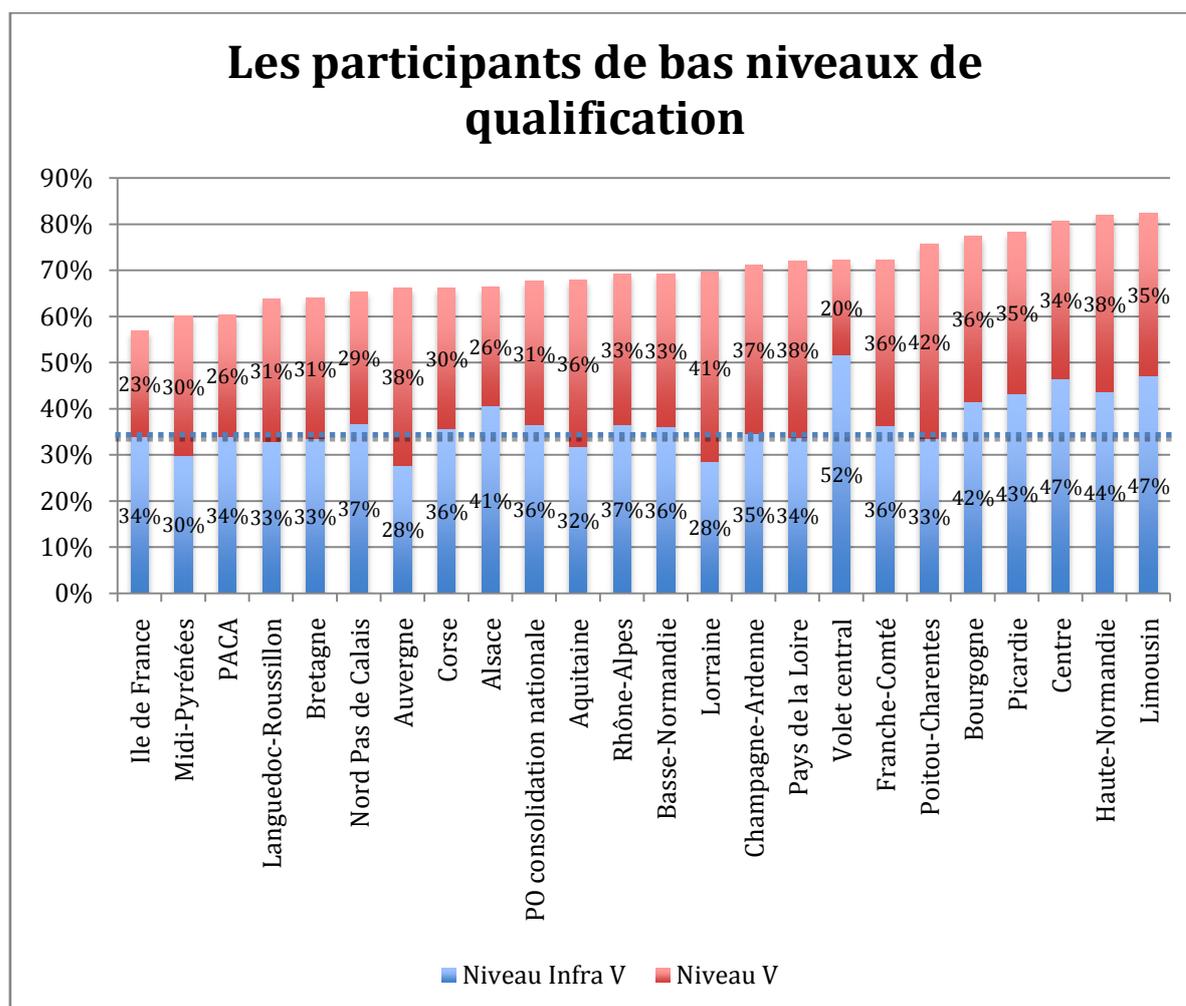
Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013



### 3.2.5 Un ciblage effectif des bas niveaux de qualification

Les publics de bas niveau de qualification ont été ciblés de manière effective au cours de la programmation actuelle. Ils représentent 68% de l'ensemble des participants aux actions conduites dans le cadre du PO.

Il est à noter que la répartition entre les participants de niveau V et ceux de niveau infra V est différenciée selon les régions. Seules six régions (Alsace, Bourgogne, Picardie, Centre, Haute-Normandie et Limousin) et le Volet central démontrent une prise en charge spécifique des publics de niveau infra V.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

### 3.3 Des actions financées par le FSE permettant une meilleure situation des participants à la sortie, mais pas nécessairement vers l'emploi ou la formation

Types de sorties (Total)	Valeurs cumulées jusqu'à la dernière mise à jour (8-12-2013)			
	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %
Création d'activité	139 612	3,5%	50 560	2,5%
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	237 751	5,9%	103 242	5,1%
Accès à un contrat aidé	97 529	2,4%	49 780	2,5%
Accès à un emploi durable	324 449	8,1%	164 227	8,2%
Accès à une formation qualifiante	238 339	5,9%	101 922	5,1%
Formation certifiée	163 217	4,1%	73 851	3,7%
Accès à une procédure VAE	52 021	1,3%	34 968	1,7%
Retour en formation scolaire	42 709	1,1%	17 871	0,9%
<b>S-Total - sorties positives identifiées</b>	<b>1 295 627</b>	<b>32,2%</b>	<b>596 421</b>	<b>29,6%</b>
Autres types de sorties positives	1 283 773	31,9%	688 420	34,2%
<b>S-Total - sorties positives</b>	<b>2 579 400</b>	<b>64,1%</b>	<b>1 284 841</b>	<b>63,8%</b>
Rupture / abandons	270 863	6,7%	126 388	6,3%
Autres sorties	1 172 902	29,2%	601 951	29,9%
<b>Total des sorties des participants</b>	<b>4 023 165</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 013 180</b>	<b>100,0%</b>

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

A la date du 8 décembre 2013, on dénombre 1 295 627 sorties positives identifiées pour un total de 4 023 165 sorties enregistrées à l'échelle du PO, soit un taux moyen de 32,2%.

#### 3.3.1 Le recul de la catégorie « Autres sorties positives »

Si l'on constate globalement une **baisse de la part des sorties positives** par rapport à l'an passé, cet écart s'explique par les efforts consentis par les acteurs du programme pour limiter le recours à la catégorie « Autres sorties positives ».

Ainsi, si le taux de sorties positives (en valeurs cumulées) passe de 67,4% en fin d'année 2012<sup>15</sup> à 64,1% au 8 décembre 2013 ; les « sorties positives identifiées » augmentent (32,2% fin 2013 contre 30,8% fin 2012) tandis que la part des « autres types de sorties positives » marque un recul notable – 4,7 points – par rapport à l'année passée, passant de 36,6% fin 2012 à 31,9% à la date de la dernière mise à jour de ViziaProg FSE.

<sup>15</sup>68,3% en fin d'année 2011



### 3.3.2 *Des sorties positives vers l'emploi ou la formation qui demeurent relativement faibles*

Parmi les sorties positives identifiées, il est à noter une augmentation :

- De la part des sorties pour formation certifiée (+0,8 point entre 2012 et 2013) qui concerne tant les salariés que les demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- De la part des sorties pour création d'activité (+0,3 points) ;
- De la part des sorties pour accès à l'emploi durable (+0,2 points).

Cependant, si l'on cumule les différentes catégories, **seules 16,4% des sorties se font vers un emploi, dont la moitié vers un emploi durable**. De même, **12,4% des sorties se font en faveur d'une formation professionnelle** (que ce soit pour l'accès à une formation ou pour la certification d'une formation). Ces chiffres paraissent relativement faibles.

Le contexte économique est naturellement l'un des principaux facteurs explicatifs : peu voire très peu d'offres d'emploi sur les territoires, publics de plus en plus éloignés de l'emploi nécessitant un accompagnement en plusieurs étapes, recours au FSE pour la mise en place d'actions de formation qui ne donnent pas toujours lieu à des certifications, etc. L'effet de la crise économique sur la dégradation des résultats est difficile à mesurer.

### 3.3.3 *Et peu de sorties vers la création d'activité*

Les sorties pour création d'activité sont en nombre non anecdotique mais demeurent relativement faibles en proportion à l'échelle du PO. Elles représentent **3,5% des sorties**. Elles sont en grande partie liées à la sous-mesure spécifique liée à la création/reprise d'entreprise (sous-mesure 131 qui représente 83% des sorties pour ce motif).

### 3.3.4 *De fortes disparités régionales*

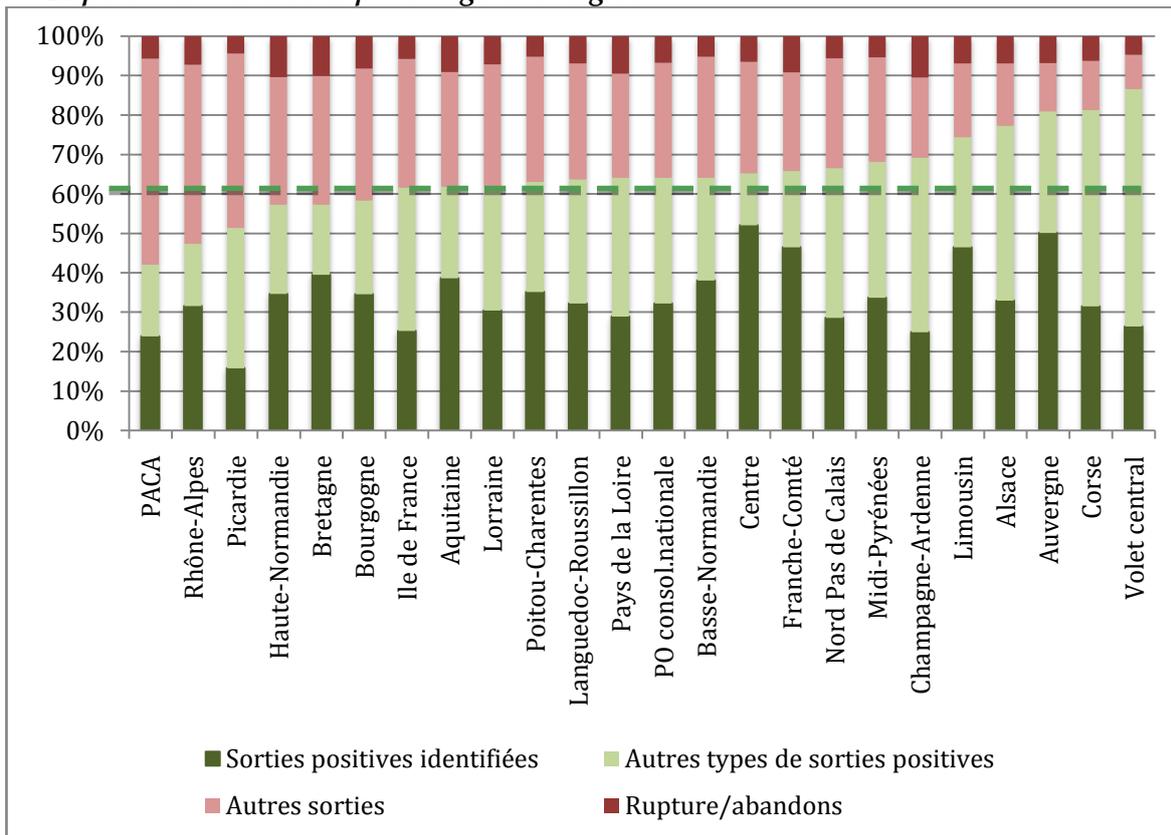
La distribution des différentes catégories de sorties par région laisse apparaître de grandes disparités entre ces dernières, que les contextes économiques régionaux ne peuvent suffire à eux seuls à expliquer.

Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-après, on constate :

- des écarts de 1 à 3 en matière de sorties positives identifiées : de 15,8% en Picardie à 52% en région Centre
- des écarts de 1 à 4 pour les autres types de sorties positives : de 13,2% en région Centre jusque 60,2% pour le volet central (à noter que les publics du volet central sont en majorité des publics salariés qui poursuivent en emploi ou en formation.)

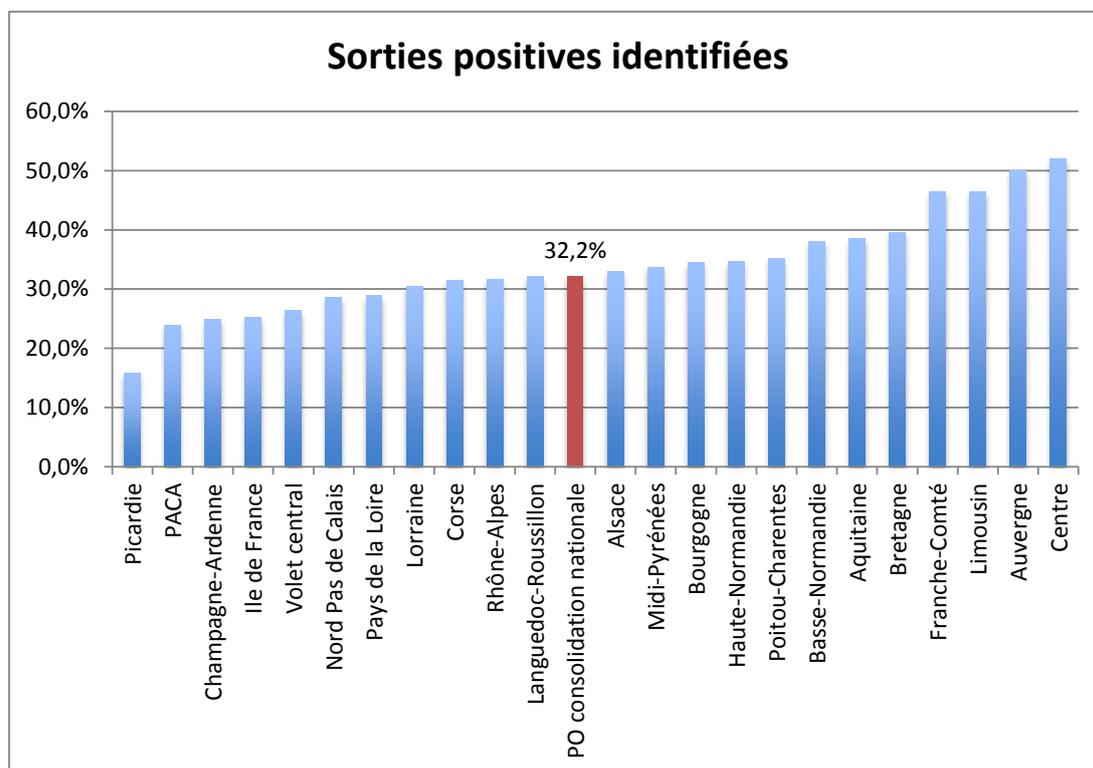


### Répartition des sorties par catégorie et région



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

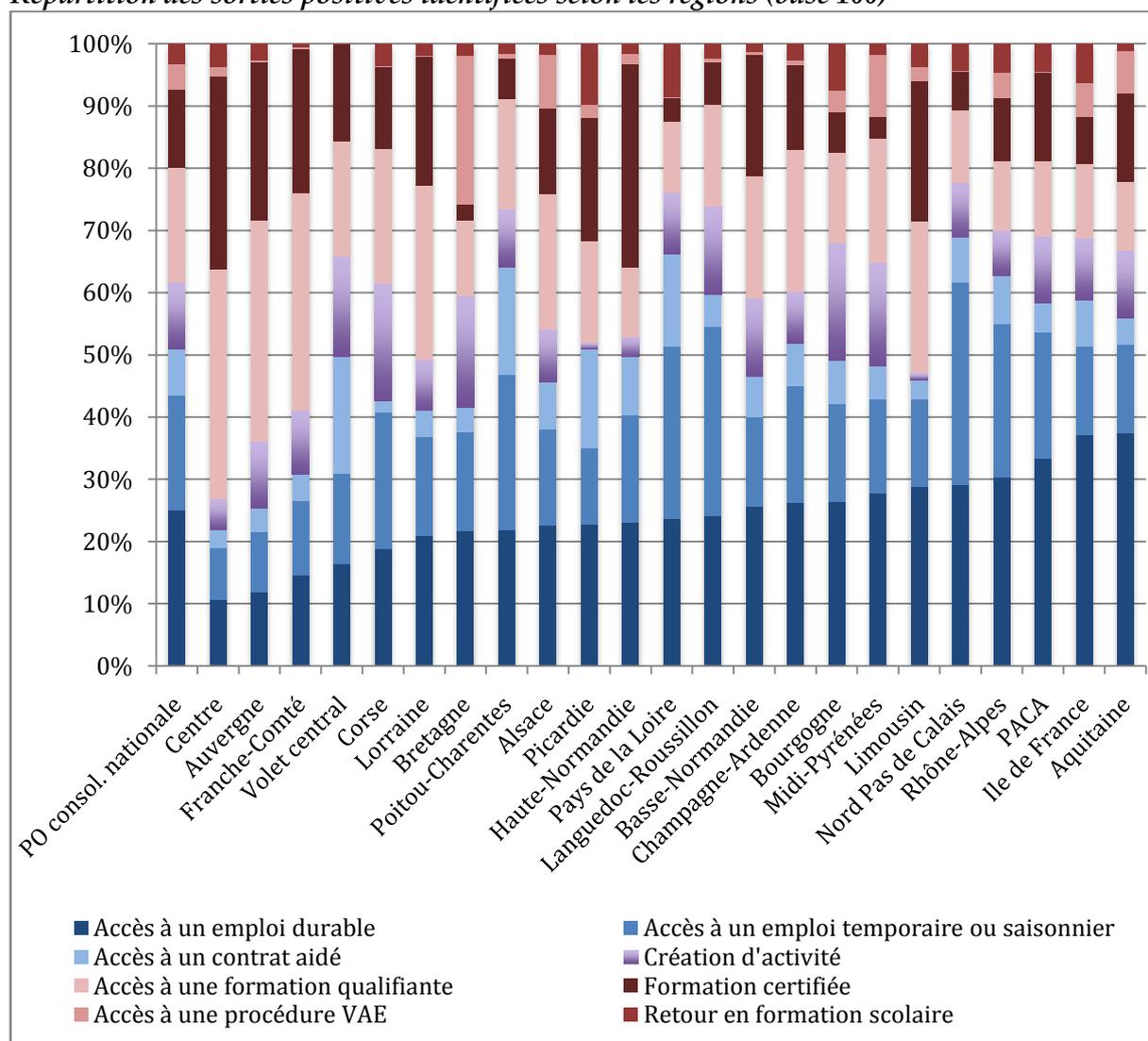
Les écarts entre régions se révèlent importants, la part des sorties positives identifiées variant de 15,8% en Picardie à 52,0% en région Centre.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

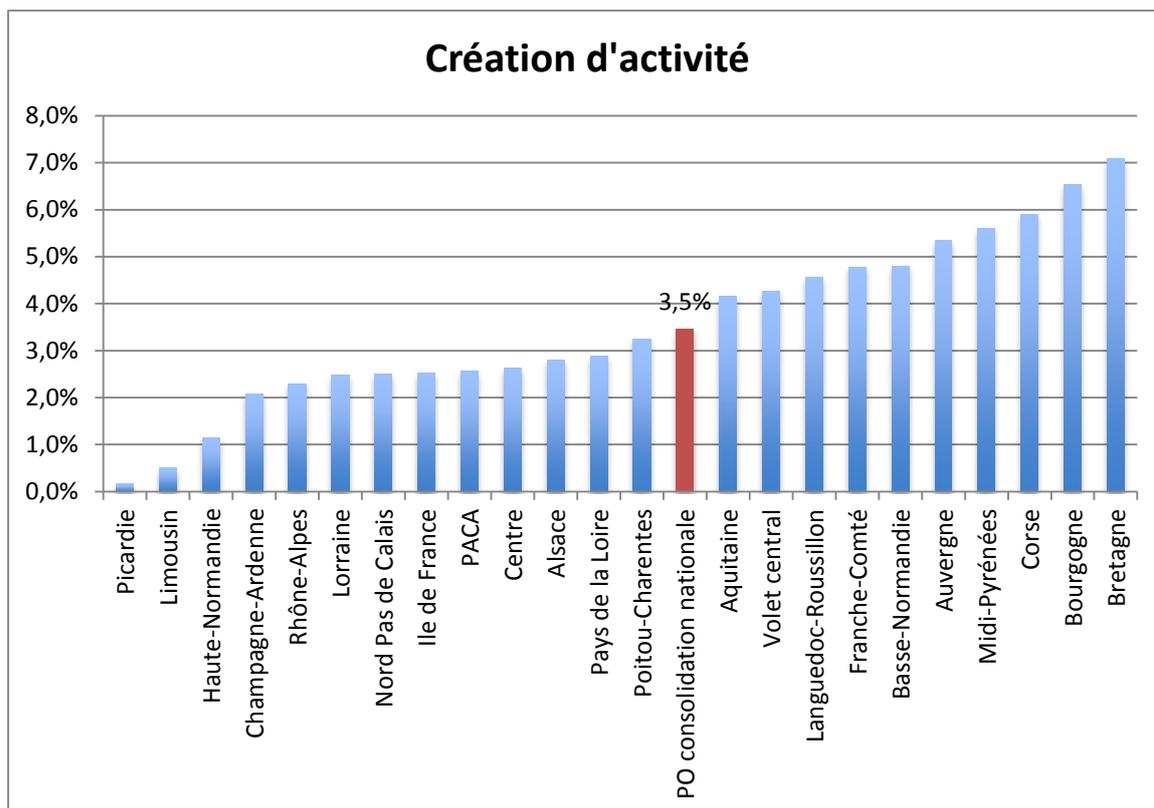


Répartition des sorties positives identifiées selon les régions (base 100)



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

**Des régions telles que la Picardie enregistrent de faibles taux en matière de création d'activité, du fait d'une activation tardive de la sous-mesure 131 (à compter de 2012).**



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

### Les sorties pour accès à l'emploi

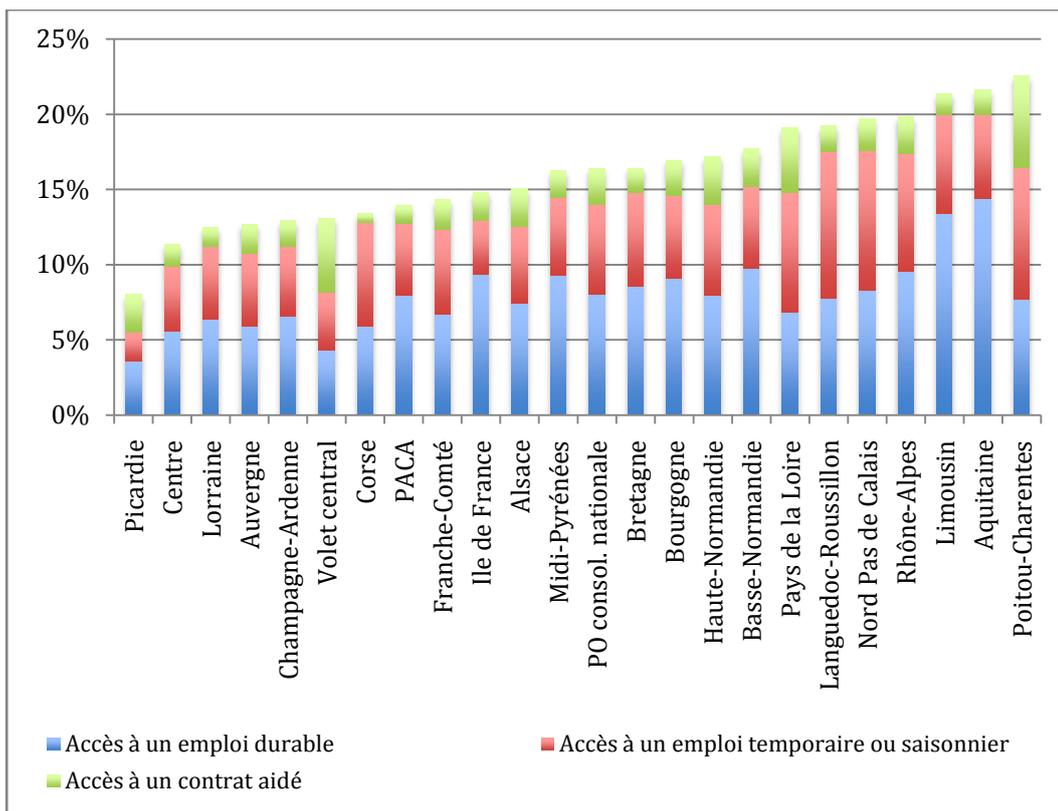
AXES	Accès à un emploi saisonnier ou précaire	Accès à un contrat aidé	Accès à l'emploi durable
AXE 1	12673	3603	46379
AXE 2	148373	28763	155307
AXE 3	73929	64234	122369
AXE 4	8532	3301	9652
<b>Total (4 axes)</b>	<b>243 507</b>	<b>99 901</b>	<b>333 707</b>

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 04-01-2014

Parmi les trois types de sorties pour accès à l'emploi (emploi aidé, emploi saisonnier ou temporaire, emploi durable), les emplois durables constituent dans une très grande majorité de régions, le premier motif de sortie pour accès à l'emploi.

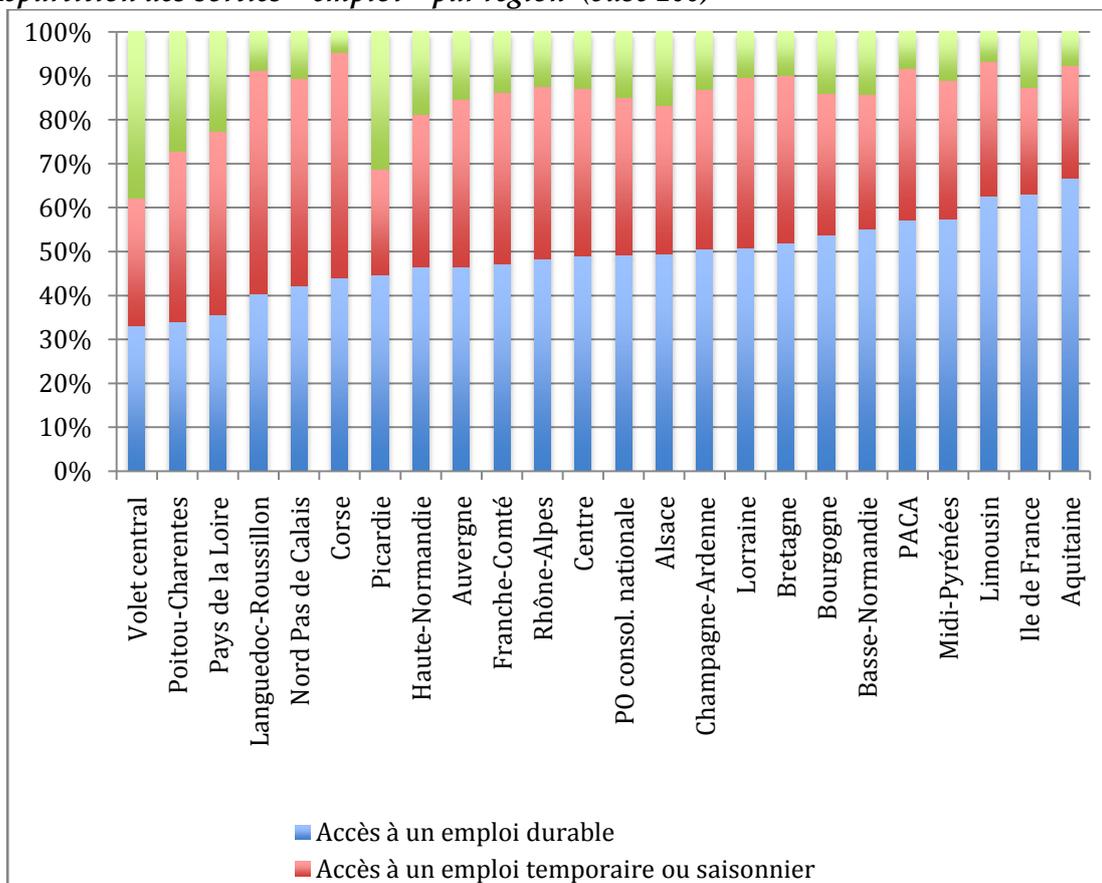
Il est à noter que dans quatre régions (Corse, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Nord Pas de Calais), ce sont les sorties pour accès à un emploi saisonnier ou temporaire qui constituent le premier motif de sorties pour accès à l'emploi, ce qui s'explique au regard des caractéristiques des activités économiques de ces régions dont 3 sont profondément marquées par la saisonnalité. Le Nord Pas de Calais est, quant à lui, très marqué par le recours à l'intérim.





Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

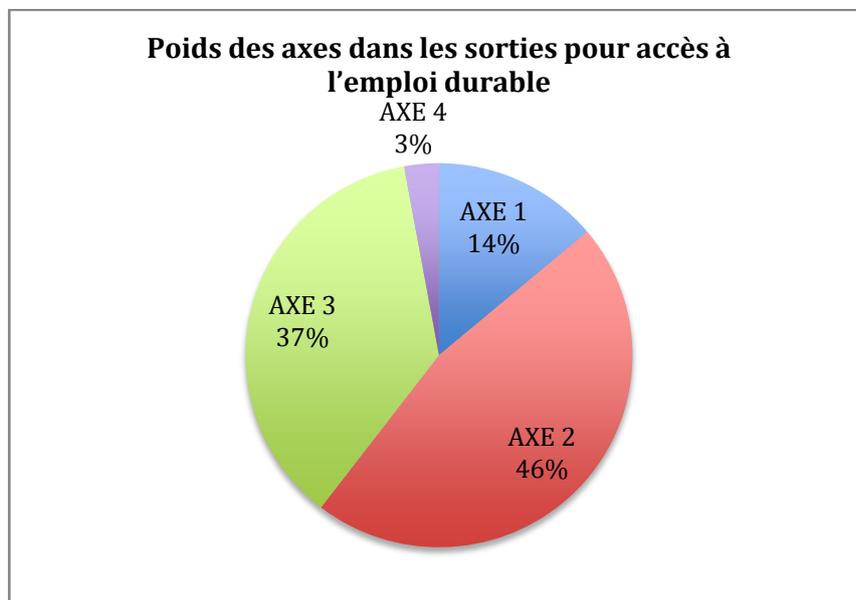
### Répartition des sorties « emploi » par région (base 100)



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

### Zoom sur les sorties pour accès à l'emploi durable :

L'analyse du poids de chaque axe dans les sorties pour accès à l'emploi durable confirme une relative cohérence entre les logiques et natures d'intervention soutenues dans le cadre des axes et les résultats obtenus en la matière.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 04-01-2014

Près des trois quarts des sorties pour accès à l'emploi durable se concentrent plus précisément sur 6 sous-mesures :

Sous-mesures	Sorties pour accès à l'emploi durable	
	En Nb	En %
212	84805	25,4%
213	30561	9,2%
221	25510	7,6%
311	12797	3,8%
312	45174	13,5%
313	42802	12,8%
<b>Total Sous-mesures</b>	<b>241649</b>	<b>72,4%</b>
Total PO	333707	100,0%

Les écarts constatés entre régions sont similaires à ceux observés à l'échelle de l'ensemble des sorties positives identifiées ou non, c'est-à-dire de 1 à 3 : d'une proportion de sorties pour accès à l'emploi durable, de 4% en Picardie, jusqu'à 14% en Aquitaine.

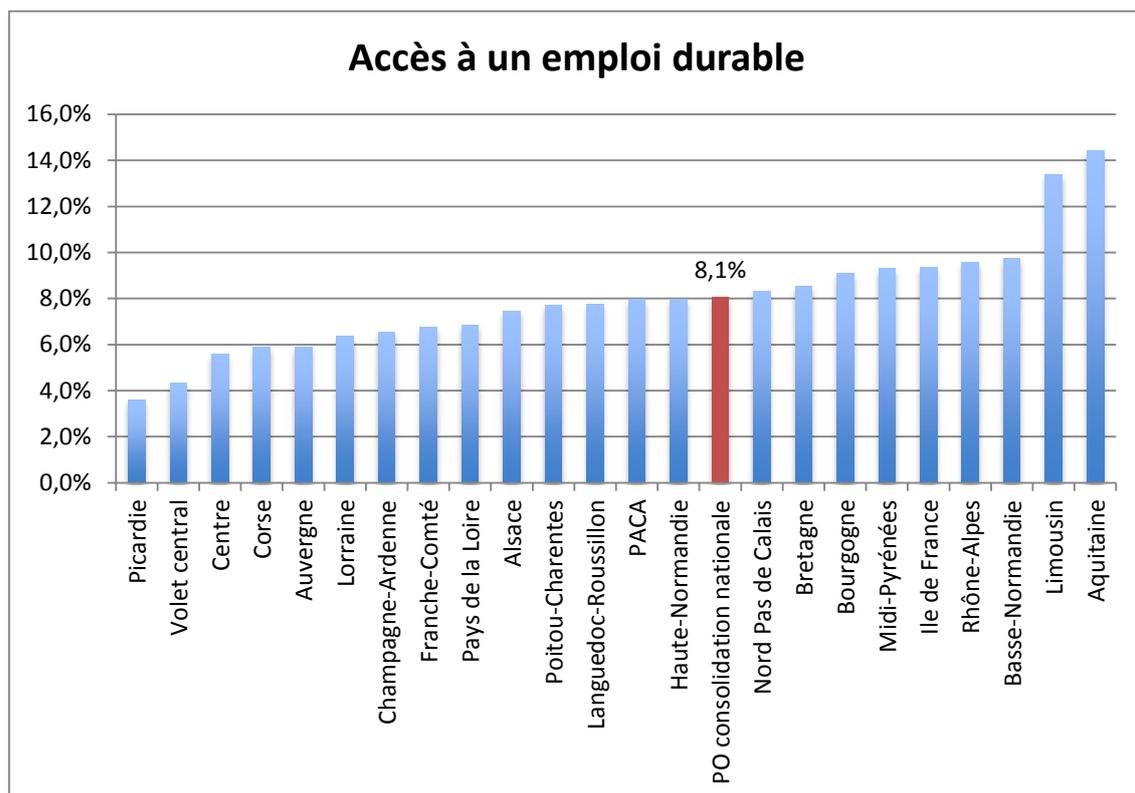
Parmi les régions qui enregistrent les meilleurs taux de sortie pour accès à l'emploi durable, il est à noter que, pour deux d'entre elles (Limousin et Basse-Normandie), elles sont en partie imputables à d'autres sous-mesures que celles repérées ci-dessus à l'échelle du PO :



- En Limousin, elles sont principalement liées aux sous-mesures 121, 212, 312. Ces trois sous-mesures représentent 75% du total des sorties pour accès à l'emploi durable. La sous-mesure 121 relative au développement de l'apprentissage représente 35% du totale des sorties pour accès à l'emploi durable en région.
- En Basse-Normandie, elles sont issues des sous-mesures 123, 212, et dans une moindre mesure des sous-mesures 312 et 313. L'ensemble de ces 4 sous-mesures représentent 76,4% du total des sorties pour accès à l'emploi durable. Il est étonnant que ce soit au sein de la sous-mesure 123 qui s'adresse à des salariés que soit enregistré le plus de sorties pour accès à l'emploi durable en région Basse-Normandie (35% du total des sorties pour accès à l'emploi durable).

En revanche, les régions Aquitaine et Rhône-Alpes s'inscrivent en conformité avec les constats dressés à l'échelle du P.O:

- En Aquitaine, les sorties pour accès à l'emploi durable se concentrent sur quatre sous-mesures (211, 212, 312, 313) qui représentent 66,6% du total des sorties pour accès à l'emploi durable enregistrées en Aquitaine.
- En Rhône-Alpes, elles se concentrent autour des sous-mesures 212, 313 et 312 qui représentent à elles seules 77% de l'ensemble des sorties pour accès à l'emploi durable enregistrées en région.



Source : ViziaProg FSE - Date de validité : 08-12-2013

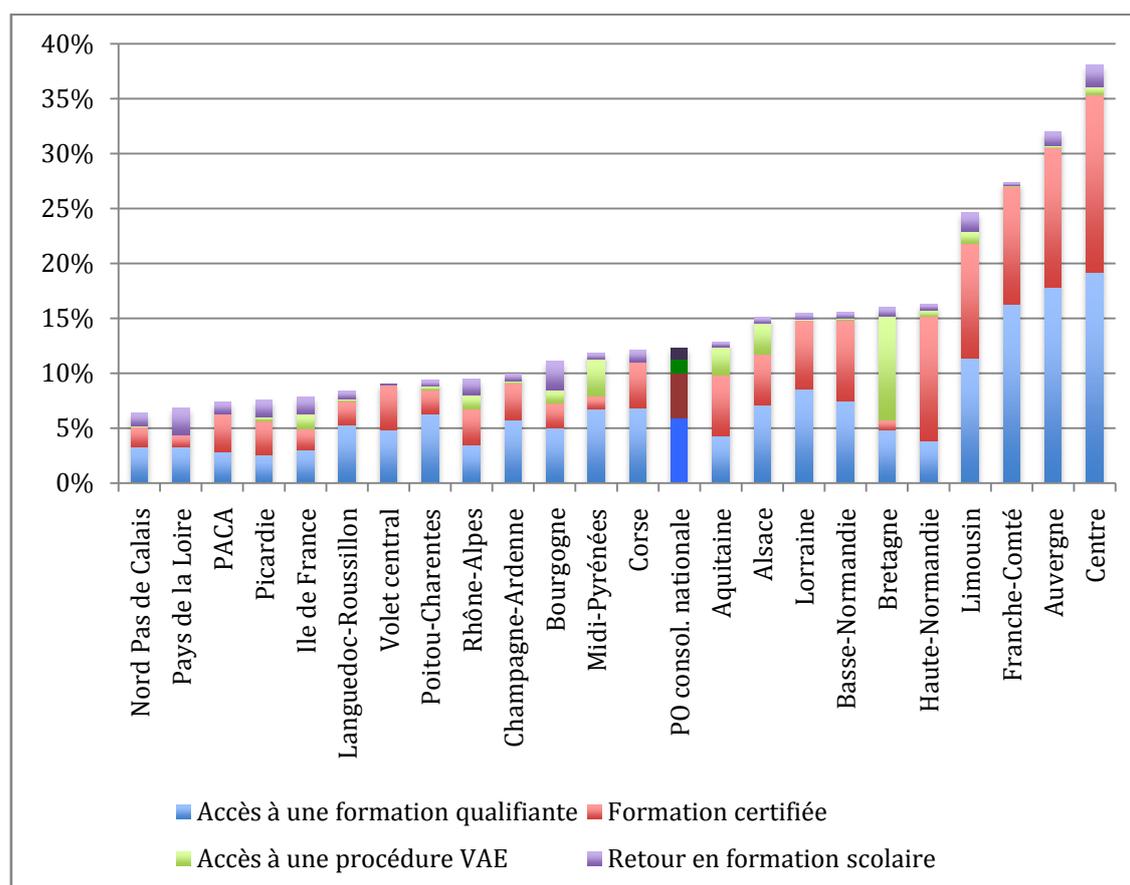
### Les sorties pour accès à la formation

Les écarts en matière de résultats concernant l'accès à la formation sont davantage marqués entre les régions qu'ils ne le sont en ce qui concerne les résultats en matière d'accès à l'emploi. L'échelle s'étend de 1 à 6 : de 6% de sorties pour accès à la formation en Nord Pas de Calais jusque 38% en région Centre.



Ces différences de résultats pourraient a priori s'expliquer par les caractéristiques des publics ciblés - les quatre régions présentant les meilleurs résultats en la matière sont celles qui ciblent le plus les actifs occupés. Pourtant, pour ces quatre régions<sup>16</sup>, l'explication est en fait liée aux actions mises en œuvre par le Conseil régional en matière de développement de l'apprentissage et de recours à l'alternance (sous-mesure 121). En effet, cette seule sous-mesure<sup>17</sup> représente :

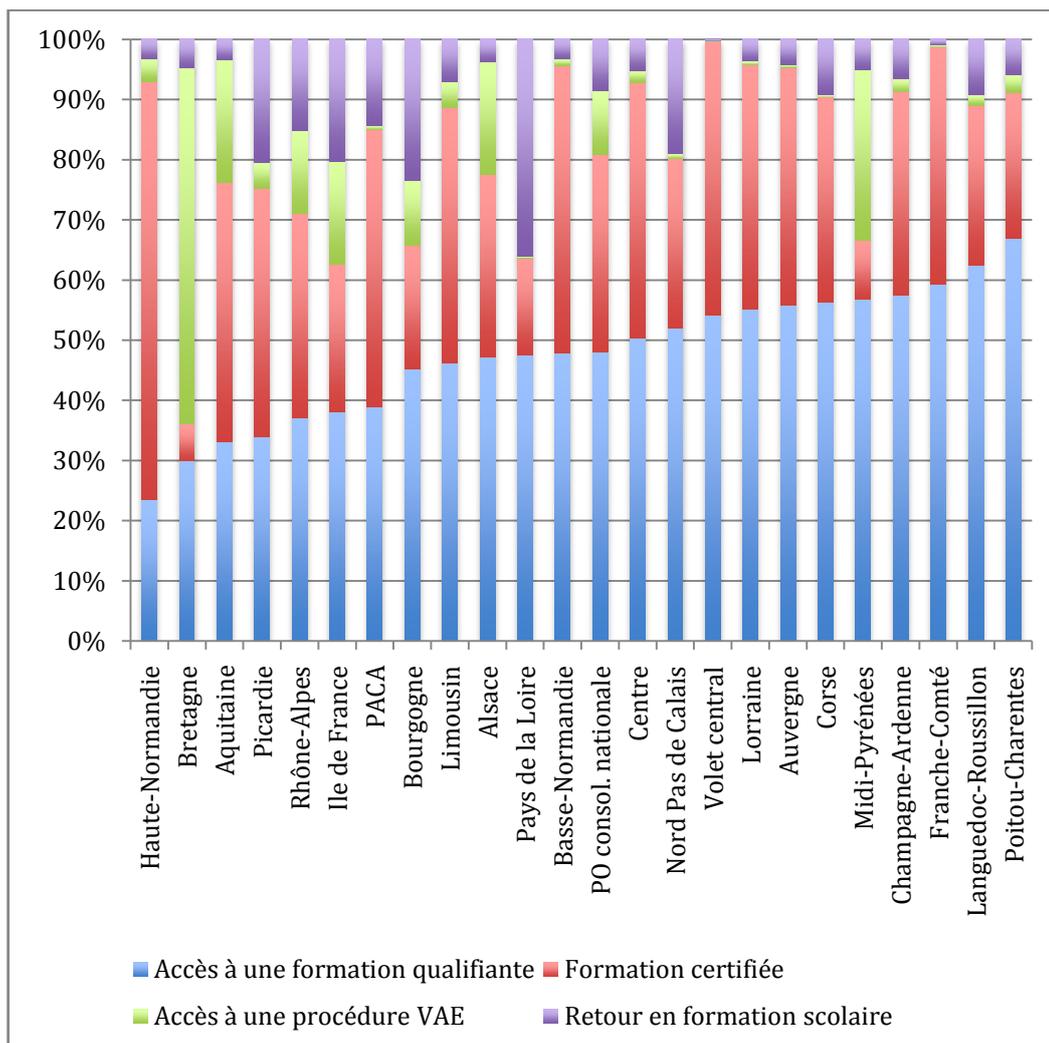
- En Limousin,
  - 55,7% des sorties pour accès à la formation qualifiante
  - 68,4% des sorties pour formation certifiée
- En Franche-Comté,
  - 76% des sorties pour accès à la formation qualifiante
  - 71,5% des sorties pour formation certifiée
- En Auvergne
  - 89% des sorties pour accès à la formation qualifiante
  - 48,6% des sorties pour formation certifiée
- En région Centre,
  - 79,9% des sorties pour accès à la formation qualifiante
  - 74,4% des sorties pour formation certifiée.



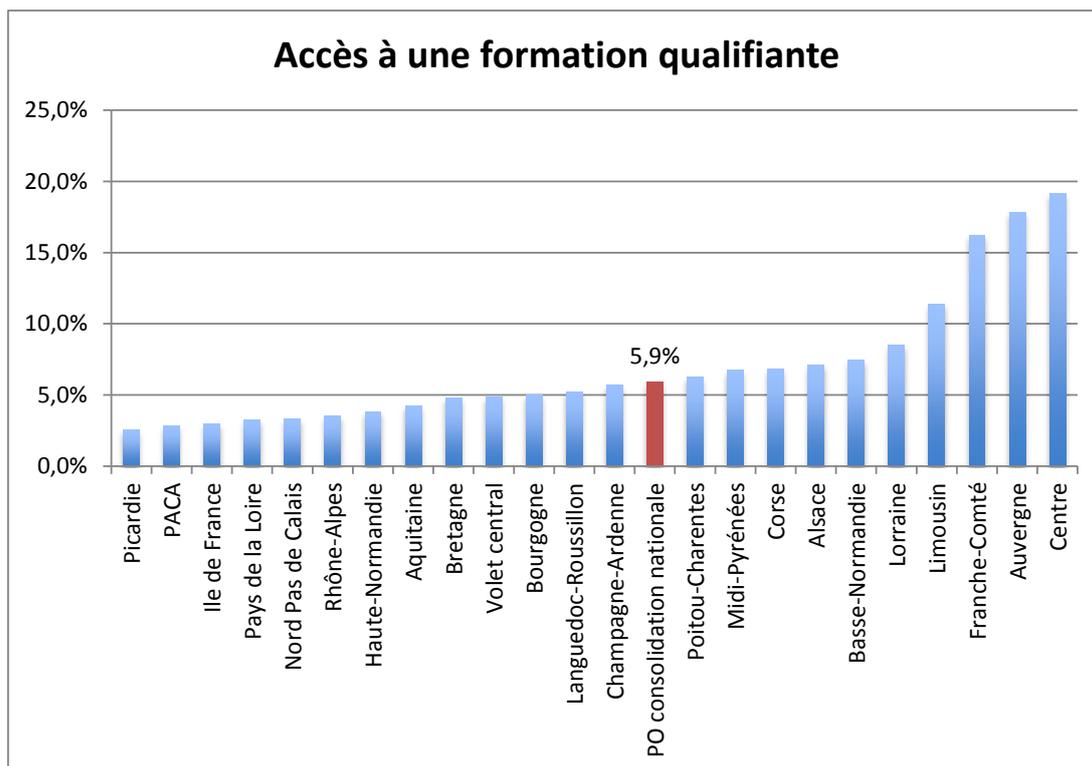
Source : ViziaProg FSE - Date de validité : 08-12-2013

<sup>16</sup> Ces quatre régions représentent au titre de la seule sous-mesure 121 : 22,6% du total des sorties pour accès à une formation qualifiante du P.O et 21,3% du total des sorties pour formation certifiée.

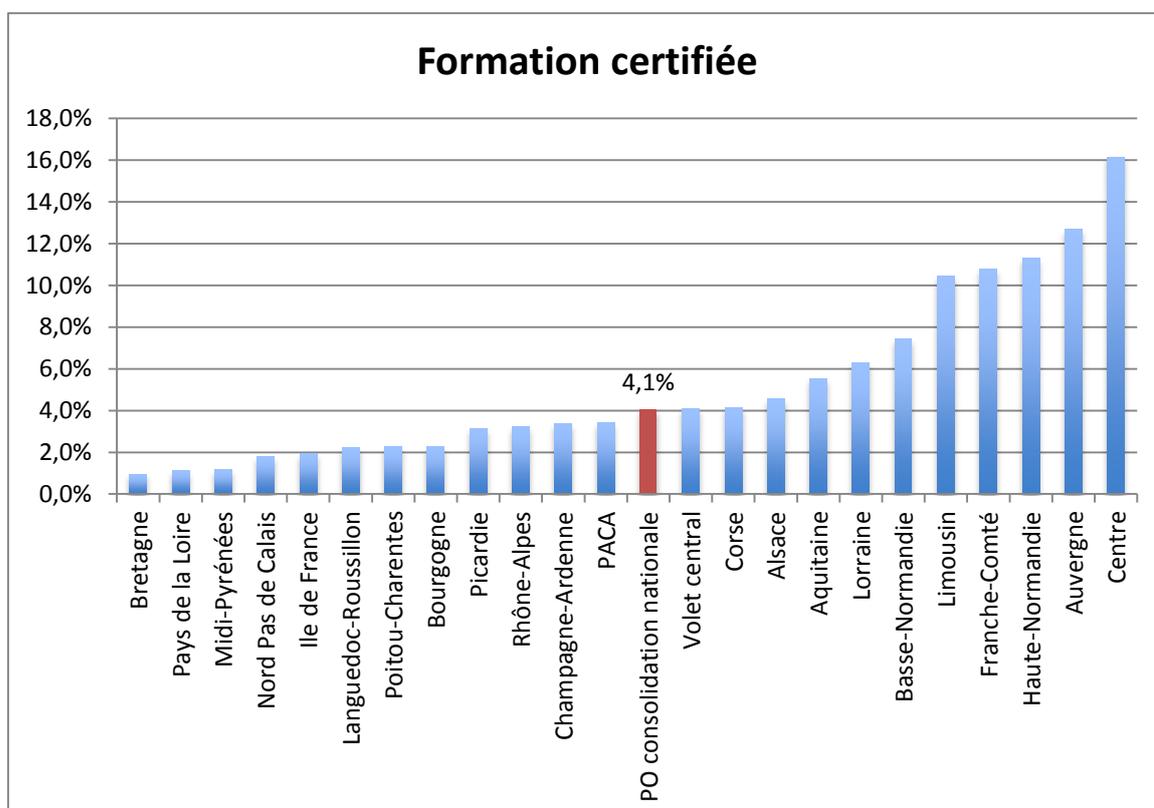
<sup>17</sup>A l'échelle du PO, la sous-mesure 121 représente 34,3% des sorties pour accès à une formation qualifiante et 27% des sorties pour formation certifiée.



Source : ViziaProg FSE - Date de validité : 08-12-2013



Source : ViziaProg FSE - Date de validité : 08-12-2013



Source : ViziaProg FSE - Date de validité : 08-12-2013



### 3.4 Une analyse thématique : la formation tout au long de la vie

Nous proposons ici une analyse des indicateurs de programme relevant de la formation professionnelle.

#### 3.4.1 *Indicateur n°2: Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi*

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

L'indicateur est calculé sur la sous-mesure 1.1.3 (pour le volet central) et la sous-mesure 1.2.3 (pour le volet régional et le volet central).

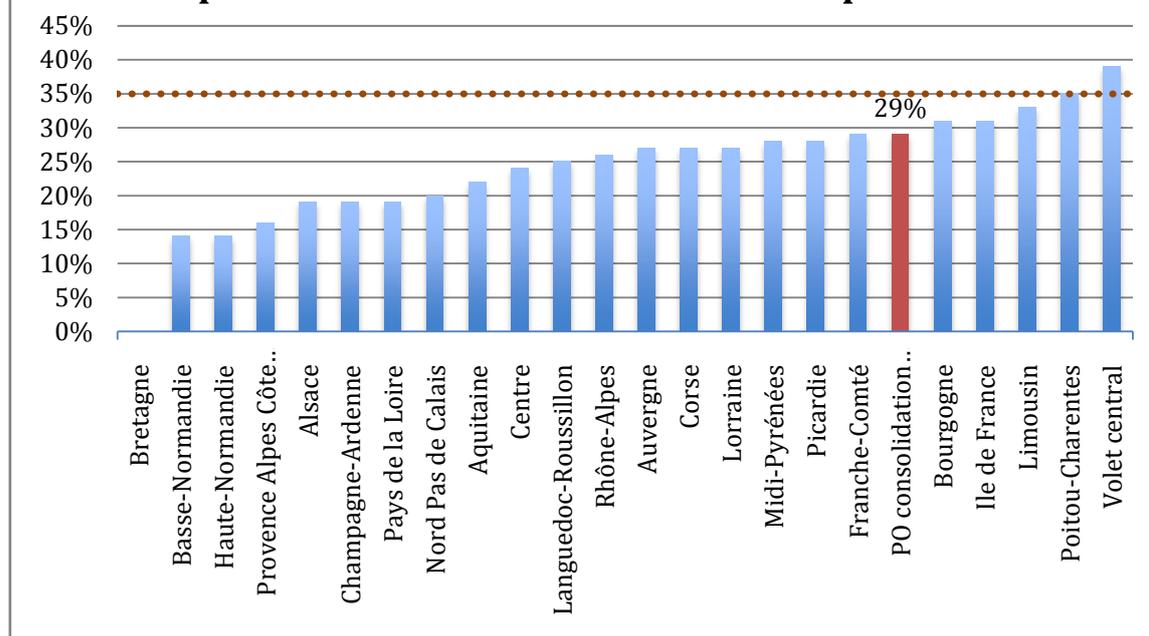
Sous-mesure	1.1.3 (volet central) 1.2.3 (volet central et régional)
Numérateur	Total des participants de 45 à 64 ans dans les sous-mesures concernées
Dénominateur	Total des participants dans les sous-mesures concernées

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 31/12/2011		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
35%	29%	28%	30%	26%	25%	28%



## Objectif n°02 : Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

### • Analyse

La part des publics seniors dans les actions de formation des salariés continue de progresser par rapport aux années précédentes (+3 points en un an). L'accroissement de la durée d'activité pendant la vie est mieux comprise et prise en compte par les entreprises, ce qui facilite cette évolution.

Localement, certaines AGD et certains opérateurs se sont mobilisés pour assurer la mise en œuvre de projets ciblant plus spécifiquement les publics seniors.

En cumulé depuis le début de la programmation, seule la région Poitou-Charentes et le volet central ont atteint l'objectif des 35%. Cependant, lorsque l'on regarde les données du dernier RAE, sept régions et le volet central étaient au niveau de la cible ou au-dessus. Les chiffres devraient donc continuer de progresser dans les mois à venir.

En outre, il est à noter que la priorité transversale relative au vieillissement actif au sein de la sous-mesure 123 est prise en compte :

- De manière secondaire, à hauteur de 47% du montant payé total pour les dossiers renseignés (3746 dossiers renseignés sur 3 947 dossiers programmés, soit un taux de renseignement de 94,9 %)
- De manière spécifique, à hauteur de 25% du montant payé total pour les dossiers renseignés (3746 dossiers renseignés sur 3 947 dossiers programmés, soit un taux de renseignement de 94,9 %).

Ceci traduit la volonté des acteurs engagés dans le PO de prendre en compte cette dimension et d'y apporter des réponses.



3.4.2 **Indicateur n°3 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

L'indicateur est calculé sur la sous-mesure 1.1.3 (pour le volet central) et la sous-mesure 1.2.3 (pour le volet régional et le volet central).

Sous-mesure	1.1.3 (volet central) 1.2.3 (volet central et régional)
Numérateur	Total des participants de premier niveau de qualification (niveau à l'entrée V, V bis, VI) dans les sous-mesures concernées
Dénominateur	Total des participants dans les sous-mesures concernées

- **Valeur**

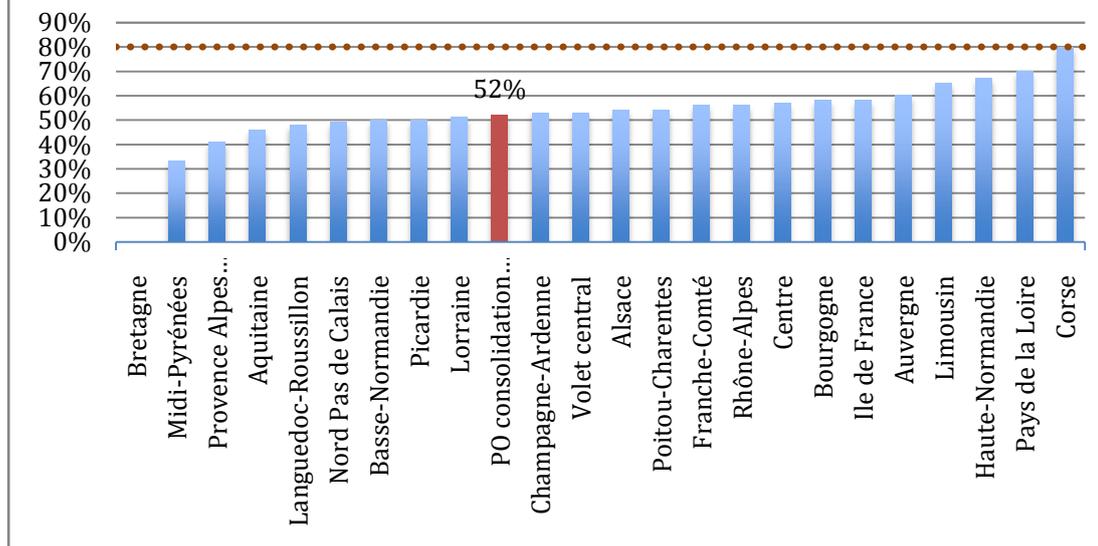
Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
80%	52%	47%	56%	52%	46%	58%

- **Analyse**

L'accès des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation des salariés demeure stable autour de 52%, très en deçà de la valeur cible fixée à 80%. Ce taux se décompose de la manière suivante : 16% de participants de niveau infra V ; 36% de participants de niveau V.

Les inégalités d'accès entre les hommes et les femmes demeurent marquées (9 points d'écart), mais en diminution par rapport à celles constatées dans le cadre du précédent REA (12 points en faveur des hommes). Ces inégalités reflètent globalement la difficulté des femmes en emploi à accéder à des formations. Les actions soutenues par le FSE ne leur permettent pas davantage que les actions de droit commun d'y accéder (difficultés de prise en compte des freins connexes à la formation notamment : horaires des formations, lieu des formations et déplacements...).

**Objectif n°03 : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi**



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

3.4.3 **Indicateur n°5 : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%**

• **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous-mesure	1.2.1
Numérateur	Total des sortants rupture/abandon sur la sous-mesure 121, croisé avec l'axe d'analyse « apprentissage »
Dénominateur	Total sorties D2 dans la sous-mesure 121 avec l'axe d'analyse « apprentissage »

• **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
15%	7%	7%	7%	7%	7%	7%

• **Analyse**

Tout comme l'an passé, le taux de rupture demeure relativement stable et bien meilleur que la valeur cible. Les facteurs explicatifs pour les 12 régions concernées<sup>18</sup> restent identiques :

- Des actions permettant le renforcement de la qualité de l'apprentissage :

<sup>18</sup> Les 12 régions concernées sont : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.



- en conduisant des démarches qualité ;
- en soutenant les formateurs des CFA (formation, intégration des nouveaux formateurs, modalités de collaboration avec entreprises) et/ou des maîtres d'apprentissage, en Bourgogne ou en Auvergne par exemple.
- Des actions permettant le renforcement des liens entre apprentis, CFA et entreprises,
- Des actions de sécurisation du projet professionnel des jeunes en proposant des actions d'initiation ou de découverte en amont de l'entrée en apprentissage
- La meilleure individualisation des parcours de formation des apprentis, en travaillant sur les possibilités de modularisation, en soutenant les apprentis dans leur préparation aux examens.

#### 3.4.4 **Indicateur n°6 : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous-mesure	1.2.1
Numérateur	Total participants handicapés de la sous mesure 121
Dénominateur	Total participants de la sous mesure 121

La cible a été fixée à 1%.

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/01/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
1%	2%	1%	2%	2%	1%	2%

- **Analyse**

Neuf régions sont concernées par cet indicateur d'objectif de résultat ; et seules cinq régions (Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Poitou-Charentes) ont mis en place des actions sur la tranche annuelle 2012. Même si la valeur cible est dépassée et reste exactement dans les mêmes tendances que celles des précédents rapports, trop peu de dossiers sont concernés par cet indicateur pour en faire une analyse solide.

#### 3.4.5 **Indicateur n°10 : Augmenter de 10% le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	1.2.4
Numérateur	Nombre de sorties « Accès à une procédure VAE »
Dénominateur	



- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
935/an	41 269			37 828		

- **Analyse**

Le ralentissement observé au cours de l'année 2011 (+ 3 452 participants au cours de l'année 2011 contre +13 523 au cours de l'année 2010) se confirme en 2013 (+3 901 participants), ce qui semble traduire désormais un rythme de croisière.

Ces nouvelles sorties se concentrent, à ce stade, principalement dans deux régions : Bretagne et Midi-Pyrénées, ce qui était déjà le cas pour l'année précédente (avec Rhône-Alpes en plus).

La sous-mesure 124 relative au développement de la validation des acquis de l'expérience continue d'être la principale sous-mesure contributrice aux sorties positives pour accès à une procédure VAE du PO : 82% du total des sorties dénombrées sur ce motif relève de la sous-mesure 124, bien que cette part soit en diminution de 8 points par rapport au précédent REA.

A l'issue des actions conduites dans le cadre de la sous-mesure 124, on compte 54,9% des participants qui accèdent à une procédure VAE et près de 30% d'entre eux sont considérés en autres types de sorties positives. Le Limousin a notamment mis en avant le travail effectué en région sur cette thématique, et en particulier une action portée par le Rectorat (procédure d'accompagnement individuel, en moyenne sur 30 mois - une personne dédiée au niveau du Rectorat) pour des personnes qui ont épuisé toutes les autres possibilités de financement.

3.4.6 ***Indicateur n°15 : Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi***

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.2.1
Numérateur	Somme des participants de 45 à 54 ans, de 55 à 64 ans et de 65 et plus de la sous-mesure concernée
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
15%	11%	12%	10%	11%	12%	10%

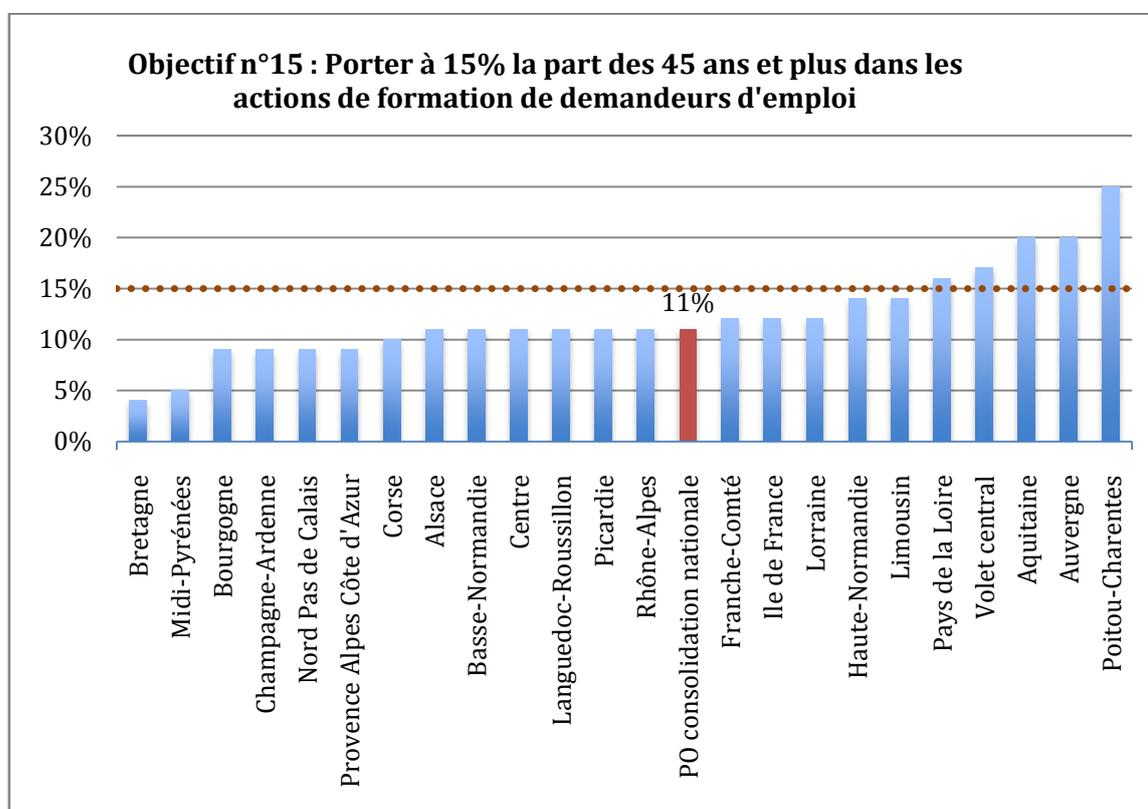


- **Analyse**

La part des 45 ans et plus dans les actions de formation des demandeurs d'emploi demeure stable, mais semble plafonner, faute de ciblage effectif des publics des tranches d'âge concernées. 55% des dossiers renseignés programmés ne prennent pas du tout en compte la priorité transversale relative au vieillissement actif (« sans objet »).

Le RAE 2012 soulignait que les résultats des actions soutenues par le FSE sont finalement assez proches des résultats nationaux (enquête BREST de la DARES<sup>19</sup>). Ainsi, en 2011, 16% des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle avait 45 ans et plus. Ce chiffre est en augmentation puisqu'en 2010, ils étaient 11%.

L'analyse est en grande partie commune à celle formulée concernant l'indicateur relatif à l'accès des participants seniors aux actions de formation des salariés (objectif n°2), les Régions ayant plutôt privilégié des actions de formation à destination des faibles niveaux de qualification sans critère d'âge (ou tout du moins pas celui des seniors).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

<sup>19</sup>Sources : Afpa, ASP, Pôle emploi, régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes ; traitement Dares (Brest).



3.4.7 **Indicateur n°16 : Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.2.1
Numérateur	Total des participants de niveau V, V bis, et VI de la sous mesure 221
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
76%	69%	64%	73%	70%	66%	74%

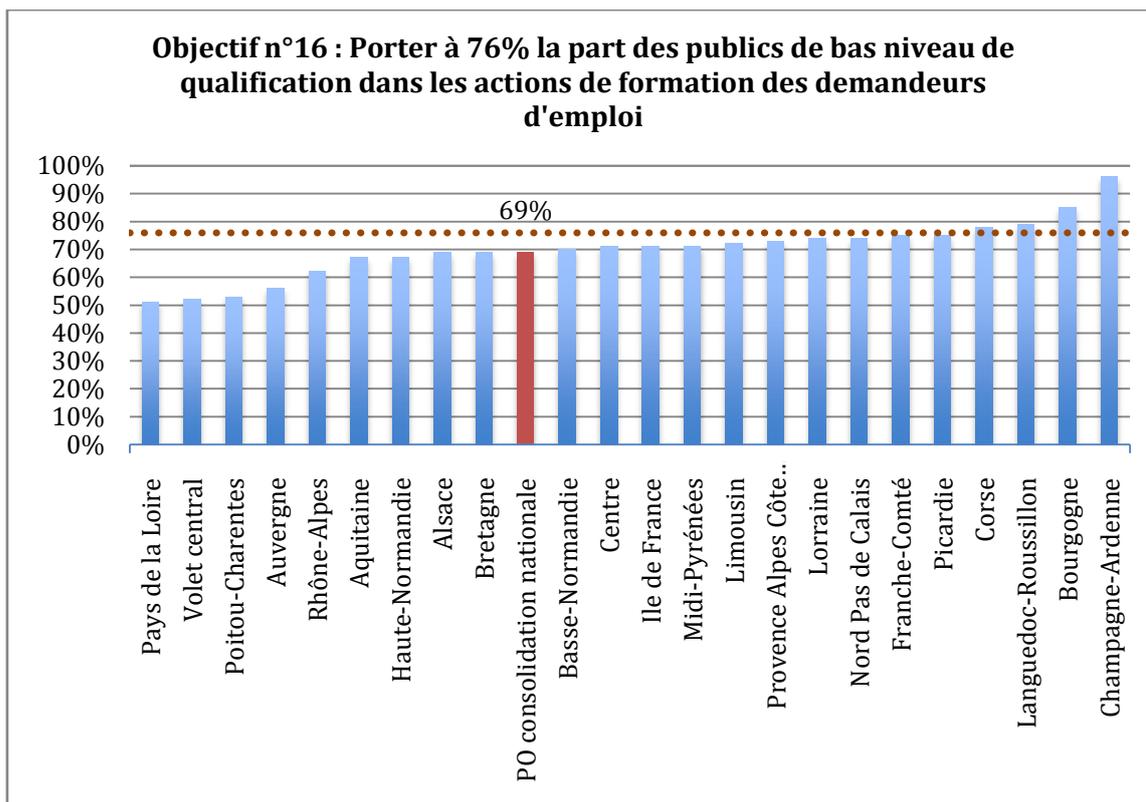
- **Analyse**

L'indicateur affiche un léger recul, un peu en deçà de la valeur cible ; avec une différence toujours notable entre les femmes et les hommes. Comme pour le public salarié, cet écart entre les hommes et les femmes reflète globalement la difficulté que rencontrent les femmes à accéder à une formation souvent compte tenu de freins connexes : horaires des formations, lieu des formations et déplacements...

Pour autant, les publics de bas niveau de qualification constituent l'une des cibles privilégiées des acteurs. Il est à noter que la répartition entre les participants de niveau V et ceux de niveau infra V est différenciée selon les régions. Seules six régions (Alsace, Bourgogne, Picardie, Centre, Haute-Normandie et Limousin) et le Volet central ont fait un véritable effort de ciblage sur des publics de niveau infra V.

L'analyse des résultats en région fait apparaître une relative homogénéité. Ceci s'explique par le ciblage effectif des publics par les Régions dans le cadre des actions cofinancées par le FSE qu'elles mettent en œuvre. Il est à noter le score important enregistré par la région Champagne-Ardenne (96%).





3.4.8 **Indicateur n°26 : Porter à 30% le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clés**

• **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

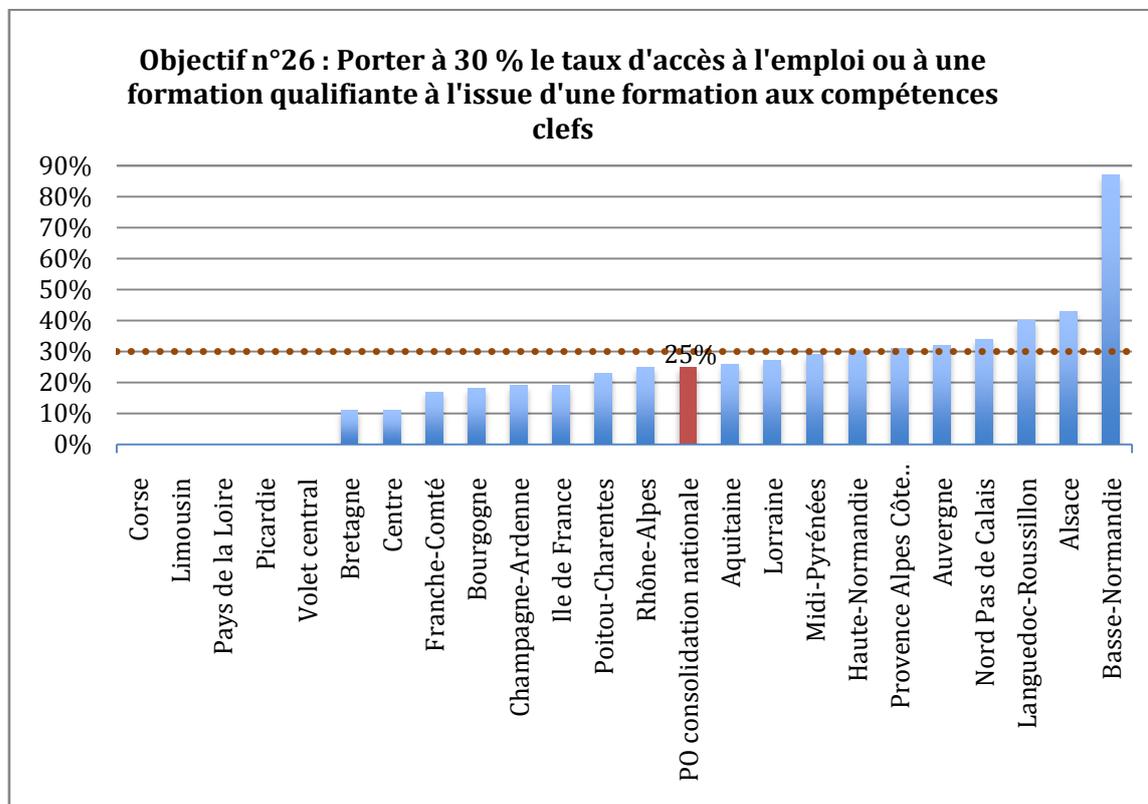
Sous mesure	4.1.1
Numérateur	Nombre de sorties : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès à un emploi durable</li> <li>• accès à un emploi temporaire,</li> <li>• accès à une formation qualifiante.</li> </ul>
Dénominateur	Nombre total de sorties du dispositif compétences clés

• **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	25%	25%	26%	25%	25%	25%

- **Analyse**

Le taux demeure stable, à 5 points de la cible ; certaines régions l'ont d'ailleurs dépassé. Les données ne sont cependant pas disponibles pour l'ensemble des régions concernées, car elles ne sont que partiellement remontées. Il est donc difficile d'en analyser les résultats.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013



### 3.5 Une analyse thématique: l'insertion et le retour à l'emploi

#### 3.5.1 Le périmètre

Cette thématique regroupe les actions de la mesure 2.1 et de l'axe 3. Elle concerne à la fois le retour et maintien dans l'emploi et l'insertion dans l'emploi.

#### 3.5.2 Les publics prioritaires

Les publics prioritaires se répartissent de la manière suivante :

Sous-mesures	Plus de 45 ans	Bas niveaux de qualification	Femmes	CLD	Bénéficiaires de minimas sociaux
Pôle emploi (211)	31,4%	51,7%	57,20%	34,30%	19,10%
Missions locales (212)		92,90%	49,70%		
Politiques d'insertion de l'Etat (311)	15,4%	82,10%	48,1%	29,70%	13,50%
PLIE (312)	22,80%	77,00%	52,60%	43,10%	39,10%
PDI (313)	27,20%	74,40%	48,60%	45,80%	85,40%

Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

Les participants recensés au sein des opérations soutenues dans le cadre des mesures 3.1 « Cohésion sociale » et 2.1 « Soutien à la modernisation du SPE » possèdent majoritairement **un niveau d'instruction de niveau V ou infra** : de 51,7% pour les opérations conduites par Pôle Emploi à 92,9% au sein de celles conduites par les Missions locales. Les valeurs présentées dans le tableau ci-dessus demeurent stables par rapport à celles observées l'année précédente.

L'évolution de la part des bénéficiaires de minima sociaux et notamment de bénéficiaires du RSA est à souligner :

- Pôle Emploi (+0,5 points par rapport à 2012)
- Politique d'insertion de l'Etat (+0,7 points par rapport à 2012)
- PLIE (+1,9 points par rapport à 2012).

Elle demeure stable au sein des PDI.

Concernant les seniors, on constate une même logique que pour les bénéficiaires de minima sociaux, avec une augmentation mesurée de la part des 45 ans et plus, dans l'ensemble des sous-mesures présentées ici, à l'exception de celle relative aux PDI (313) qui affiche une tendance inverse (-0,2 points par rapport à 2012).

#### 3.5.3 Indicateur n°4: Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	1.1.3
Numérateur	Nombre de salariés reclassés à l'issue de l'action Le reclassement est défini comme : - accès à un emploi durable (plus de 6 mois) - accès à une formation qualifiante
Dénominateur	Total des sorties



- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
60%	24%	24%	24%	37%	38%	37%

- **Analyse**

Le taux de reclassement des salariés licenciés accompagnés dans le cadre d'un dispositif individuel ou collectif demeure éloigné de la cible avec une part de 24% depuis le début de la programmation, sans distinction entre les hommes ou les femmes. Après avoir progressé entre 2011 et 2012, il marque un recul de près de 13 points entre 2012 et 2013.

Les sorties pour accès à une formation qualifiante continuent de constituer le premier motif de sortie positive, devant l'accès à l'emploi durable. Il est à noter que les sorties sur formation certifiée qui ne sont pas 38,2% des sorties pour cette mesure sont qualifiées de « Autres sorties positives », notamment en raison des dossiers du FPSPP sur le Volet central.

3.5.4 ***Indicateur n°11 : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription***

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.1.1
Numérateur	Nombre des participants DE, au moins 6 mois pendant les 18 mois suivant l'inscription à la prestation financée par le FSE
Dénominateur	Total des participants ayant achevé une prestation financée par le FSE depuis 18 mois

*Cet indicateur est renseigné sur la base des données transmises par Pôle Emploi.*

- **Valeur**

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2012 (cohorte de demandeurs d'emploi 2010)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte de demandeurs d'emploi 2009)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
56%	46%	46%	45%	49%	51%	46%

- **Analyse**

Le taux fourni au niveau national par Pôle emploi est une nouvelle fois en diminution de 3 points par rapport à l'année précédente. Pôle Emploi justifie ces résultats du fait de la conjoncture et du fonctionnement du marché du travail.



3.5.5 **Indicateur n°12 : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes, reçus par les missions locales et PAIO dans le cadre d'un accompagnement renforcé**

• **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	2.1.2
Numérateur	Nombre de sorties de la sous-mesure 212 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'activité</li> <li>• Accès à un emploi durable,</li> <li>• Accès à un emploi temporaire,</li> <li>• Accès à un contrat aidé</li> </ul>
Dénominateur	Total des sorties

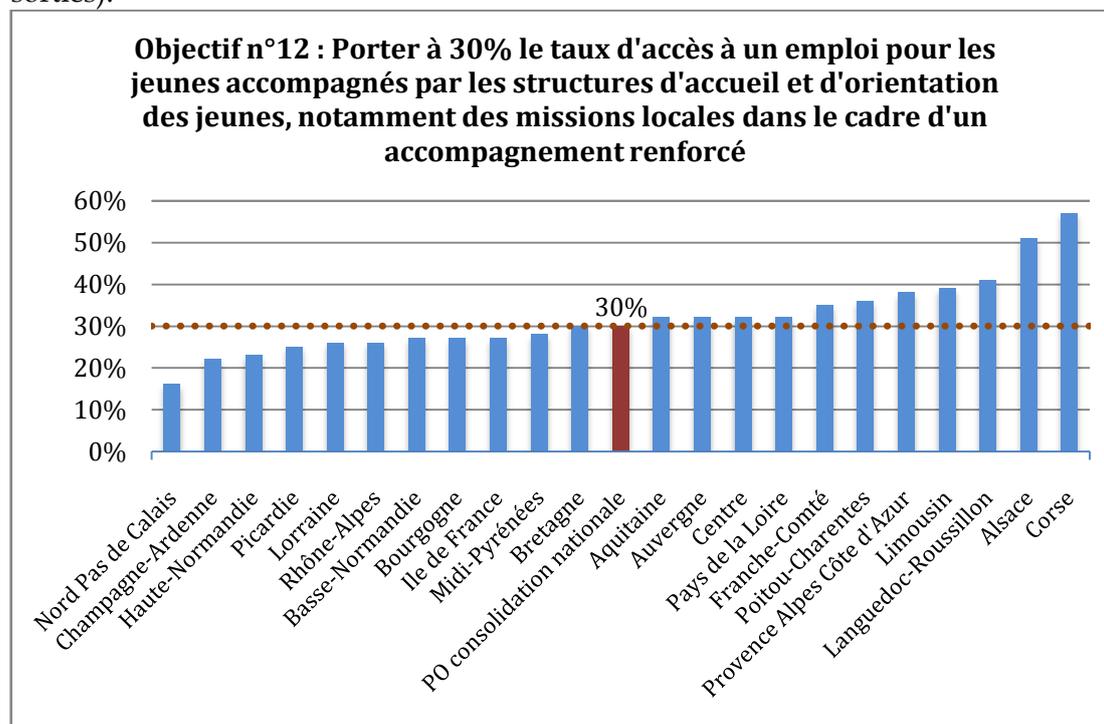
• **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	<b>30%</b>	30%	29%	<b>30%</b>	30%	29%

• **Analyse**

Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes reçus par les missions locales et les PAIO demeure stable à hauteur de 30%, la valeur cible, dans un contexte où le chômage des jeunes se maintient à un niveau important (2,4 fois supérieur à celui des adultes, selon l'INSEE).

L'accès à l'emploi durable constitue désormais le premier motif d'accès à l'emploi (13,9% du total des sorties) devant l'accès à un emploi temporaire (12,3% du total des sorties).



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013



3.5.6 **Indicateur n°14 : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

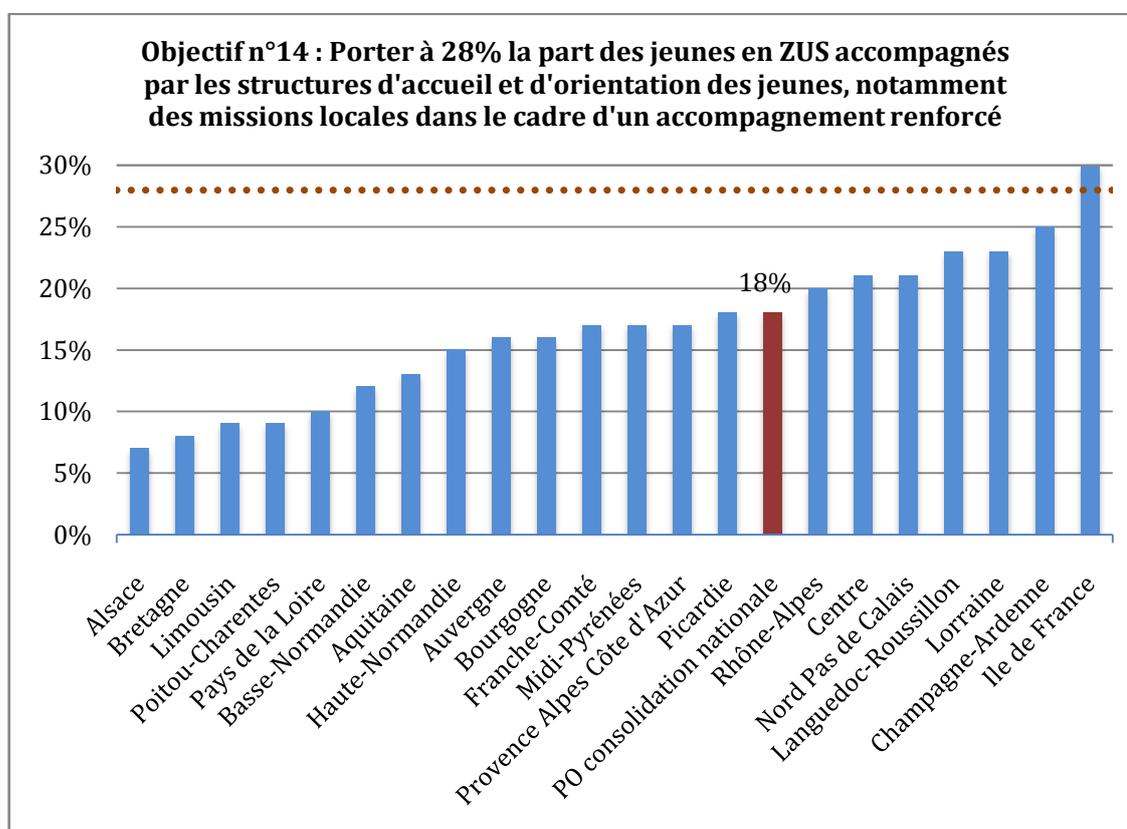
Sous mesure	212
Numérateur	Total des participants ZUS de la sous-mesure 212
Dénominateur	Total des participants de la sous-mesure 212

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
28%	18%	17%	18%	17%	16%	18%

- **Analyse**

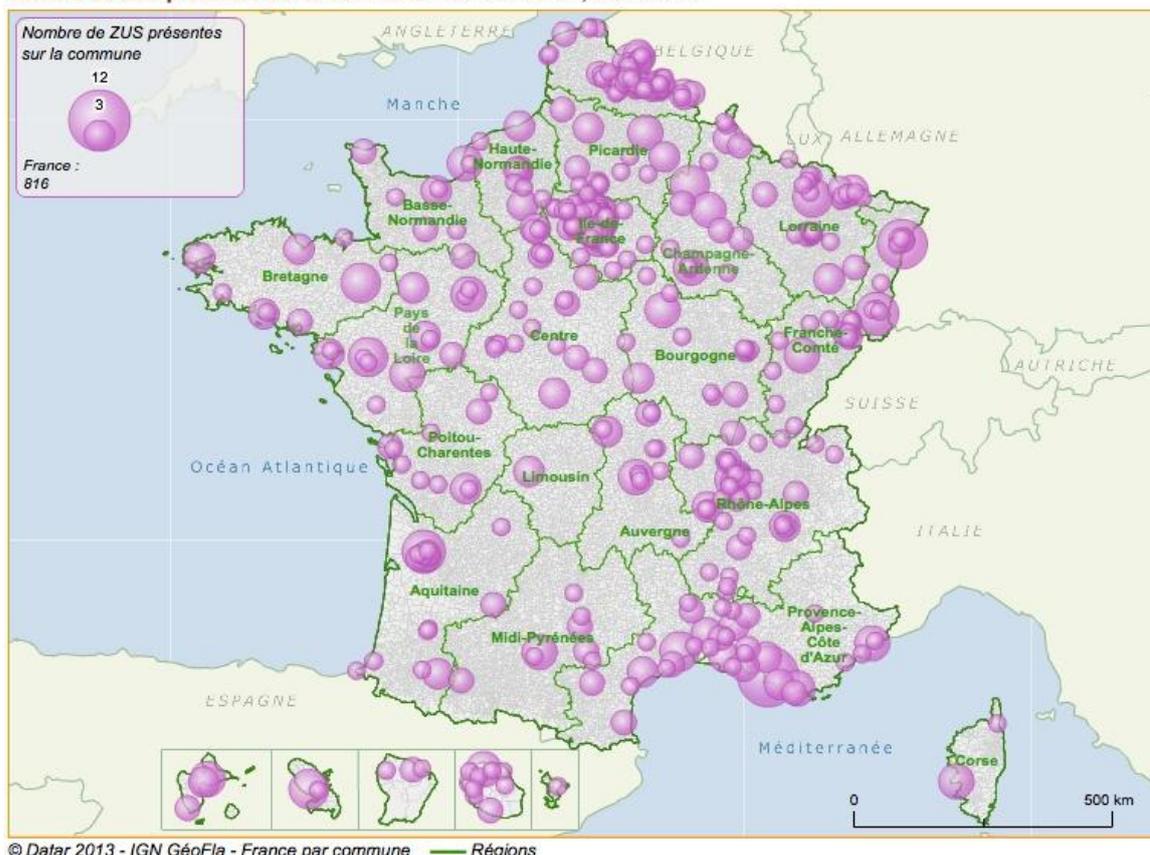
La part des jeunes reçus par les structures d'accueil des jeunes (notamment mais non exclusivement les Missions locales) dans le cadre d'un accompagnement renforcé résidents en ZUS se maintient autour de 18%, ce qui est de 10 points inférieur à la cible.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

L'hétérogénéité des résultats régionaux est notamment à mettre en relation avec la densité de quartiers ZUS dans chacune des régions. Elle est aussi à relier au contexte de crise et aux logiques d'implantation des structures dans les quartiers.

Nombre de ZUS présentes sur la commune - source : SGCIV, 01/07/2010



3.5.7 **Indicateur n°19 : Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDE**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.1
Numérateur	nombre de sorties pour emploi durable au cours des 12 premiers mois
Dénominateur	promotion stabilisée (y compris la poursuite de parcours au sein de l'EPIDE et les sorties pour emploi « non durables »)

Cet indicateur est calculé à partir du bilan d'activité de l'EPIDE, les bilans D1 et D2 ne permettant pas de suivre la population correspondante.

- **Valeur**

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2012 (cohorte 2011)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte 2010)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
35%	14%	ND	ND	22%	ND	ND

- **Analyse**

Concernant les dernières données disponibles présentées dans le cadre du RAE 2012, Il apparaît que la valeur atteinte en matière de sorties durables se révèle très inférieure à la valeur cible déterminée.

Il est à noter la stabilité des volontaires admis entre les cohortes 2010 et 2011 (autour de 3250 participants inscrits), dans un contexte de maintien de la capacité d'accueil de l'EPIDE (nombre de centres et de places offertes).

En valeurs cumulées, le taux d'insertion dans l'emploi durable au cours des 12 premiers mois est de 18,5%.

L'EPIDE explique la baisse du nombre des sorties durables entre le 3e et 12e mois en raison du contexte économique et du profil des publics accueillis (constat d'une dégradation de la situation des jeunes accueillis qui cumulent de plus en plus de freins périphériques).

En conséquence, les jeunes sortent davantage sur des emplois temporaires que sur des emplois durables et l'EPIDE constate une augmentation des durées des parcours qui continuent au-delà de 12 mois, afin de renforcer l'employabilité et les chances d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés par l'EPIDE.

### 3.5.8 Indicateur n° 20 : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.à.d. les 12 premiers mois

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.1
Numérateur	Nombre d'abandons entre le 3e et le 12e mois
Dénominateur	Promotion stabilisée (y compris la poursuite de parcours au sein de l'EPIDE et les sorties pour emploi « non durables »)

- **Valeur**

Cible	Valeurs atteintes à la date du RAE 2012 (cohorte 2011)			Valeurs atteintes à la date du RAE 2011 (cohorte 2010)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	33,5%	ND	ND	32%	ND	ND

- **Analyse**

Il apparaît que le nombre de ruptures dans les deux premiers mois régresse du fait des efforts conduits sur la mise en œuvre du processus de recrutement. En effet, la diminution enregistrée est de près de 14% entre les cohortes 2010 et 2011, avec un nombre d'inscriptions équivalent.

En revanche, entre le 3e et le 12e mois, on constate un abandon en augmentation, du fait notamment de la dégradation de la situation des participants accueillis qui cumulent de nombreux freins.



3.5.9 **Indicateur n° 21 : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

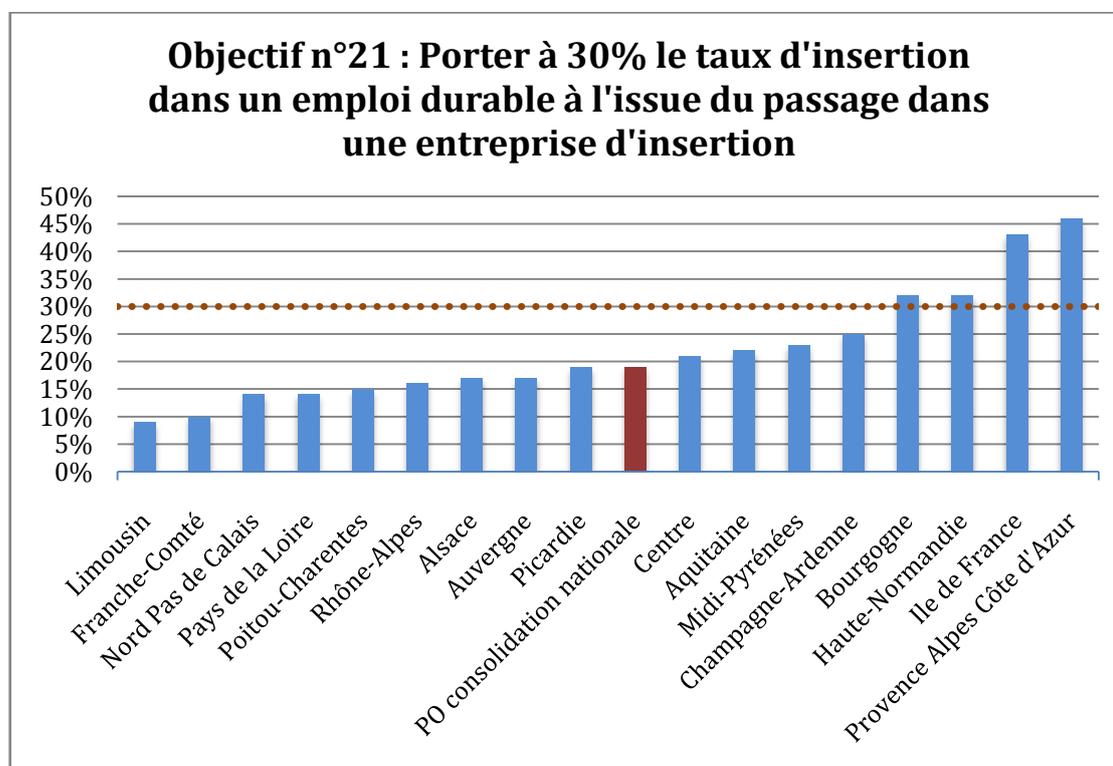
Sous mesure	3.1.1, restreint aux dossiers identifiés « EI - aide aux postes »
Numérateur	Nombre de sorties pour emploi durable
Dénominateur	Nombre de sorties

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
30%	19%	19%	18%	19%	19%	18%

- **Analyse**

Le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage des publics dans une entreprise d'insertion n'atteint pas la valeur cible des 30%, mais demeure stable depuis le début du programme (19%), tant du côté du public féminin et que masculin. Les valeurs de cet indicateur sont cependant à prendre avec précaution, ne serait-ce qu'au vu du graphique ci-dessous qui démontre une hétérogénéité des situations régionales, laquelle pourrait signifier non pas des disparités réelles mais un mode de compréhension des données à fournir (opérateurs) et à saisir (AGD) hétérogène.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

3.5.10 **Indicateur n°22 : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE**

• **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.2
Numérateur	<p>Nombre de sorties vers l'emploi, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de créations d'activité</li> <li>• Nombre de sorties intérim (cumul de mission supérieur à 6 mois), à inscrire dans la ligne « Accès à un emploi temporaire ou saisonnier »</li> <li>• Nombre d'accès à un contrat aidé : il s'agit des sorties validées comme positives par le PLIE.</li> <li>• Nombre d'accès à un emploi durable (plus de 6 mois) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CDI</li> <li>○ CDD de plus de 6 mois</li> <li>○ Contrat d'apprentissage</li> <li>○ Contrat de professionnalisation</li> <li>○ Contrat aidé du secteur marchand</li> </ul> </li> </ul>
Dénominateur	Total des sorties de parcours

• **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
42%	36%	38%	34%	36%	38%	34%

• **Analyse**

Les résultats en matière d'accès à l'emploi durable à l'issue d'un parcours PLIE se révèlent relativement stables sur la période de programmation (36%), dans un contexte peu favorable à l'accès à l'emploi durable des publics les plus éloignés de l'emploi.

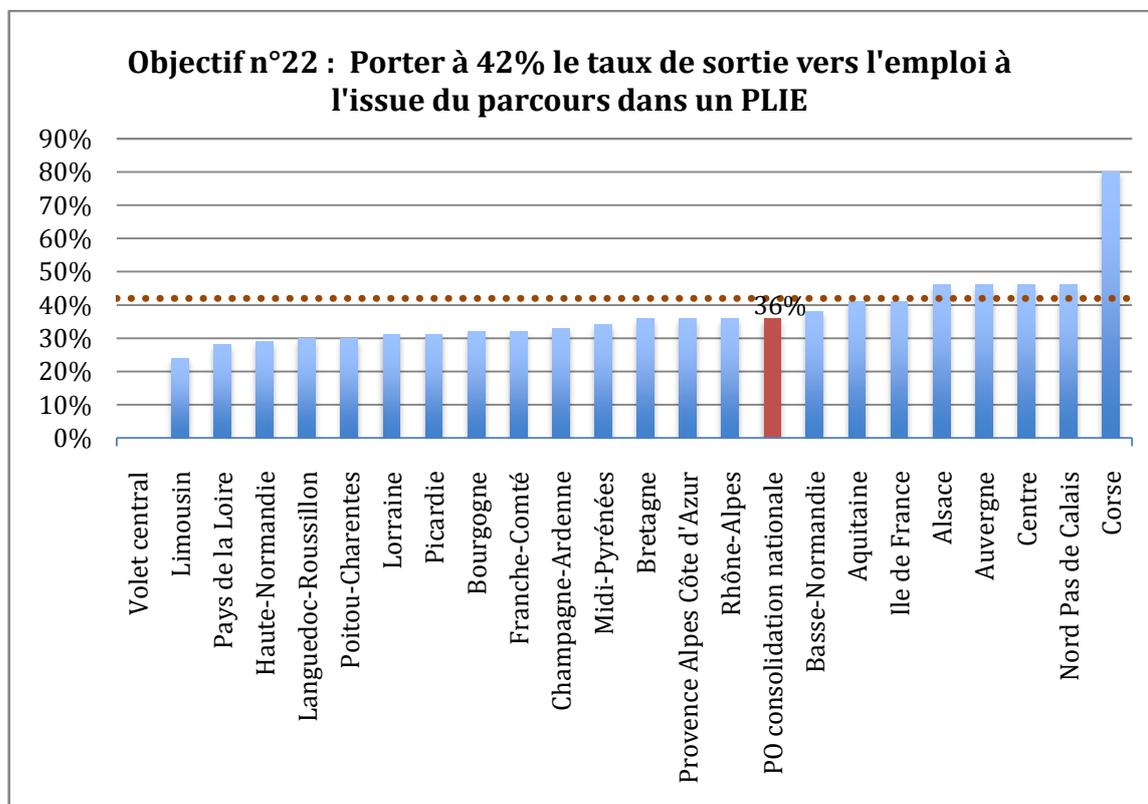
Il est à noter que les résultats se révèlent plutôt homogènes d'une région à l'autre, à l'exception de la Corse.

Les évaluations récentes conduites par le cabinet AMNYOS auprès des PLIE nous permettent de mettre en avant plusieurs éléments qui sont de nature à renforcer l'atteinte des résultats en matière d'accès à l'emploi durable par les PLIE :

- L'accompagnement renforcé avec une file active limitée (inférieure ou égale à 70 participants en simultané) permettant aux référents de parcours d'être présent aux différentes étapes du parcours et d'engager un travail en lien avec les entreprises
- La mise en œuvre d'une fonction de relation avec les entreprises qui vise non seulement la prospection-placement des participants du PLIE, mais également à fidéliser des entreprises qui pourront être mobilisées pour des opérations ponctuelles mises en œuvre par le PLIE (événementiels, simulations de recrutement, présentations d'un secteur d'activité, visites d'entreprise, accueil de demandeurs d'emploi dans le cadre d'EMT...).



Par ailleurs, la participation des entreprises et de leurs représentants institutionnels au sein des différentes instances de gouvernance des PLIE (Conseil d'administration des associations support et comités de pilotage des PLIE) est également de nature à favoriser la structuration d'un lien pérenne aux entreprises du territoire, lequel constitue un facteur facilitant dans la mise à l'emploi des participants des PLIE.



Source : VizialProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 16-12-2012

### 3.5.11 Indicateur 23 : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.2
Numérateur	Nombre de sorties vers la formation : accès à une formation qualifiante. Ces sorties doivent être validées comme positives par le PLIE.
Dénominateur	Total des sorties de parcours

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
8%	5%	5%	5%	5%	5%	4%



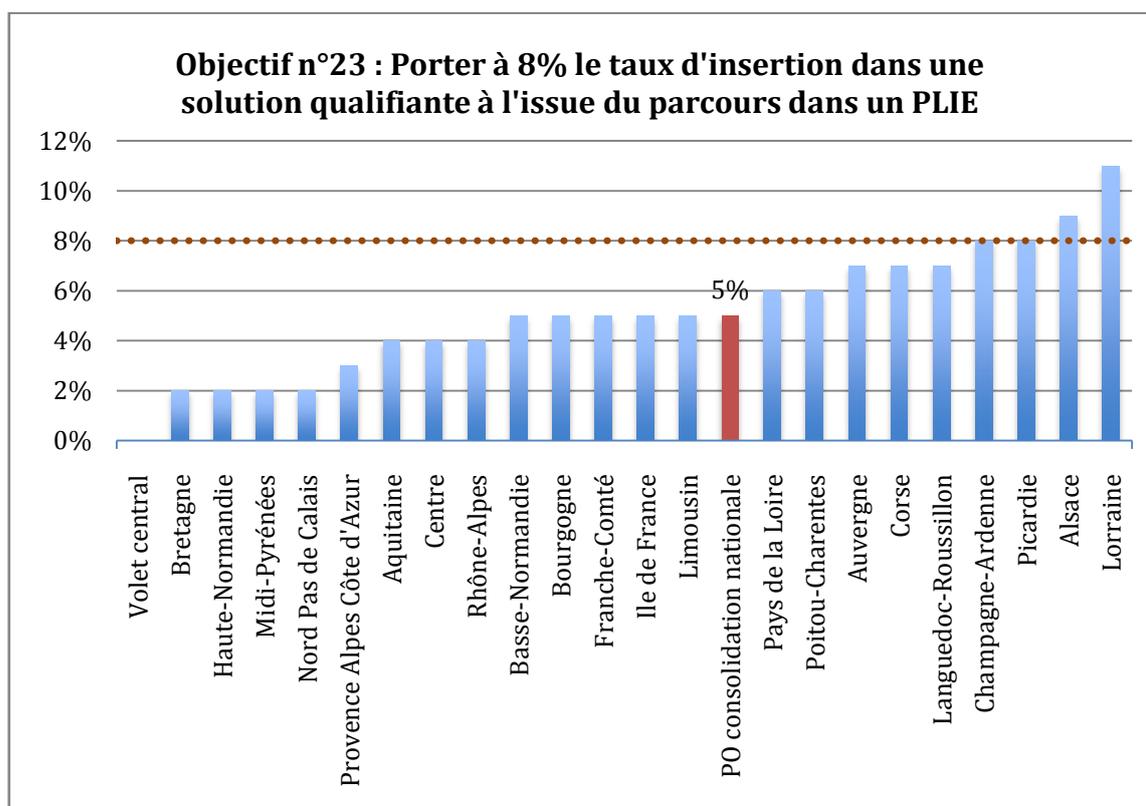
- **Analyse**

L'accès à la formation qualifiante, qui constitue pourtant un enjeu important en matière d'employabilité durable des participants, demeure faiblement investie par les PLIE, faute de trouver les modalités satisfaisantes pour faciliter leur accès et leur maintien en formation. Les PLIE continuent donc de privilégier majoritairement l'accès à l'emploi.

Les PLIE pointent, par ailleurs, un manque d'adaptation de l'offre de formation aux publics qu'ils accompagnent (calendrier, contenu, pédagogie, modularisation de l'offre...) et parfois pour les PLIE intervenant sur des territoires ruraux notamment, la distance à l'offre de formation proposée.

Par ailleurs, il existe des pratiques hétérogènes en matière de validation des sorties pour accès à la formation qualifiante :

- Tous les participants accédant à la formation qualifiante ne sont pas nécessairement comptabilisés dans cette rubrique, certains PLIE considérant que l'accompagnement à l'emploi post-formation est nécessaire pour transformer l'essai et garantir l'accès à l'emploi durable
- Une partie des PLIE attend que les participants obtiennent un titre ou un diplôme avant de prononcer la sortie du dispositif, ceci explique la raison pour laquelle on dénombre 1575 sorties pour formation certifiée qui ne sont pas prises en compte dans l'indicateur n°23.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

3.5.12 **Indicateur 24 : Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

Sous mesure	3.1.3
Numérateur	Total des sorties positives
Dénominateur	Total des sorties

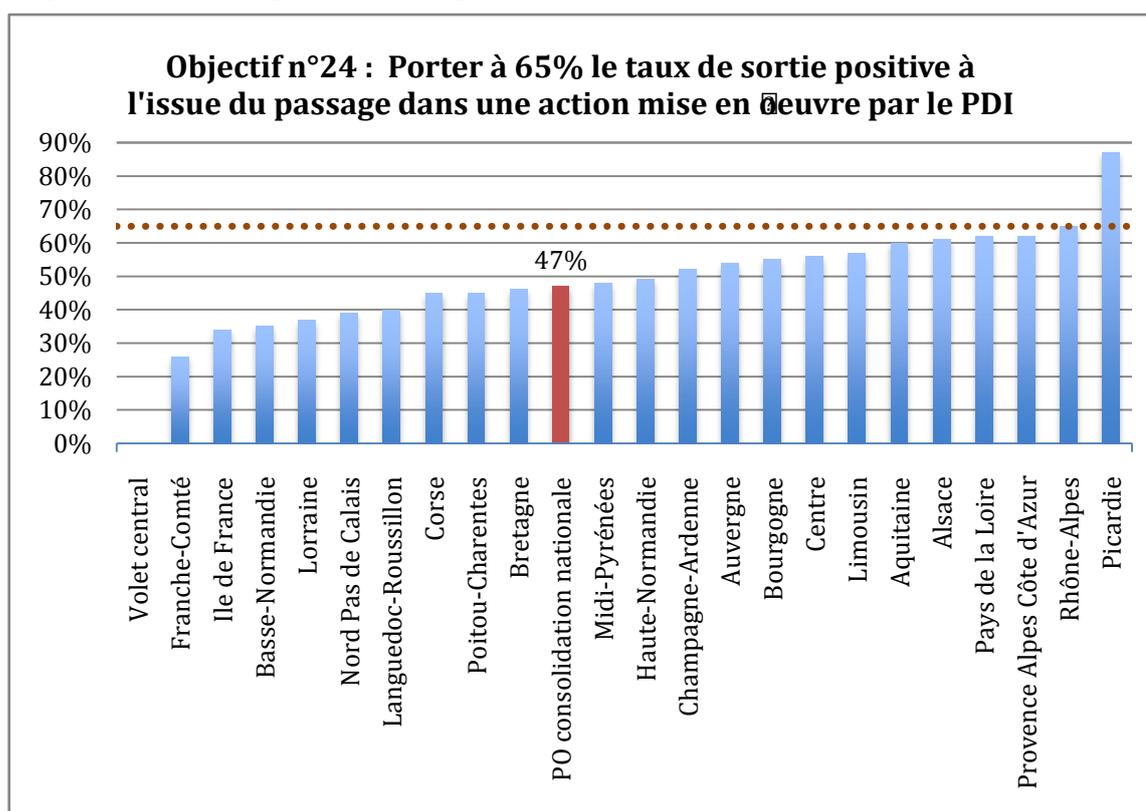
- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
65%	47%	46%	49%	48%	46%	50%

- **Analyse**

Le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI est stable, mais demeure très en deçà de la cible.

La part des autres types de sorties positives se stabilise autour de 15%.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

3.5.13 **Indicateur n°25 : Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire**

- **Rappel du mode de calcul de l'indicateur**

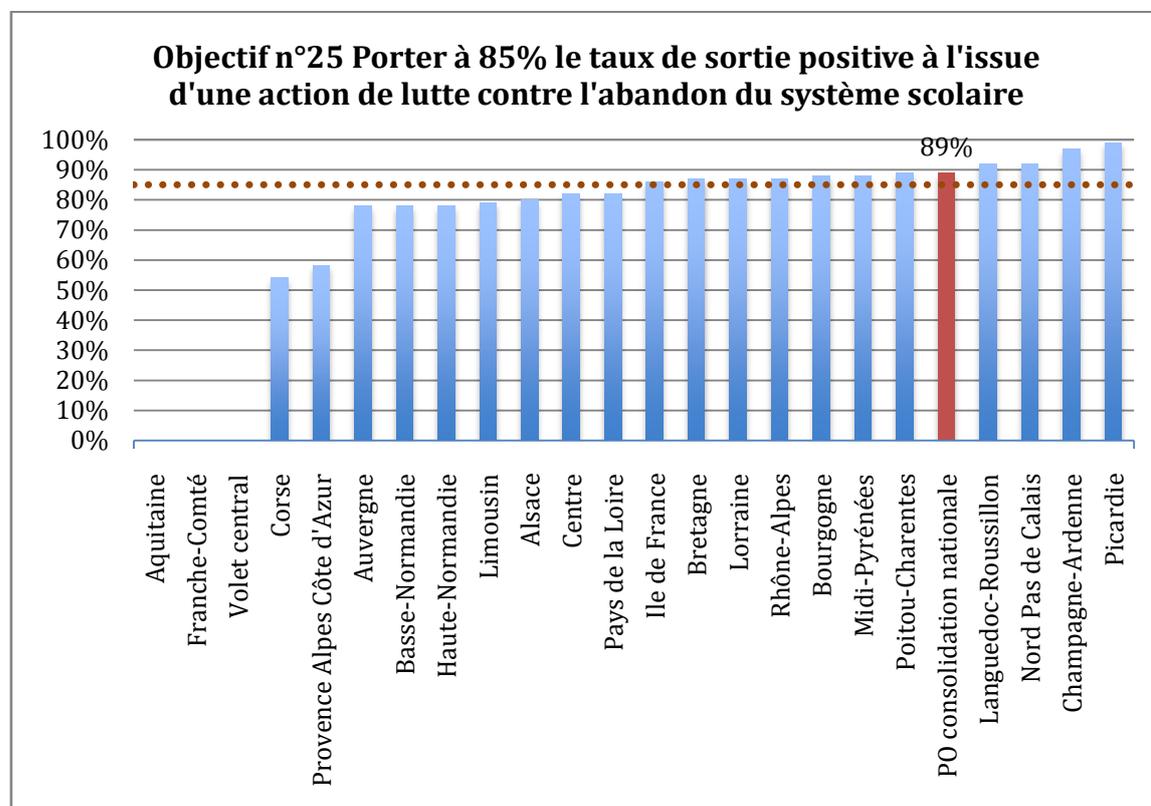
Sous mesure	3.2.2
Numérateur	Nombre de sorties positives (y compris les autres types de sorties positives) de la sous mesure
Dénominateur	Nombre total de sorties de la sous mesure

- **Valeur**

Cible	Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 08/12/2013			Valeurs cumulées des dossiers répondant aux critères RAE depuis le début du programme arrêtées à la date du 16/12/2012		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
85%	88%	89%	87%	88%	89%	87%

- **Analyse**

Le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire demeure stable par rapport aux années précédentes. Ces sorties positives sont à mettre en relation avec une forte diversité des offres et actions en présence sur les territoires. Aucune évolution particulière n'a été signifiée par les acteurs de terrain.



Source : ViziaProg FSE / PRESAGE / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 08-12-2013

### 3.6 Focus sur la création d'activité

Comme chaque année depuis 2010, une enquête sur les résultats de la sous-mesure 131 a été réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 sur les opérations réalisées dans le cadre de cette sous-mesure en 2009. Nous en présentons ci-dessous les principaux éléments d'analyse. Les éclairages apportés par les acteurs de la programmation à l'occasion des réunions régionales et du volet central du printemps 2013, lors desquelles les principaux enseignements de l'étude ont été commentés et mis en perspective avec ceux de l'enquête 2012 (portant sur les opérations 2008), sont également présentés ci-après.

#### 3.6.1 *Rappels méthodologiques*

**Cette enquête, réalisée auprès des AGD et OI concernés, vise notamment à mesurer le taux de survie à trois ans des entreprises créées/reprises dans le cadre d'un accompagnement cofinancé par le FSE. Elle concerne les seuls dossiers d'assistance aux personnes relevant de la sous-mesure 131 pour la tranche annuelle 2009<sup>20</sup>.**

La base de données consolidée dans le cadre de cet exercice répertorie 532 dossiers relevant du périmètre de l'enquête. La répartition des dossiers par région est présentée dans le tableau ci-dessous :

Région	Nombre de dossiers d'assistance aux personnes concernés par l'enquête
Alsace	8
Aquitaine	10
Auvergne	42
Basse-Normandie	25
Bourgogne	40
Bretagne	20
Centre	23
Champagne-Ardenne	22
Corse	2
Franche-Comté	15
Haute-Normandie	6
Ile-de-France	108
Languedoc-Roussillon	53
Lorraine	14
Midi-Pyrénées	42
Nord-Pas-de-Calais	14
Pays-de-la-Loire	20
Poitou-Charentes	23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26
Rhône-Alpes	19
<b>Total</b>	<b>532</b>

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

<sup>20</sup> Les données étaient à renseigner pour les opérations réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009. Pour les dossiers pluriannuels, seules les données relatives à la tranche annuelle 2009 étaient à renseigner.



L'une des nouveautés de l'enquête relative aux opérations conduites en 2009<sup>21</sup> a été de permettre aux bénéficiaires de renseigner les informations et résultats des opérations mises en place par type d'action. Le choix a été fait d'effectuer un zoom sur trois types d'actions cofinancées à savoir :

- L'accompagnement à la création/reprise ;
- Les actions de formation à destination des porteurs de projet ou chefs d'entreprise ;
- Les actions de suivi et accompagnement post-crétion.

### 3.6.2 Profil des répondants à l'enquête

La base de données constituée comptabilisait 348 bénéficiaires dont 333 pour lesquels les coordonnées de contact se sont révélées exploitables<sup>22</sup>. 160 de ces bénéficiaires ont renseigné dans son intégralité le questionnaire en ligne soit **un taux de retour de 48%**, en progression par rapport en l'an dernier (42%). Ce taux de retour varie toutefois sensiblement selon les régions considérées, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 Répartition régionale des répondants**

Région	Nb de bénéficiaires identifiés dans la base	Nb de répondants	Taux de réponse
Alsace	8	6	75%
Aquitaine	10	2	20%
Auvergne	25	4	16%
Basse-Normandie	21	9	43%
Bourgogne	17	1	6%
Bretagne	16	13	81%
Centre	12	10	83%
Champagne-Ardenne	21	3	14%
Corse	2	2	100%
Franche-Comté	13	6	46%
Haute-Normandie	4	2	50%
Ile-de-France	57	19	33%
Languedoc-Roussillon	40	25	63%
Lorraine	10	8	80%
Midi-Pyrénées	26	18	69%
Nord-Pas-de-Calais	13	5	38%
Pays-de-la-Loire	17	13	76%
Poitou-Charentes	13	5	38%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25	14	56%
Rhône-Alpes	18	7	39%

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

<sup>21</sup>Les échanges noués en 2012 autour des résultats de l'enquête sur la sous-mesure 131 lors des réunions régionales et du volet central sont venues alimenter le travail d'ajustement du questionnaire d'enquête dans sa version 2103. Les participants ont émis au printemps 2013 un certain nombre de propositions d'évolution du questionnaire pour enrichir le travail d'analyse : calcul du taux de survie par typologie de public, recueil de données complémentaires sur le secteur d'activité des entreprises créées/ reprises (avec en ligne de mire, l'ambition de pouvoir flécher les secteurs d'activité porteurs selon les territoires au regard du taux de survie à 3 ans), et sur la création d'emploi au sein de ces entités...

<sup>22</sup> 15 contacts infructueux : mails erronés, personnes en charge du dossier plus en poste, changement d'adresse ...



Certains bénéficiaires interrogés étaient concernés par plusieurs opérations pour l'année 2009 : ils étaient invités à renseigner autant de questionnaires que d'opérations entrant dans le champ de l'enquête.

Ce sont ainsi 222 questionnaires qui ont été renseignés par les 160 répondants comptabilisés correspondant à autant d'opérations portées en 2009. Les données recueillies se rapportent ainsi à 42% des opérations ciblées dans le cadre de l'enquête (part en progression de 9 points par rapport à l'an dernier).

#### Répartition des dossiers renseignés par région

Région	Nombre de dossiers concernés par l'enquête	Taux de retour
Alsace	8	75%
Aquitaine	10	20%
Auvergne	42	48%
Basse-Normandie	25	40%
Bourgogne	40	3%
Bretagne	20	80%
Centre	23	52%
Champagne-Ardenne	22	14%
Corse	2	100%
Franche-Comté	15	40%
Haute-Normandie	6	33%
Ile-de-France	108	24%
Languedoc-Roussillon	53	53%
Lorraine	14	64%
Midi-Pyrénées	42	50%
Nord-Pas-de-Calais	14	43%
Pays-de-la-Loire	20	65%
Poitou-Charentes	23	48%
PACA	26	69%
Rhône-Alpes	19	53%
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>42%</b>

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

*Il est à noter que :*

- **Une part importante des bénéficiaires ignore leurs obligations en matière de suivi des participants à l'issue des actions conduites (renseignement des données D3).** Les réunions régionales et auprès du volet central du printemps 2013 ont été l'occasion de rappeler que les efforts d'information des porteurs de projet étaient à maintenir en direction des bénéficiaires.
- *Certaines personnes en charge des opérations mises en place en 2009 ne sont plus en poste*
- *Certaines structures ayant mis en place les opérations n'existent plus*

### 3.6.3 Typologie des bénéficiaires

Comme constaté à l'occasion de l'enquête précédente, on retrouve une grande diversité de structures parmi les répondants à l'enquête :

- Les chambres consulaires (CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat et chambre régionale/départementale d'agriculture) qui représentent 34% de notre panel
- Les structures spécialisées (PFIL, boutique de gestion, coopératives d'activité et d'emploi ...) qui recouvrent 29% des répondants



- Les collectivités territoriales/EPCI qui comptent pour 5% du panel.

### Typologie des bénéficiaires répondants

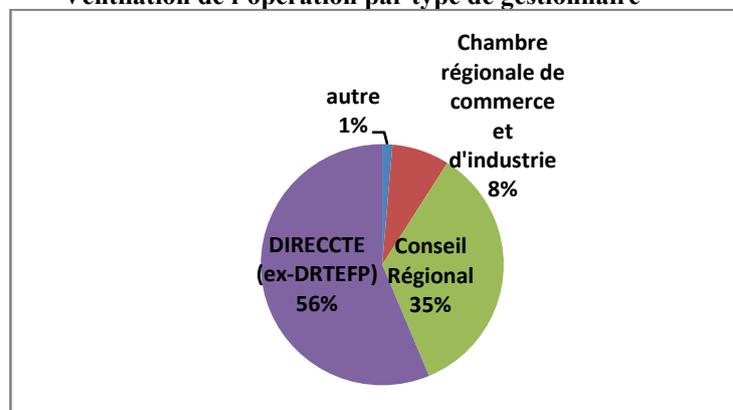
Typologie des répondants	Nombre	Part
Chambre de Commerce et d'Industrie	22	14%
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	16	10%
Chambre régionale/départementale d'agriculture	16	10%
<b>Sous-total Chambres consulaires</b>	<b>54</b>	<b>34%</b>
PFIL	7	4%
Boutique de gestion	6	4%
Coopérative d'activités et d'emploi	17	11%
ADIE	1	1%
Couveuse	4	3%
Incubateur	5	3%
Pépinière	7	4%
<b>Sous-total Structures spécialisées</b>	<b>47</b>	<b>29%</b>
Collectivité territoriale/EPCI	5	3%
Agence de développement économique	3	2%
<b>Sous-total Collectivités</b>	<b>8</b>	<b>5%</b>
Organisme de formation	10	6%
Maison de l'emploi	2	1%
Missions locales	2	1%
Autres types	37	23%
<b>Sous-total Divers</b>	<b>51</b>	<b>32%</b>
<b>Total</b>	<b>160</b>	

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

#### 3.6.4 Caractéristiques des opérations cofinancées

Parmi le panel enquêté, une majorité des répondants a déposé son dossier de demande de subvention auprès des services de l'État (56%). Un peu plus d'un tiers d'entre eux auprès d'un Conseil régional.

Ventilation de l'opération par type de gestionnaire



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 222 dossiers



### Montant FSE programmé/réalisé

En termes de financement, le montant FSE programmé cumulé pour l'ensemble des opérations mises en place sur la tranche annuelle 2009 est de 12 633 873 euros, soit 40% du coût total des opérations. Le montant réalisé s'élève quant à lui à 11 091 845 euros :

**Tableau 2 Montants des opérations conduites en 2009**

Coût total des opérations	Coût total	Montant FSE	Taux FSE
En programmé	31 261 688	12 633 873	40%
En réalisé	29 169 425	11 091 845	38%

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 222 dossiers

### 3.6.5 *Caractéristiques des participants aux actions d'accompagnement à la création/reprise*

Au total, tout type d'actions confondues, on dénombre 44 825 participants aux 222 opérations renseignées dont 40% de femmes.

Les données détaillées par sexe et âge présentées ci-après ne concernent que les participants aux actions d'accompagnement à la création/reprise, soit 30 141 participants.

#### *Comparaison de la répartition des participants par sexe et âge issus de l'échantillon enquêté par rapport à celle observée en valeurs cumulées (ViziaProg FSE)*

Profil des participants	Résultats - Enquête 2013 <sup>23</sup>	Sous-mesure 131 (en valeurs cumulées au 17 mars 2013)
Part des femmes	40%	39,4%
Part des 15-24 ans	10%	12,5%
Part des 55 ans et plus	6%	9,3%

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013 et données ViziaProg FSE- tableau D1 – onglet TB Région – 17 mars 2013

La comparaison entre les caractéristiques des participants aux actions d'accompagnement à la création/reprise avec les données en valeurs cumulées permet de caractériser l'échantillon. On constate ainsi :

- la part des femmes aux actions d'accompagnement à la création/reprise dans le cadre de l'enquête est équivalente à celle observée en valeurs cumulées sous ViziaProg FSE (ainsi qu'à celle observée sur l'échantillon total enquêté).
- En revanche, la part des jeunes de moins de 24 ans et des participants de 55 ans et plus s'avère moindre (3 points de moins en moyenne) que ce que l'on observe à l'échelle de l'ensemble de la sous-mesure 131, sur la base des données en valeurs cumulées.

### 3.6.6 *Typologie des actions mises en œuvre dans le cadre des opérations cofinancées au titre de la sous-mesure 131 en 2009*

Parmi les 222 opérations comptabilisées dans le cadre de l'enquête 2013 :

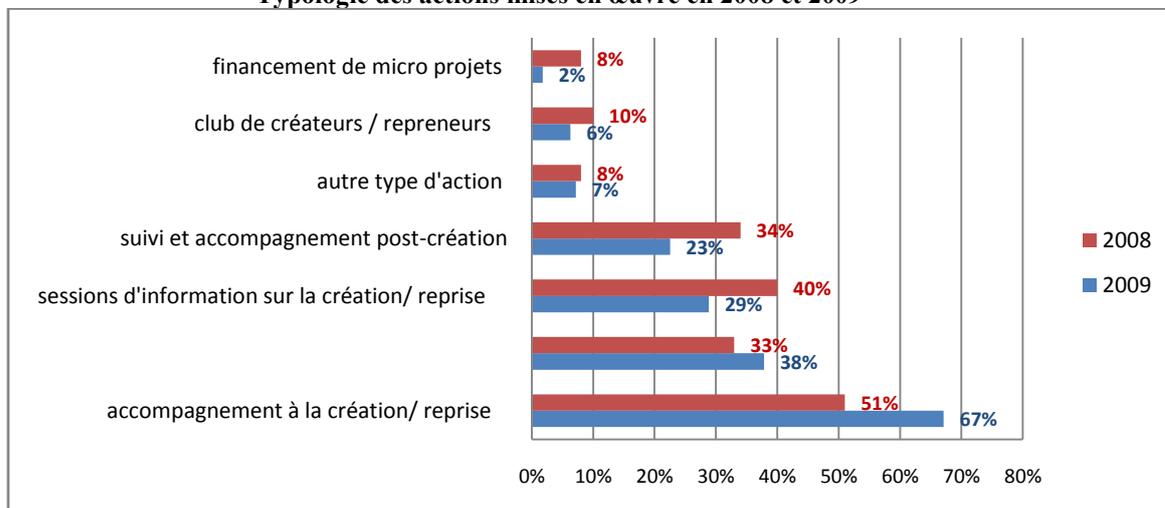
- Plus de la moitié des opérations conduites (67%) intègrent des actions d'accompagnement à la création/reprise
- Près de 40% des opérations mises en place sont des actions de formation en direction des porteurs de projets ou chefs d'entreprises

<sup>23</sup> Données calculées sur la base des répondants aux questions relatives à l'accompagnement à la création reprise, ce qui représente un total de 30141 participants.



- Un tiers des opérations comporte des sessions d'information sur la création/reprise d'activité
- 23% des opérations proposent des actions de suivi ou accompagnement post-crétion

**Typologie des actions mises en œuvre en 2008 et 2009**



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 222 dossiers

Note de lecture : le total est supérieur à 100% étant donné que le nombre d'opérations cofinancées peuvent intégrer divers registres d'intervention : Accompagnement, sensibilisation, formation...

En termes de comparaison par rapport aux constats effectués dans le cadre de l'enquête 2012, nous constatons :

- Une part encore plus importante d'opérations recouvrant des actions d'accompagnement à la création/reprise (de 51 à 67% pour les actions de 2009)
- Une légère augmentation de la part des opérations visant la formation (+5 points)
- Une diminution de la part des opérations intégrant des sessions d'information et des actions de suivi accompagnement post-crétion (- 11 points pour les deux types d'actions pour les opérations de 2009)

Cette faible part d'opérations identifiées comme incluant une action d'accompagnement post-crétion a interpellé les participants aux réunions régionales et du volet central menées au printemps 2013<sup>24</sup>.

- Ceux-ci ont tenu à rappeler que le FSE, et plus spécifiquement la sous-mesure 131, n'est qu'une source de financement parmi d'autres pour mettre en œuvre ce type d'accompagnement. Certains opérateurs privilégient d'autres sources de financement que le FSE, et notamment le FEDER<sup>25</sup> et, plus à la marge, le FEADER. De nombreuses régions confirment le faible nombre de projets sur la création d'activités financés avec le FSE (Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais...).

<sup>24</sup> 23% des opérations conduites en 2009 incluaient une action d'accompagnement post-crétion, part en baisse par rapport à celles conduites en 2008 (34%). Source : enquêtes sur les sous-mesure 131 conduites en 2012 et 2013 par le consortium Amnyos- Edater. Base : 123 opérations en 2008, 222 en 2009.

<sup>25</sup> A titre d'illustration, en Midi-Pyrénées, le FSE cofinance, dans le cadre de la sous mesure 131, pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), des actions de sensibilisation/ information et formation à la création d'entreprise à destination de porteurs de projet ou de jeunes créateurs. En parallèle, les CCI réalisent aussi des actions individuelles d'accompagnement à la création (elles accompagnent environ 2500 porteurs de projet par an) depuis juillet 2008 par des fonds Région/FEDER.



Les AGD soulignent que le FSE est un très bon outil pour financer les projets mais qu'il pâtit d'un excès de règles de gestion et de contrôle qui, au final, créent beaucoup de blocages, notamment pour les structures de l'ESS qui interviennent sur ces sujets mais sont en difficulté sur la gestion FSE, notamment du fait de leur petite taille. Elles signalent que de nombreux porteurs ont basculé du FSE vers le FEDER au cours de la programmation.

Ainsi, si les chiffres nationaux et/ou régionaux ne traduisent pas un engagement sur cette dimension, il ne faut donc pas en conclure que les actions d'accompagnement post-crédation sont absentes de l'offre de services des opérateurs et font défaut sur les territoires.

- Les gestionnaires notent que sur certains territoires il serait difficile de convaincre les créateurs / repreneurs de l'intérêt de ce soutien. La difficulté des opérateurs à garder un lien avec les participants une fois l'activité créée ou reprise est également mise en avant comme un obstacle à la généralisation d'un tel travail.
- Dans certains territoires (Bourgogne notamment), les réticences seraient davantage du côté des opérateurs (frilosité pour des raisons difficiles à identifier : surcharge de travail ? insuffisante formation des professionnels ? concentration sur le cœur de métier en période de crise ? ...). Les gestionnaires ont mis en avant le fait que les financeurs focalisent leur attention sur l'acte de création (le résultat attendu de leur intervention est la création ou la reprise) et non sur le taux de survie de l'activité créée ou reprise, ce qui n'encouragerait pas les porteurs de projet à s'engager dans une activité d'accompagnement post-crédation.

Sur les 222 opérations de notre panel, 97 d'entre elles combinent au moins deux types de registres d'action<sup>26</sup>, (soit 44% des opérations).

Ces combinaisons de différents registres laissent transparaître la volonté des bénéficiaires de proposer aux participants des actions packagées incluant :

- accompagnement au montage de projet (élaboration, construction, accompagnement au financement du projet),  
Et/ou
- formation à la gestion d'une entreprise, le cas échéant,  
Et/ou
- information et échanges (session ou réunion d'information, club de créateurs/repreneurs ...)  
Et/ou
- suivi post-crédation ou reprise.

Les 125 opérations pour lesquelles un seul registre d'intervention est utilisé concernent pour moitié les actions d'accompagnement à la création/reprise :

Type d'action	Nb d'opérations	Part
<b>accompagnement à la création/reprise</b>	<b>64</b>	<b>51%</b>
sessions d'information sur la création/ reprise	7	6%
actions de formation	39	31%
suivi et accompagnement post-crédation	3	2%
autre	12	10%
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : opérations planifiant un seul type d'actions soit 125 opérations

<sup>26</sup> Ces combinaisons vont de deux à cinq types d'actions pour une même opération.

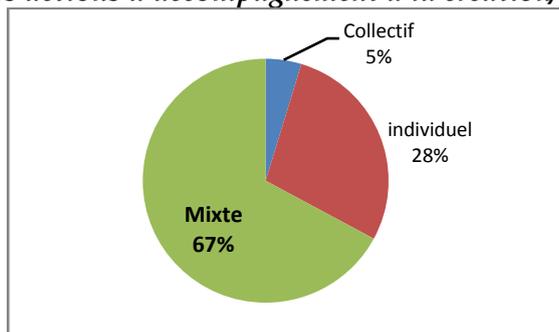


### L'accompagnement à la création/reprise d'activité

Les opérations incluant une action d'accompagnement à la création/reprise représentent 67% de notre panel soit 149 opérations.

Les bénéficiaires qui mettent en place ce type d'actions mettent en œuvre l'accompagnement. En effet, ces actions peuvent s'adresser à un collectif mais également aux participants individuellement. A cet égard, la majorité des bénéficiaires (67%) mixe ces différents formats :

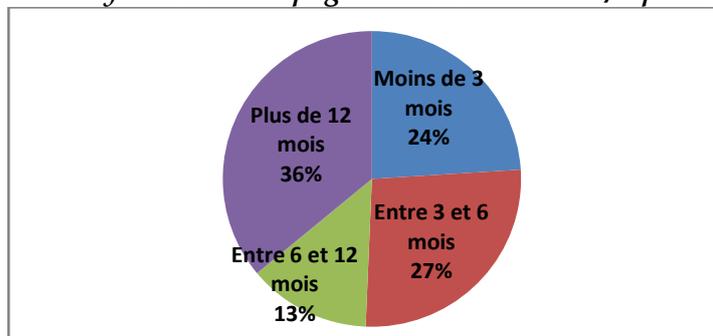
*Format des actions d'accompagnement à la création/reprise*



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : 149 dossiers

Il en est de même pour la durée de ces accompagnements qui varie sensiblement selon l'opération considérée : de 3 mois jusqu'à plus d'un an :

*Durée moyenne d'accompagnement à la création/reprise*



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : 149 dossiers

La grande majorité de ces actions s'adresse à un public mixte. En effet, seules 4 opérations sont à destination d'un public exclusivement féminin.

Parmi les 27 873 participants de ces actions, on dénombre 39% de femmes.

Concernant la répartition par âge des participants, les résultats de l'enquête nous indiquent que :

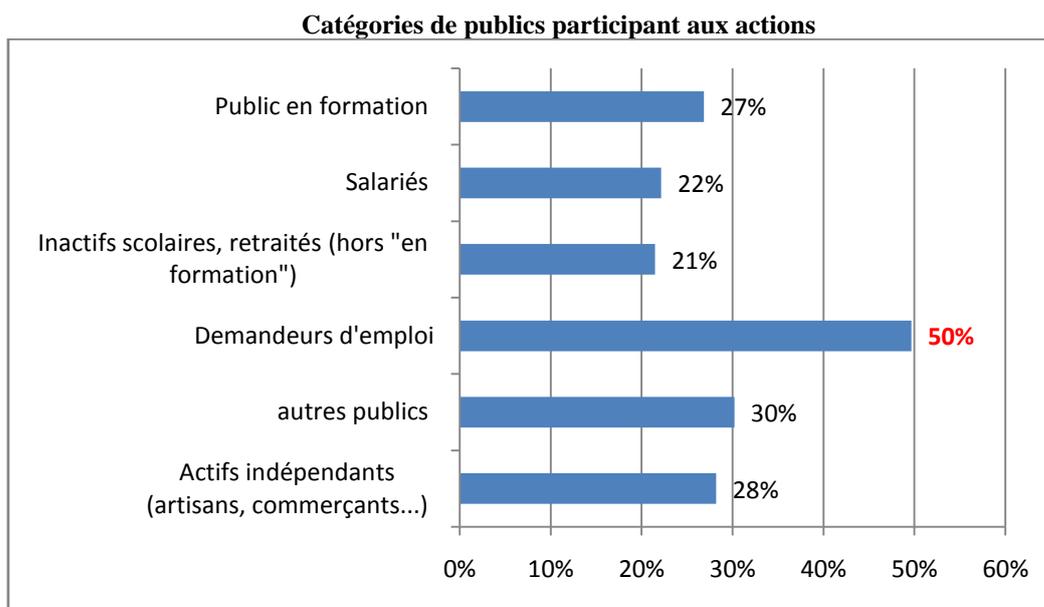
- 3 106 ont entre 15 et 24 ans soit 11%
- 1 802 ont plus de 55 ans soit 6,5%



Comme signalé ci-dessus, les actions d'accompagnement à la création/reprise d'activité s'adressent à tous types de publics, aussi bien du point de vue de l'âge, du sexe mais également du statut sur le marché du travail.

Les informations issues de l'enquête indiquent que :

- la moitié des actions a concerné des demandeurs d'emploi
- Près d'un tiers des actions a concerné des publics en formation (27%)
- Près d'un tiers des actions a concerné les actifs indépendants (28%)
- 22% des actions ont concerné des salariés



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 149 dossiers

Note de lecture : le total est supérieur à 100% étant donné que les actions pouvaient toucher plusieurs types de publics

Bien que les données concernant le statut des participants sur le marché du travail ne concernent que les actions d'accompagnement à la création reprise pour l'enquête 2013 (en 2012, il était renseigné pour tout type d'action confondu), il apparaît que les demandeurs d'emploi demeurent la catégorie de public la plus représentée dans les actions d'accompagnement à la création reprise. La part des actifs indépendants et des salariés reste également importante.

### **Les actions de formation en direction des porteurs de projet et chefs d'entreprise**

Les opérations incluant une action de formation à destination de porteurs de projet et chefs d'entreprises représentent 38% de notre panel soit 84 opérations.

Les bénéficiaires proposent des offres de formation de nature variée et recouvrant différents registres pour les participants :

- Construction et consolidation du projet de création/reprise, qui sont plutôt des formations courtes
  - o Initiation à la création
  - o Validation du projet
- Accompagnement à l'élaboration du projet de création/reprise :
  - o Aide à la construction du business plan
  - o Etude de marché

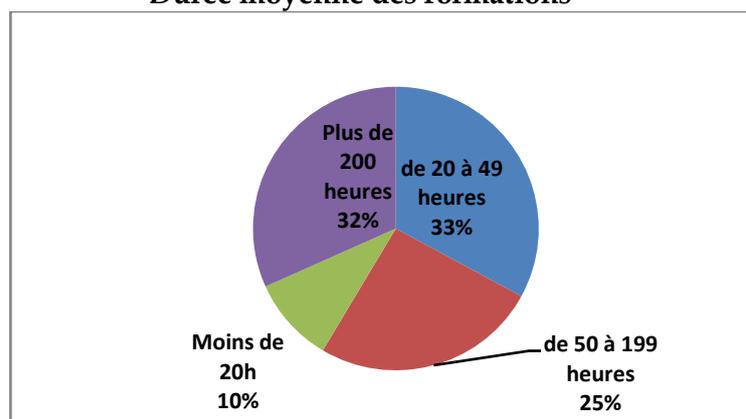


- Préparation économique et juridique à l'opération
- Construction de la stratégie commerciale
- Enseignements liés à la gestion de l'activité
  - Initiation à la comptabilité, trésorerie
  - Construction d'outils de suivi et de pilotage
  - Analyse de l'environnement juridique
  - Ressources humaines
- Enseignements liés au secteur d'activité voire au métier :
  - Formations liées aux techniques utilisées dans le métier
  - Formation par des tuteurs
  - Conception d'outil d'analyse ou de prospective sur le secteur d'activité concerné

La durée moyenne des formations se révèle moindre que ce que nous avons observé lors de l'enquête précédente. Seul un tiers des actions propose des durées de formation supérieures à 200 heures, l'échantillon observé, lors de l'enquête 2012, laissait apparaître que près de 60% des actions étaient d'une durée supérieure à 200 heures.

Cette différence s'explique, très certainement, en partie de la taille de l'échantillon observé en 2012 : 123 dossiers (soit près de moitié moins que le panel enquêté cette année).

#### Durée moyenne des formations



Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : 84 dossiers

Par ailleurs, il apparaît que la durée des actions de formation varie en fonction du contenu, les actions de construction et de consolidation de projet ont les durées les plus courtes, alors que les actions de formation liées à l'accompagnement à l'élaboration du projet de création/reprise sont celles pour lesquelles les durées sont les plus longues.

Sur la base des 84 actions de notre panel, 5738 personnes ont participé à ce type d'action, dont 39% de femmes.

Concernant l'âge de ces participants, les résultats de l'enquête nous indiquent que :

- 16% de ce public ont entre 15 et 24 ans (ce qui traduit une participation plus importante des publics jeunes aux actions de formation par rapport aux actions d'accompagnement à la création/reprise : 11%)
- 5% de ce public ont 55 ans et plus.

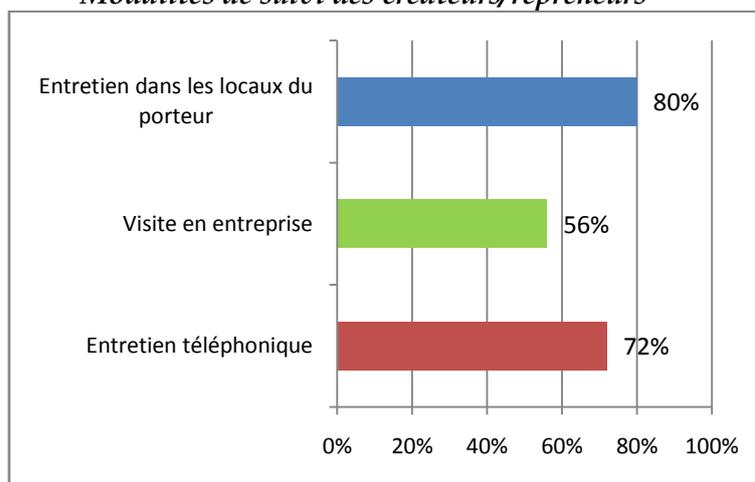


## Les actions de suivi et accompagnement post-cr ation

Les op rations incluant une action de formation de suivi/accompagnement post-cr ation repr sentent 23% de notre panel, soit 50 op rations.

Les b n ficiaires ont mis en  uvre plusieurs modalit s de suivi. En effet, la majorit  des actions d'accompagnement/suivi post-cr ation combine au moins deux types de suivi :

*Modalit s de suivi des cr ateurs/repreneurs*



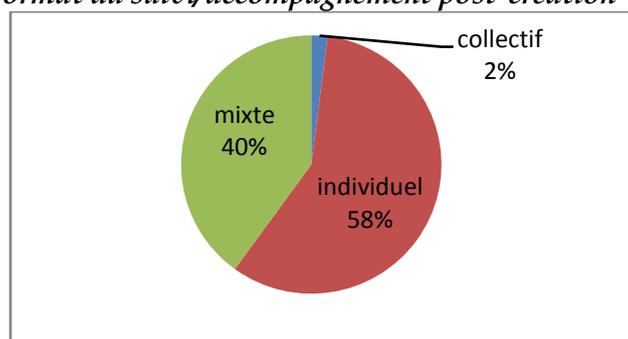
Source : Enqu te sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 50 dossiers

Note de lecture : le total est sup rieur   100%  tant donn  que le suivi post-cr ation peut recouvrir divers formats ou modalit s

Ces actions sont majoritairement mises en  uvre sous forme de prestations individuelles (58% des cas). Toutefois, il est   noter que certains b n ficiaires proposent aux cr ateurs/repreneurs un accompagnement/suivi articulant accompagnement/suivi individuel et des temps d' changes collectifs (40%) :

*Format du suivi/accompagnement post-cr ation*



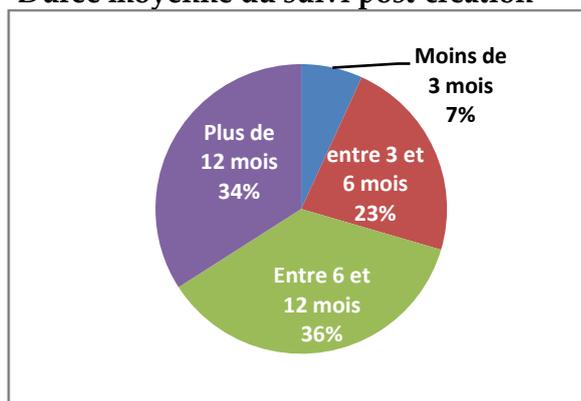
Source : Enqu te sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

Base : 50 dossiers

La dur e moyenne de ces actions de suivi post-cr ation est le plus souvent de plus de 6 mois :



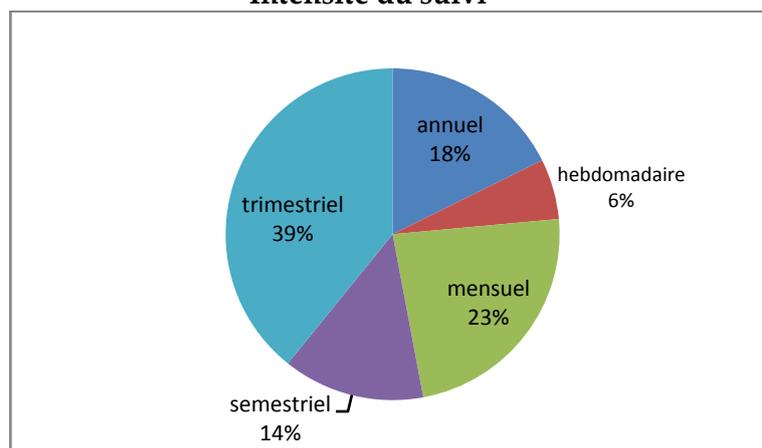
### Durée moyenne du suivi post-cr ation



Source : Enqu te sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : 50 dossiers

Pr s de 40% des actions de suivi post-cr ation proposent une intensit  de suivi trimestrielle. Il est   noter que dans pr s de 30% des cas la fr quence de suivi est plus importante (mensuelle voir hebdomadaire):

### Intensit  du suivi



Source : Enqu te sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013  
Base : 50 dossiers

Le nombre de participants aux actions de suivi post-cr ation se r v lent peu nombreux. Seuls 2449 participants en ont, en effet, b n fici . Parmi eux, **on ne d nombre que 27% de femmes**.

La part des femmes dans le cadre de ces actions est moins importante que dans les autres types d'actions  tudi s (accompagnement   la cr ation/reprise, actions de formation). Ce constat interroge notamment au regard de l'enjeu de cette phase d'accompagnement/suivi post-cr ation pour s curiser le d veloppement des entreprises cr  es ou reprises.

### 3.6.7 Taux de création/ reprise et taux de survie des entreprises créées ou reprises à l'issue des actions cofinancées au titre de la sous-mesure 131

A l'issue des actions cofinancées au titre de la sous-mesure 131, tout registre confondu, 11 142 entreprises ont été créées ou reprises au 31 décembre 2009, soit un taux de création en fin d'année n de 25% (22% pour les femmes). Ce résultat est presque identique à celui mesuré lors de l'enquête de 2012 (26%).

L'enquête 2013 nous a également permis d'estimer la survie des entreprises créées ou reprises au 31 décembre 2010. Ainsi, les bénéficiaires indiquent que 78% des entreprises créées/reprises au 31 décembre 2009 étaient toujours en activité un an après.

	Opérations 2009 (enquête 2013)		Opérations 2008 (enquête 2012)	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes
<b>Toutes actions confondues</b>				
Nb de participants	44825	40%	42696	36%
<b>Taux de création à fin décembre année n</b>	<b>25%</b>	<b>22%</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>
<b>Actions d'accompagnement à la création/ reprise</b>				
Nb de participants	27873	39%	31564	38%
<b>Taux de survie à 3 ans</b>	<b>70%</b>	<b>65%</b>	<b>67%</b>	<b>62%</b>
<b>Actions de suivi /accompagnement post-crédation/ reprise</b>				
Nb de participants	2449	27%	ND	ND
<b>Taux de survie à 3 ans</b>	<b>75%</b>	<b>68%</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>

Source : Enquête sous-mesure 131, traitement AMNYOS 2013

La mesure du **taux de survie à 3 ans des entreprises créées ou reprises dans le cadre de la sous-mesure 131** se révèle en évolution par rapport à l'année précédente : **70%**<sup>27</sup> **des entreprises créées ou reprises sont toujours en activité au 31 décembre 2012** d'après les bénéficiaires interrogés.

Enfin, il est à noter que ce **taux de survie s'élève à 75%** dès lors que les **opérations mises en œuvre comportent des actions d'accompagnement/suivi post-crédation**<sup>28</sup>.

Les évaluateurs ont attiré l'attention des personnes présentes lors des réunions régionales et auprès du volet central sur les bons résultats en matière de taux de survie et notamment l'importance de l'accompagnement post-crédation pour la pérennisation de l'activité créée ou reprise.

<sup>27</sup> Calcul sur la base des 149 opérations « accompagnement à la création/reprise »

<sup>28</sup> Calcul sur la base des 50 opérations « accompagnement/suivi post-crédation »



### 3.6.8 Principaux enseignements de l'enquête 2013

- Concernant la passation de l'enquête :
  - Un meilleur taux de retour (48% des répondants) qui permet de baser notre analyse sur un nombre d'opérations plus important
  - Des disparités régionales quant à la qualité des données renseignées
  - Une focale mise sur trois registres principaux d'actions (accompagnement à la création/reprise, formation, accompagnement/suivi post-crétation) qui permet d'en dessiner les principales caractéristiques et d'avoir une vision plus précise des participants
  
- Concernant les résultats de l'enquête :
  - Des opérations conduites au titre de la sous mesure 131 qui combinent plusieurs registres (44% des opérations combinent plusieurs registres) et plusieurs formats
  - Plus de la moitié des actions conduites (67%) relèvent de l'accompagnement à la création/reprise
  - Une moindre part des actions de suivi/accompagnement post-crétation dans le panel enquêté cette année alors même que ce type d'accompagnement sécurise les projets de création/ reprise
  - Une représentation des femmes équivalentes à celle observée sur la base des données en valeurs cumulées (cf. VizialProg FSE), mais qui se révèle faible dans les actions de suivi accompagnement post-crétation
  - Concernant le taux de création /reprise à l'issue des actions :
    - Un taux de création proche des résultats de l'enquête 2012 : **25% de création pour les opérations de 2009 (26% pour les opérations 2008)**
    - Mais un taux de survie à 3 ans en augmentation 70% soit + 3 points, y compris chez les femmes : **65% soit + 3 points également**
  - Concernant le suivi/accompagnement post-crétation, on note un taux de survie (75%) supérieur à celui observé dans le cadre des actions d'accompagnement à la création/reprise seule y compris chez les femmes (68%) qui confirme l'importance de ce type de prestations pour la survie des entreprises à 3 ans et l'intérêt pour le FSE de soutenir ce type de prestations.



## 4 L'étude sur la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles : quels enseignements ?<sup>29</sup>

### 4.1 Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

#### « Sécuriser les parcours et les transitions » : un nouveau cadre de référence pour les politiques publiques d'emploi et de formation

**La crise économique actuelle remet en exergue les enjeux de sécurisation des parcours professionnels.** L'Etat, les Conseils régionaux, les partenaires sociaux et les entreprises misent sur la formation professionnelle pour accompagner les transitions professionnelles et faire le pari des « mobilités protégées »<sup>30</sup>, en particulier pour les personnes les moins qualifiées et les plus exposées aux transitions « à risque ». Mais dans un contexte d'éparpillement des responsabilités et de cloisonnement des financements, faciliter les transitions sécurisées suppose un effort important de réingénierie des dispositifs collectifs d'accompagnement vers l'emploi et de formation. Nombreux sont en effet les outils qui peuvent contribuer à sécuriser les parcours. **La question de l'articulation et de la coordination des acteurs et de leurs « boîtes à outils » devient l'enjeu central des stratégies d'action publique.**

Au niveau de l'entreprise, la **rhétorique de l'individualisation de la gestion des parcours professionnels se diffuse également largement dans les accords de branche et d'entreprise, mais la mise en œuvre opérationnelle restel'apanage de quelques grands groupes.** De nombreux outils existent pour accompagner les entreprises dans une meilleure gestion des parcours des salariés, notamment les dispositifs d'appui à la GPEC et les instruments créés au plan interprofessionnel par les accords sur la formation professionnelle (bilans de compétences et entretiens). **Mais de nombreux efforts restent à faire pour faciliter l'accès et élargir l'utilisation de ces ressources aux salariés et aux entreprises qui en ont le plus besoin.** La mise en œuvre de ces instruments suppose une capacité prévisionnelle et des compétences, notamment en termes d'ingénierie des ressources humaines, dont la plupart des entreprises sont largement démunies.

#### La sécurisation des transitions dans le PO FSE : une préoccupation latente plus qu'un objectif spécifique

**Le Programme Opérationnel FSE 2007-2013 ne comporte pas d'objectif spécifique** relatif à la sécurisation des transitions professionnelles, qui constitue une finalité parmi d'autres. **Cela étant, le PO FSE a fait l'objet d'adaptations dans le contexte de crise rencontré depuis 2008, notamment en vue de renforcer l'accès à la formation pour les salariés en sous-emploi et de permettre une meilleure prise en charge des transitions professionnelles.**

<sup>29</sup>Le rapport d'évaluation et le détail des études de cas sont disponibles sur le site du FSE :

<http://www.fse.gouv.fr/evaluation/les-evaluations-thematiques-50/>

N'est présentée ici qu'une synthèse des travaux.

<sup>30</sup>Selon l'expression de Bernard Gazier



Ainsi la priorité a-t-elle été donnée à l’Axe 1 en matière de stratégie de programmation pour renforcer les mesures de sécurisation des parcours professionnels dans une perspective d’anticipation des mutations économiques : « *il convient d’accompagner les branches et les entreprises dans l’anticipation de leurs besoins en compétences et les salariés dans leurs démarches d’adaptabilité et de maintien de leur employabilité, d’élever le niveau des qualifications ou de favoriser les reconversions professionnelles en généralisant le développement de la formation tout au long de la vie* »<sup>31</sup>.

Plus que le parcours professionnel dans son ensemble, le FSE dans son Axe 1 vise plus généralement à sécuriser une phase de ce parcours, souvent dans le cadre d’une transition engagée ou que l’on anticipe pour mieux la conduire. En termes de cibles et de leviers opérationnels, le champ d’intervention du FSE est intéressant car il peut potentiellement agir sur les trois grands facteurs de sécurisation des transitions traditionnellement identifiés par la littérature :

- **le renforcement de l’employabilité**, au sens de la capacité des individus à occuper un emploi, à évoluer sur le marché du travail ou à devenir entrepreneur, au travers de parcours accompagnés d’accès à la qualification, d’actions visant à lever les freins périphériques à l’accès à l’emploi et à la mobilité, de soutien à la création/reprise d’entreprises. »
- **le renforcement de la capacité des employeurs** (« *employeurabilité* ») à adapter et développer les emplois et les compétences de leurs salariés dans une visée d’anticipation des mutations économiques, au travers de l’appui aux pratiques RH innovantes, le conseil et l’accompagnement du changement en entreprises, la politique contractuelle avec les branches et les entreprises.
- **L’adaptation du système d’acteurs institutionnels** aux contraintes et enjeux relatifs à la logique de parcours : coordination interinstitutionnelle (conférence de financeurs), actions d’amélioration et de mise en cohérence des pratiques professionnelles entre opérateurs, développement d’instruments de suivi longitudinal des parcours...

#### Rappel des objectifs de l’étude :

L’objet de l’étude se situait à différents niveaux. Il s’agissait :

- D’une part, d’identifier les conditions d’intervention du FSE les plus propices à la sécurisation des transitions professionnelles, en particulier dans les configurations où le FSE vient en appui à des projets « multidimensionnels », c’est à dire visant à la fois le renforcement des capacités des individus, des employeurs et des systèmes institutionnels, dans une logique de prévention coordonnée des risques liés aux parcours professionnels vers ou sur le marché du travail.
- D’autre part, de préparer les éventuelles évolutions dans l’intervention du FSE concernant les parcours et les transitions professionnelles, en identifiant les dispositifs à privilégier pour l’avenir dans un contexte de maintien de la crise et des difficultés sur le marché du travail pour les publics les plus vulnérables.

## 4.2 Méthodologie et périmètre de l’étude :

---

La délimitation du périmètre de l’étude a fait l’objet d’une approche pragmatique, qui a conduit à faire évoluer les contours définis initialement.

---

<sup>31</sup> PO National FSE 2007-2013



A l'origine, il était prévu que l'étude porte sur l'Axe 1 du PO (mesures 11 et 12, sous-mesure 131) et une partie de l'Axe 2 ; aussi bien sur le volet central que sur le volet régional. En termes de publics ou de types de transitions visés, cela correspondait à la situation des salariés, des licenciés pour motif économique, des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, ainsi que les transitions préparées pour les demandeurs d'emploi (Axe 2).

Bien qu'elles visent les situations de transition relevant du champ de l'étude, **il a été décidé de ne pas inclure dans le périmètre d'étude les actions cofinancées FPSPP/FSE (Contrat de Transition Professionnelle/ Convention de Reclassement Personnalisé, Contrat de Sécurisation Professionnelle, POE Collective, CIF CDD) qui mobilisent des moyens importants**<sup>32</sup>. Ce choix a été dicté tant par des raisons d'opportunité – ne pas être redondants par rapport à d'autres travaux d'évaluation réalisés, en cours parallèlement ou programmés – qu'au regard des particularismes des modes de mobilisation du FSE dans le cadre des appels à projets du FPSPP.

**Un premier repérage effectué à partir des intitulés des projets figurant dans la base Présage**<sup>33</sup> a permis d'identifier environ 400 projets, dont la très grande majorité étaient rattachés à l'Axe 1. Comptetenu du nombre de projets potentiels sur l'axe 1, il a été décidé de ne pas investiguer davantage le champ de la mesure 21, ce qui a permis de renforcer la cohérence du périmètre d'investigation aux types de transitions couverts par l'axe 1, jusqu'ici relativement peu exploré dans les différentes évaluations thématiques antérieures.

**Parmi ces 400 projets, une quarantaine a fait l'objet d'une investigation plus approfondie afin d'en préciser les caractéristiques, les objectifs et résultats. Sur ces 40 projets, une moitié a été sélectionnée pour faire l'objet d'études de cas.**

Ainsi qu'il a souvent été souligné – et notamment par le Rapport Annuel d'Evaluation en 2011 – une évaluation quantitative de la contribution du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles des actifs est hors de portée aujourd'hui, faute d'un système d'indicateurs adaptés. L'approche choisie pour cette étude consiste donc en une analyse qualitative ciblée d'une série de projets soutenus par le FSE, **permettant de mieux caractériser l'éventail des modalités et des leviers par lesquels ces projets contribuent à la sécurisation des transitions professionnelles, mais également d'identifier les conditions de la mobilisation du FSE dans la conception des ingénieries (de parcours, de formation) et de l'ensemble de la chaîne des fonctions à mettre en œuvre pour sécuriser les transitions professionnelles.**

---

<sup>32</sup> A titre d'exemple l'enveloppe prévue par le FPSPP pour le CTP et la CRP en 2011 s'élevait à 80 M€ en 2011, dont 45% en provenance du FSE (sous-mesure 113 « accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés »).

<sup>33</sup> Présence des mots « sécurisation », « transitions professionnelles », « parcours », « trajectoires »... dans le libellé



## 4.3 Les études de cas

---

### 4.3.1 *Quelles sont les caractéristiques des actions cofinancées et participant à la sécurisation des transitions professionnelles ?*

L'échantillon de la vingtaine d'actions cofinancées par le FSE ici analysé présente un certain nombre de caractéristiques marquantes qui reflètent bien l'évolution récente des politiques d'emploi et formation et l'attention croissante portée aux « mobilités protégées » :

- **Une articulation et une coordination des offres de services**  
Dans un cadre institutionnel où les compétences en matière de construction de l'employabilité, l'accompagnement vers l'emploi, l'indemnisation du chômage et la formation tout au long de la vie sont dispersées entre une pluralité d'acteurs, de nombreuses initiatives tentent de fédérer, souvent sur une base locale, chacun des « maillons » de la chaîne des politiques d'emploi et de formation : chaîne d'appui à la création d'entreprise (association Alexis, Lorraine), mise en place d'une interface unique entre le public visé (des salariés en fin de contrat) et ses différents interlocuteurs institutionnels (EDEC EPR Flamanville, Plateforme de transition AFPA Franche-Comté), articulation entre professionnels intervenant sur l'accompagnement des personnes et professionnels intervenant auprès des entreprises.
- **Une adaptation de l'ingénierie d'accompagnement et/ou de formation à la singularité des situations professionnelles des personnes** : discontinuité des contrats de travail (travailleur intérimaire visée par projet FAF TT), travailleurs seniors (Opalia Poitou-Charentes) ou salariés de bas niveaux de qualification. La mobilisation du FSE intervient souvent pour prendre en charge les surcoûts liés à la personnalisation des prestations.
- **La responsabilisation des personnes à l'égard de leur parcours professionnel** : les projets étudiés sont assez emblématiques du lien entre « sécuriser les parcours » et « rendre l'individu acteur de son parcours », deux leitmotivs des politiques emploi-formation de la dernière décennie. Ainsi que l'avait déjà souligné l'étude du CNFPTLV sur la contribution de la formation à la sécurisation des parcours (2007), les dispositifs visant à sécuriser les transitions (sur un marché du travail interne ou externe) accordent beaucoup d'importance à l'information comme vecteur « d'aide au choix personnel ». Dans cette perspective, les projets qui intègrent une fonction « d'observation du marché du travail » (Plateforme sécurisation MDE Corbeil-Essonnes, MDEF Mulhouse) portent un réel enjeu de transparence, de pertinence et d'accessibilité des informations utiles à tous ceux qui construisent des transitions.
- **De manière générale, l'analyse des caractéristiques propres des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas confirme ce que les travaux antérieurs menés sur le sujet avaient déjà mis en évidence quant aux conditions d'une action efficace.**

Les politiques de sécurisation des transitions les plus efficaces sont celles qui combinent des interventions à différents niveaux (en fonction des types de transition et de la situation des publics) :



- d'une part une approche focalisée sur la relation de travail et la gestion des compétences, visant à agir simultanément sur les capacités des individus à évoluer sur le marché du travail et sur la capacité des entreprises à en faire le meilleur usage et à entretenir ces compétences ;
- d'autre part une action globale sur l'organisation des mobilités sur les marchés du travail, mobilisant les individus, les entreprises – de manière directe ou indirecte (branche, filière) et les territoires.

#### 4.3.2 **Quels sont les apports du FSE à la sécurisation des transitions professionnelles ?**

En considérant de manière transversale les différents leviers opérationnels qui concourent, dans les différents projets étudiés, à la sécurisation des transitions professionnelles et la manière dont les porteurs de projet mobilisent le FSE, il nous semble que la contribution du FSE à des transitions mieux sécurisées s'opère selon différents axes:

- **Le FSE permet un renforcement de la capacité des acteurs des politiques emploi-formation à construire rapidement des solutions de sécurisation à l'échelle d'un territoire confronté à des mutations économiques.** La construction de ces solutions territoriales de sécurisation des transitions – souvent étiquetées « GPEC Territoriale » par leurs promoteurs – suppose en effet d'agir simultanément sur plusieurs paramètres complexes. Les procédures liées au co-financement par le FSE – depuis la constitution de la demande de subvention jusqu'au suivi des réalisations – concourent à l'émergence d'un référentiel d'action partagée entre différents opérateurs, poussent à la formalisation d'un corps de principes et règles de conduite du projet, accélèrent la prise en compte d'enjeux prioritaires et facilitent la synchronisation des divers agendas institutionnels. Mais ce type d'actions (orientées « systèmes et structures » selon la terminologie SFE) a également des sources de fragilité : coûts de coordination importants et généralement peu objectivés, difficulté à maintenir l'animation du système partenarial dans la durée, défaut d'anticipation de la fin du co-financement.
- **Au-delà de l'effet-volume, le co-financement d'actions de formation stimule la demande de formation et assouplit les contraintes économiques des offreurs de formation.** Le FSE permet ainsi de mettre en place des formations visant des publics spécifiques, en sécurisant le modèle économique des opérateurs (cf. projet : Plan salarié senior, sécurisation de la deuxième partie de carrière pour les publics prioritaires, OPCALIA Poitou-Charentes). Du côté des entreprises, en prenant en charge une part des coûts de formation, le soutien du FSE contribue à intégrer le recours à la formation dans « la boîte à outils RH » des entreprises peu formatrices et en particulier des TPE (Sécuripass, Agefos-PME Midi-Pyrénées ; Développer les compétences pour sécuriser les parcours professionnels dans les TPE de Dordogne, CMA Aquitaine). La prise en charge partielle ou totale des coûts de formation permet d'ouvrir davantage la formation des salariés à ceux qui en bénéficient le moins dans le droit commun (bas niveau de qualification, seniors) et de mettre en place des formations plus longues, visant l'accès à des certifications ou qualifications reconnues par la branche. Dans le même ordre d'idées, mais au regard cette fois des restrictions apportées au financement du Congé Individuel de Formation, les co-financements FSE jouent un rôle important pour réduire la file d'attente et engager plus rapidement la démarche de reconversion dans laquelle on s'engage en principe à travers un congé individuel de formation.



- **Le FSE peut permettre de cibler efficacement des publics prioritaires, même si la portée réelle de l'effet de ciblage reste difficile à établir et à maintenir dans la durée :** bien que la capacité des porteurs de projet à atteindre effectivement les cibles visées s'avère variable, les résultats de certains projets analysés ici (par exemple les actions d'Opcalia et d'Agefos Midi-Pyrénées) montrent qu'un effet de ciblage directement imputable aux objectifs du FSE en termes de public peut se manifester là où l'OPCA intervient sans co-financement. Les publics formés sont sensiblement différents, moins féminins et moins concentrés sur des niveaux IV et niveaux V.

Au-delà de tel ou tel cas exemplaire, **la portée réelle de l'effet de ciblage des publics prioritaires du FSE reste difficile à apprécier de manière plus générale**, les « effets d'aubaine » n'étant pas forcément toujours le gage d'une transformation durable des comportements des entreprises. Par ailleurs, certains projets sont dépendants à l'égard de « prescripteurs » supposés aiguiller les publics ciblés vers les projets, ce qui peut limiter l'impact (cf. le cas de la plateforme de transitions de l' Afpa Franche-Comté, qui reste sous-utilisée).

- **Le FSE peut permettre d'investir dans la conception et la mise en œuvre d'une ingénierie de formation et d'accompagnement renforcée et adaptée à la situation de transition visée.**

Pour l'ensemble des situations de transition visées par les projets soutenus par le FSE, la construction de mobilités sécurisées suppose un travail complexe et coûteux de mise en synergie de la chaîne des intervenants (y compris l'entreprise) pour améliorer les réponses faites aux publics. Le recours au FSE peut alors permettre un travail spécifique sur la qualité de l'offre de formation, sur l'ingénierie d'accompagnement et sur les modalités pédagogiques pour rendre la formation plus attractive. Bénéficiant d'une marge de manœuvre financière supplémentaire, les financeurs de la formation sont en position de peser davantage sur l'offre de formation et d'accélérer la prise en compte par l'appareil de formation de leurs exigences en termes d'individualisation des prestations, de sécurisation du retour à l'emploi ou des caractéristiques des publics dont l'accès à la formation est jugé insuffisant.

- **Le recours au FSE permet de faire évoluer les pratiques et de professionnaliser les structures**

Lié au point précédent, un autre effet, plus indirect, est également perceptible dans beaucoup des projets analysés : la mobilisation du FSE pour mettre en place ces modalités d'accompagnement et /ou de formation suppose fréquemment que les porteurs de projets révisent leurs manières de faire et fassent évoluer leur culture professionnelle (Cf. notamment le projet porté par « Entreprendre Ensemble », Dunkerque). Les orientations thématiques du FSE offrent une fenêtre d'opportunité intéressante pour les porteurs de projet désireux de concevoir des ingénieries nouvelles. Cela étant, nombreux sont les bénéficiaires de ces financements qui ont souligné dans nos échanges que l'accumulation des contraintes administratives et l'incertitude juridique sur le contrôle et la conformité de l'éligibilité des dépenses ont atteint ces dernières années un seuil critique. Et que le recours au FSE, aussi intéressant soit-il en termes financiers, ne peut plus s'envisager que comme solution de dernier recours, pour des projets d'une taille suffisante pour « amortir » les surcoûts liés à la gestion administrative. Ces évolutions posent plusieurs questions et en particulier celle-ci : le FSE peut-il encore être utilisé dans une logique d'expérimentation pour continuer de construire des formes innovantes de sécurisation des transitions ?



- **Les co-financements FSE permettent d'expérimenter des dispositifs innovants, mais encore faut-il être en capacité d'objectiver cette dimension.**

Si la sollicitation du FSE permet de « faire plus de la même chose », il peut également aider les acteurs de la sécurisation des parcours à faire « *plus et autrement* ». Le recours au FSE épouse en ce sens le principe de complémentarité par rapport au droit commun, sur ce sujet de la sécurisation des transitions. Nombreux sont d'ailleurs les dispositifs de sécurisation des parcours et des transitions qui ont été soutenus par le FSE à l'échelle d'une expérimentation avant d'être généralisés (le plus connu étant le Contrat de Transition Professionnelle), ou dont les enseignements ont été transférés à plus grande échelle. Les « plateformes de transition » (cf. celle pilotée par l'AFPA Franche-Comté dans notre échantillon) constituent un bon exemple d'innovation qui s'est largement répandue, portée par différents types d'acteurs (MDE, OPCA,).

**Comme nous l'avons mentionné en évoquant les caractéristiques des projets analysés, la logique du co-financement incite des structures à travailler ensemble à la frontière de leur cadre d'intervention respectif, et quand la conduite de projet est performante, à croiser leurs compétences et leurs légitimités** (notamment ingénierie des dispositifs de formation, expertise sur le marché du travail, accompagnement individuel). Cela suppose que le FSE ne soit pas utilisé comme un simple palliatif à des budgets de fonctionnement en baisse. De la même manière que les porteurs des projets orientés « systèmes et structures » ont souvent de la difficulté à objectiver les effets de leurs actions – ou ne manquent pas d'arguments pour en montrer le caractère peu évaluable – les promoteurs de projets dit « innovants » ont parfois tendance à survaloriser le caractère réellement innovant de ce qu'ils développent. Un effort de formalisation du projet en amont et de capitalisation-transfert de ses enseignements en aval serait sans nul doute très utile.

#### 4.3.3 **Quels enseignements tirer au regard de la prochaine programmation ?**

La finalisation de la présente évaluation coïncide avec la période de préparation des prochains programmes européens 2014-2020. La « promotion de l'emploi et le soutien à la mobilité professionnelle » (OT 8) peut être considérée comme l'objectif thématique principal pour le financement des actions de sécurisation des transitions professionnelles. Mais des priorités d'investissement rattachées à d'autres objectifs thématiques peuvent être également concernées, en fonction des situations de transitions (notamment OT 9 « Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » et OT 10 « Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie »).

Ce caractère transversal suppose sans doute qu'un **travail de consolidation du sens du concept de « sécurisation des transitions professionnelles » et de ses objectifs soit réalisé en amont de la programmation. Il s'agit de construire une vision partagée de cet enjeu au niveau national par la pluralité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PO FSE.**

Par ailleurs, les modalités et procédures d'articulation des interventions de la pluralité des acteurs intervenant potentiellement sur cet enjeu (Etat, Régions, Conseils Généraux, Partenaires sociaux...) constitueront également un point clé lors de la préparation de la prochaine programmation. Alors que **les actions de sécurisation des transitions professionnelles pourraient être soutenues par le PO national mais vraisemblablement aussi par les PO régionaux, plusieurs enseignements nous semblent pouvoir être proposés dans cette perspective :**



- **S'agissant de la question des champs d'intervention et du pilotage, la nécessité d'une articulation stratégique et opérationnelle entre les différents niveaux ressort nettement :** par définition, une action collective efficace en matière de sécurisation des transitions suppose d'aligner le plan de la gouvernance nationale et régionale (plans et programmes nationaux pour l'emploi, CPRDF et stratégies régionales de la formation...).
- **Il faut également s'assurer d'une animation territorialisée permanente permettant des actions et financements concertés** (conférences de financeurs), en prise avec la mise en œuvre opérationnelle des actions : limiter les circuits parallèles, voire les dispositifs potentiellement perçus comme concurrents, s'assurer d'une ingénierie technique et administrative commune ou concertée entre l'Etat, les Régions et les grands opérateurs...
- **S'agissant des enjeux de quantification des résultats et du suivi,** la prochaine programmation renforce les exigences de pilotage de la programmation par les résultats et les efforts à mener pour démontrer les effets des actions sur le territoire et pour les participants. Ce souci sous-tend que la définition des stratégies futures se fasse sur la base d'une situation de référence précise et des objectifs le cas échéant quantifiés. Ces aspects s'appliqueront nécessairement aux politiques de sécurisation des transitions professionnelles financées par le FSE entre 2014 et 2020. Le travail d'évaluation qui s'achève apporte une série de premiers éléments a posteriori sur les logiques d'actions mises en œuvre. Ils pourront aider lors de l'écriture des stratégies et théories d'action des PO 2014-2020 mais aussi dans les travaux d'évaluation futurs.
- **S'agissant des types de stratégies et d'actions à soutenir,** l'analyse des études de cas souligne la diversité des actions qui ont pu être menées avec le concours du FSE au titre de la sécurisation des transitions professionnelles, mais également la récurrence des stratégies combinant « chaînage » des offres de service à la main des différents opérateurs, approches territoriales, outils incitatifs ciblés et conception d'ingénieries individualisées.

La volonté d'appréhender les problèmes « d'insécurité des transitions professionnelles » dans leur globalité et leur complexité est sans nul doute une ambition à soutenir. Pour autant, ces projets « multidimensionnels » se traduisent par des plans d'action « à tiroirs », dont une bonne part a des visées de moyen terme qui rendent quasiment impossible l'objectivation des effets et des impacts. Si les réalisations sont probantes, les résultats en termes de sécurisation des transitions ont du mal à être qualifiés précisément. La formulation parfois très abstraite des objectifs (*« meilleure prise en compte des aspects humains et organisationnels dans le déploiement des stratégies des entreprises », « valorisation accrue de l'importance des apports féminins à l'économie », « renforcement du dialogue social »...*) limite la possibilité de mettre en œuvre des démarches de suivi des résultats, *a fortiori* d'évaluation des effets et impacts. Une meilleure formalisation de ces aspects *ex-ante* serait sans doute de nature à améliorer l'évaluabilité des projets soutenus par le FSE et à mieux identifier et soutenir les dynamiques d'innovation.



## 5 L'évaluation sur les recommandations, quelles conclusions, quels enseignements ?

### 5.1 Rappel du contexte, de la méthode et des objectifs de l'étude

#### 5.1.1 *Contexte*

La réglementation européenne pour la période 2007-2013 a renforcé la logique d'évaluation en introduisant l'évaluation en continu, en liaison étroite avec le suivi de la mise en œuvre et l'exécution du Programme Opérationnel (PO) FSE.

La démarche d'évaluation du PO FSE 2007- 2013 en France comprenait plusieurs volets définis dans un plan d'évaluation adopté en 2009 :

- un **volet opérationnel** centré sur les performances et l'efficacité du programme (notamment via un dispositif de suivi des 24 indicateurs de résultats),
- un **volet stratégique** d'analyse s'appuyant sur des **évaluations thématiques** dont les sujets étaient choisis par un Comité scientifique de l'évaluation (CSE)
- la production chaque année d'un rapport d'évaluation annuel (REA) qui articulait les deux volets mentionnés.

Au fur et à mesure du déroulement des travaux d'évaluation du PO FSE, le consortium d'évaluation a émis un ensemble de recommandations d'ordre stratégique et opérationnel. Ces recommandations portaient sur la programmation et la gestion du PO 2007-2013 mais aussi sur la dynamique évaluative mise en œuvre. Elles étaient examinées et souvent affinées avec l'Autorité de Gestion mais émises sous la responsabilité des évaluateurs, puis présentées et discutées en Comité scientifique de l'évaluation, et pour certaines en Comité national de suivi du PO.

#### 5.1.2 *Méthode de travail*

La méthodologie de travail est articulée autour de 4 phases :

- Une première phase de cadrage et de mise au point des grilles d'analyse des recommandations.
- Une phase de mise à plat des recommandations, incluant :
  - L'extraction des recommandations formulées dans l'ensemble des rapports et notes d'évaluation
  - L'exploitation des tableaux de recommandations, de plusieurs points de vue (évolution des recommandations, identification des recommandations récurrentes, implications notamment financières des recommandations, etc.)
  - L'identification des recommandations sur lesquelles approfondir l'analyse des suites données par les acteurs du programme.



- Une phase d'investigations et d'analyses, lors de laquelle ont été mobilisés différents outils et engagées différentes démarches :
  - o Une analyse documentaire approfondie (documents cadre, REA, comptes rendus des réunions régionales, instructions et circulaires de la DGEFP, notes internes, supports d'information...).
  - o Des entretiens semi-directifs auprès de la DGEFP, des têtes de réseaux, membres du CSE/CNS, de représentants des AGD, des OI et des chefs de projet des évaluations entrant dans le champ de l'étude.
  - o L'animation d'un temps d'échange avec des Directeurs et Directrices de PLIE à l'occasion de la réunion du Comité directeur d'AVE d'octobre 2013.
- Une enquête auto-administrée auprès des DIRECCTE, des responsables des pôles 3E des DIRECCTE et de représentants des OI afin de mesurer la notoriété, l'appropriation, et le cas échéant l'utilisation des travaux produits.

### 5.1.3 Objectifs de l'évaluation

En cette fin de programmation, il est apparu essentiel à la DGEFP et aux membres du CSE d'effectuer un travail d'analyse rétrospectif des recommandations formulées lors des travaux d'évaluation menés entre 2008 et 2013 concernant à la fois la programmation et la dynamique de suivi évaluatif.

L'étude visait également à repérer et étudier les suites données aux recommandations par les acteurs concernés par le FSE, réelles ou non, et d'en expliquer les raisons.

Enfin, il s'agissait pour l'équipe d'évaluation de :

- identifier les besoins éventuels à l'avenir en termes de suivi et de traçabilité des recommandations,
- proposer des évolutions en matière de stratégie de formulation, diffusion ou de valorisation des recommandations pour la programmation 2014-2020.

Quelles conclusions tirer du travail d'analyse effectué dans le cadre de la présente évaluation ?

## 5.2 Analyse des recommandations formulées par les évaluateurs entre 2007 - 2013

---

On retiendra de la revue récapitulative des recommandations proposées par l'équipe d'évaluation :

- une forte hétérogénéité au niveau de l'intitulé et de la place du volet « recommandations » dans les différents rapports émis sur la période sous la responsabilité du consortium selon qu'elles sont présentées dans le rapport d'évaluation annuel (REA) ou les évaluations thématiques ;
- un effort de structuration et de mise en valeur des recommandations dans les livrables,
- dans la majorité des cas, des recommandations formulées par l'équipe d'évaluation associées à des constats précis et développés ; mais à l'inverse, les acteurs potentiellement concernés par la mise en œuvre des recommandations et leur rôle sont rarement explicités,



- un nombre moyen de recommandations par rapport (trop ?) élevé : près de 320 recommandations dans 12 rapports d'évaluation, recommandations concernant la dynamique du PO (appropriation du PO et de ses modalités de mise en œuvre par les acteurs du programme, mise en cohérence des cadres d'intervention territoriaux, ajustement en continu de la stratégie d'intervention en fonction des besoins identifiés et des résultats obtenus...) ou la dynamique évaluative (système d'indicateurs, recueil, stockage et consolidation des données de suivi évaluation, information, mobilisation et accompagnement des acteurs dans l'appropriation de la démarche d'évaluation, ...).

### 5.3 Les acteurs du programme, les travaux d'évaluations et les recommandations proposées

---

#### 5.3.1 *La diffusion*

Concernant la diffusion des travaux d'évaluation et des recommandations, le rapport insiste, sur la base de l'enquête menée, sur le fait que l'appropriation des résultats des travaux d'évaluation par les acteurs est hétérogène : à titre d'exemple, les acteurs, pour la majorité d'entre-eux, ne font pas spontanément la démarche d'aller sur le site internet dédié au programme FSE récupérer les rapports d'évaluation et leurs synthèses mis à disposition par l'Autorité de Gestion (même si nombre d'entre eux en connaissent l'existence) puis de diffuser ces travaux auprès des personnes en responsabilité.

En conséquence, les réunions régionales et celles menées au niveau du volet central, animées deux fois par an par les consultants du consortium d'évaluation, jouent un rôle central dans la diffusion des conclusions des travaux et recommandations (selon l'enquête, dans 68% des cas, c'est le mode majoritaire utilisé).

En dehors des réunions régionales, le travail de relais assuré par certaines têtes de réseaux au plan national (ARF, ADF, AVE, ...) apparaît comme significatif dans la diffusion des travaux, tandis que d'autres apparaissent moins investies en faveur de la diffusion des résultats des travaux, notamment en direction des décideurs.

Les réseaux et structures membres du CSE se sont toutefois organisés de manière très diverse pour assurer ce rôle de relais des résultats des travaux évaluatifs et recommandations auprès de leurs adhérents et réseaux d'influence. Les représentants des partenaires sociaux au CSE confirment de leur côté peu diffuser en interne ou de façon ciblée selon les thèmes analysés.

#### 5.3.2 *L'appropriation*

De manière générale, selon l'enquête, les rapports sont considérés par ceux qui les ont lus ou parcourus comme « *complets, intéressants et pédagogiques* ».

Mais le niveau de connaissance et d'appropriation des travaux d'évaluation thématiques et des recommandations qui y sont formulées n'est pas homogène.



Le niveau d'appropriation dépend assez naturellement :

- de l'échelle géographique d'intervention ou de responsabilité des acteurs : selon que l'évaluation concerne des questions de niveau national ou de niveau local, l'intérêt des acteurs diffère ;
- des thématiques analysées et champs de compétence des acteurs : les Conseils généraux ont été fortement intéressés par les travaux sur l'insertion, les Conseils régionaux davantage par l'évaluation sur le soutien à la formation tout au long de la vie, etc.

Les évaluations plus transversales (« égalité entre les femmes et les hommes » et « dispositif de suivi évaluatif ») ont intéressé les acteurs indépendamment de leur champ de compétences.

Les Rapports d'Evaluation Annuels (REA) sont globalement bien repérés mais leur appropriation apparaît comme très limitée et ils sont moins utilisés que les rapports thématiques.

L'intérêt porté aux travaux d'évaluation est aussi proportionnel à la place de l'évaluation dans la mise en œuvre du programme :

- les acteurs ayant répondu à l'enquête déclarent se concentrer de manière quasi-exclusive ou prioritaire à la gestion de la maquette et à l'activité de contrôle à l'échelle locale,
- en dehors des réunions biennuelles animées par le consortium au niveau régional et au niveau du volet central, les travaux d'évaluation trouvent rarement d'autres chambres d'écho.

Les AGD disposent globalement d'une bonne visibilité, notamment du fait de leur participation aux réunions de réseau organisées par la DGEFP. Les Organismes Intermédiaires de gestion (OI) ont eux, une vision plus lointaine voire parfois erronée du système : on relève encore en cette fin de programmation de nombreuses confusions (entre REA et RAE, suivi et évaluation...).

Les gestionnaires interrogés insistent aussi sur le fait que les directions opérationnelles ou thématiques et plus largement les décideurs ne se montrent que très peu curieux par rapport aux travaux d'évaluation menés dans le cadre du PO FSE et ne demandent que rarement des informations sur les résultats de ceux-ci et sur les propositions d'orientation qui en découlent.

#### **5.4 Les suites données aux recommandations**

---

Les participants aux réunions régionales de l'automne 2013 s'accordent sur le fait que la programmation 2007-2013 a marqué une évolution significative en matière d'évaluation qui influence l'appropriation des recommandations.

Malgré le fait que les pratiques en matière de diffusion et de lecture des rapports d'évaluation soient imparfaites, les principaux enseignements et recommandations formulées à l'issue des travaux d'évaluation « font leur chemin » dans les organisations et notamment en direction des décideurs :



- les participants évoquent le fait que même s'ils ne se sont pas saisis finement des recommandations en tant que telles, ils se servent régulièrement des éléments qui sont distillés lors des réunions régionales, lesquelles ont été déterminantes pour faire progresser la saisie, la fiabilité et la robustesse des données saisies mais aussi pour diffuser une culture de l'évaluation ;
- les travaux d'évaluation ont nourri la réflexion des organisations parties prenantes du programme, y compris de manière indirecte,
- etc.

Les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation ont, selon les répondants à l'enquête auto-administrée, permis d'engager des évolutions dans les structures, pour certaines stratégiques (pour plus d'un tiers d'entre eux). Plus de 40% considèrent qu'elles ont également conduit leur structure à accorder une place plus importante à l'évaluation dans le pilotage de leur activité.

Les évaluations thématiques ont contribué pour leur part à alimenter en continu les réflexions de l'Autorité de gestion en cours de programmation :

- l'étude sur la communication du FSE a constitué une base de réflexion utile pour l'AG en début de programmation ;
- l'évaluation sur l'égalité hommes-femmes correspondait à des besoins identifiés en amont, en matière de connaissance de la problématique et de perspectives de renforcement d'interventions sur le sujet ;
- l'évaluation sur le FSE et l'offre d'insertion dans les territoires a permis de pointer certains constats qui ont fortement influencé la préparation de la prochaine période de programmation ;
- etc.

Ils ont aussi servi à la préparation de la future programmation 2014-2020 (étude formation tout au long de la vie, étude sur le D.S.E, ...) <sup>34</sup>.

Nota : Une analyse détaillée a permis d'apprécier de manière plus fine les suites données aux travaux évaluatifs et recommandations formulées sur l'actuelle période de programmation sur 4 sujets : la communication sur le FSE ; la priorité transversale égalité femmes - homme ; le ciblage d'un public prioritaire : les seniors ; le système d'information / d'indicateurs. Cette analyse est accessible pages 56 à 74 dans le rapport d'évaluation final.

## 5.5 Les atouts mais aussi les limites de l'organisation retenue en France

---

Au plan positif, on retiendra que les dispositions mises en œuvre dans le cadre de la présente programmation en matière de production et diffusion des travaux d'évaluation et recommandations s'appuient sur une organisation complète et solide :

- des moyens humains dédiés pour le suivi et la production des travaux d'évaluation (ressources propres à la DGEFP, réseaux des DIRECCTE, équipe de consultants externes, ...),

---

<sup>34</sup> Voir détail pages 50 à 55 dans le rapport complet



- une instance chargée spécifiquement de l'animation de ces travaux et de la diffusion (le Conseil Scientifique de l'Evaluation-CSE),
- des instances et des lieux de communication des résultats (Comité national de suivi du programme-CNS, réunion de réseaux, réunions régionales, ...),
- un site internet dédié au programme FSE ([www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)) permettant l'accès à tous les travaux,
- des séminaires et évènements nationaux.

Cette organisation et le plan d'évaluation initial ont permis une production régulière et importante de travaux d'évaluation.

Différentes dispositions avaient été prévues par les évaluateurs en lien étroit avec la DGEFP afin :

- d'une part de garantir le caractère participatif des évaluations et d'associer largement les différentes catégories d'acteurs au niveau national, du volet central, et régional à l'élaboration des analyses ;
- d'autre part de réfléchir aux modalités de restitution des résultats des évaluations afin que ceux-ci aient une résonance maximale.

Ce principe d'association des acteurs du programme dans le cadre des travaux évaluatifs, respecté tout au long de la programmation, s'est révélé, favorable à l'appropriation des travaux et recommandations (cf. tableau page 20 du rapport final).

Mais sur la question du traitement des recommandations fournies par les évaluations, on retiendra qu'il n'y a pas eu de processus spécifique d'examen systématique des recommandations émises et de « transformation » de celles-ci en feuille de route pour l'action. Aucun « système décisionnel » ne s'est vu assigner de manière formelle et explicite la tâche, de passer les recommandations « au tamis » de l'analyse stratégique et politique et de définir lesquelles étaient validées pour être mises en œuvre (et dans ce cas précis selon quelles modalités, sous l'autorité de quel pilote et selon quel calendrier ?). En l'absence de telles dispositions, le rôle de l'équipe évaluation du FSE au sein de l'AG est apparu comme central (travail d'analyse fine de la nature des recommandations, réflexion puis détermination des modes de transmission de ces recommandations au niveau national, animation de réflexions au sein de la sous-direction du FSE de façon formelle et informelle...).

En comparaison, les expériences recueillies à travers l'analyse des pratiques en Pologne et Lituanie apparaissent à l'inverse comme très abouties : les AG des deux pays disposent, en cette fin de programmation, d'une excellente visibilité sur la part des recommandations qui ont été retenues, mises en application et suivies d'effets<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Il est à noter cependant que ces pays, entrés récemment dans l'Union européenne (2004) font preuve dans la gestion du FSE d'une culture administrative forte et centralisée, héritière du passé. De ce fait la logique « planificatrice » et « vérificatrice » liée au suivi des recommandations est très présente.



## 5.6 Recommandations

---

### Introduction

Avant même et par-delà le stade des recommandations, l'étude a montré que le travail d'évaluation et la communication sur les résultats ont conduit implicitement à un travail d'apprentissage collectif pour les parties prenantes du PO FSE impliquées dans sa mise en œuvre, même si les conclusions de ces travaux ne sont pas toujours un vecteur d'influence ou une aide à la décision.

L'étude a également mis en lumière les progrès importants accomplis durant la génération 2007-2013 (par rapport à celle de 2000-2006) pour inscrire l'évaluation au cœur de la vie du programme : une dynamique, une organisation et des rendez-vous ont été instaurés au sein du réseau des acteurs du FSE en France.

Enfin, l'étude montre combien l'utilisation des recommandations faites à l'issue des évaluations est intrinsèquement liée à la stratégie et au système d'évaluation dans son ensemble mais aussi au contexte et aux organisations administratives et politiques de l'Etat membre.

Ainsi, les conclusions de la présente étude nous conduisent à proposer cinq groupes de recommandations.

Toutes posent comme principes :

- **la poursuite des avancées opérées sur la génération actuelle du PO** (pour capitaliser la dynamique créée) et :
- **l'anticipation des attentes exprimées par les nouveaux règlements européens** et notamment :
  - o le renforcement du pilotage par les résultats,
  - o la mise en place d'un cadre de performance avec des dates stratégiques (fin 2018 et fin 2023) et la production des Rapport de mise en œuvre à partir de 2016 qui comprendront une synthèse des travaux d'évaluation de l'année,
  - o la systématisation d'évaluation de l'efficacité mais aussi de l'efficience et de l'impact des programmes, notamment pour chaque axe<sup>36</sup>,  
Aussi, ce nouveau cadre devra nécessiter une réflexion spécifique sur la place des recommandations compte tenu de certaines méthodologies préconisées<sup>37</sup>.
- **la nécessité de prendre en compte l'évolution du cadre institutionnel français** :
  - o nouvelles responsabilités d'Autorités de Gestion confiées au Conseils Régionaux et par effet induit, nouvelle configuration du programme national (réduction du volume financier et d'actions au plan national par rapport à 2007-2013, partenariat national avec les Conseils généraux au titre du PON, modification du rôle des DIRECCTE, implication de certains grands acteurs comme Pôle Emploi ou le FPSPP, ...),
  - o effets potentiels de la réforme de la formation professionnelle sur les stratégies et système d'acteurs,
  - o ...

---

<sup>36</sup> cf art 50 du Règlement Portant Dispositions Communes et art 19 du règlement FSE de décembre 2013

<sup>37</sup> par exemple, l'évaluation d'impact de type contrefactuel ne conduit pas nécessairement à des recommandations sauf si elle est envisagée avec d'autres approches



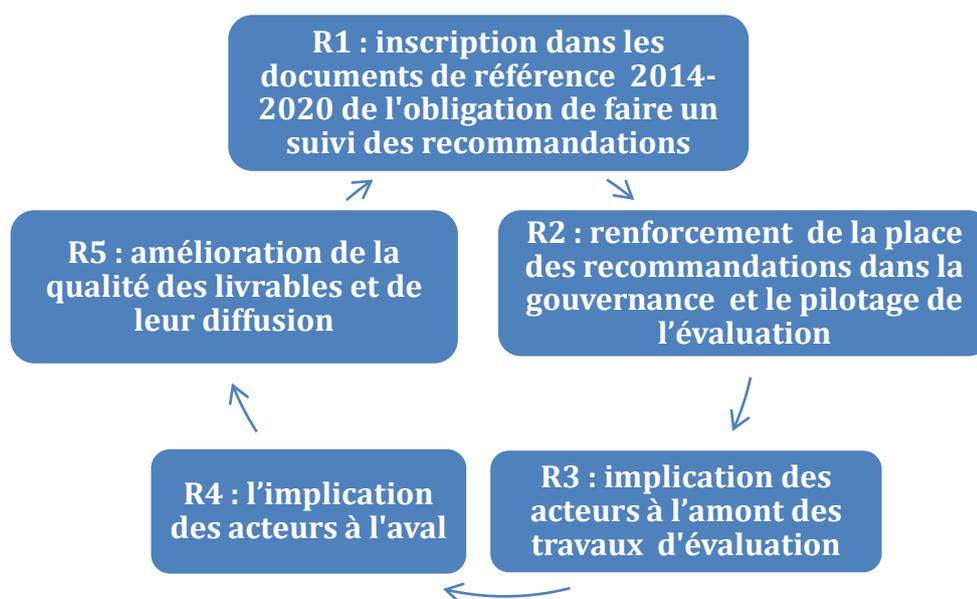
Les propositions qui suivent sont dédiées au pilotage et à l'évaluation du PO FSE national 2014-2020 mais elles peuvent, pour certaines, s'appliquer aussi aux PO FSE régionaux.

Elles ne portent pas nécessairement uniquement sur le sujet des recommandations finales des travaux d'évaluation : les propositions d'action peuvent toucher un champ plus large.

Pour tenir compte d'une des conclusions de l'étude (qui souligne que trop de recommandations nuit à leur appropriation et à leur application effective), nous nous limiterons à une douzaine d'actions regroupées en cinq recommandations complémentaires : une meilleure utilisation des recommandations issues des futurs travaux d'évaluation, suppose de combiner les différentes actions proposées.

Ce principe est illustré dans le schéma suivant.

Schéma récapitulatif des propositions d'actions pour une meilleure utilisation des recommandations produites à l'issue des travaux d'évaluation



Les actions et recommandations proposées sont détaillées ci-après.

Recommandation n°1 :

**Veiller à inscrire précisément dans les documents de référence de la programmation 2014-2020, la fonction de production, de diffusion et de suivi des travaux d'évaluation et de leurs recommandations**

**Destinataires de la recommandation :**

DGEFP (AG du PO FSE national) et autres Autorités de Gestion régionales

**Justifications de la recommandation proposée** (issues à la fois de l'étude et du contexte stratégique et réglementaire de la prochaine programmation) :

Avant même et par-delà le stade des recommandations, l'étude a montré que le travail d'évaluation et sa communication ont conduit implicitement à un travail d'apprentissage collectif pour les parties prenantes du PO FSE, même s'ils n'agissent pas toujours comme un travail d'influence ou d'aide à la décision. L'étude a souligné **l'importance de disposer de documents de références pour légitimer les travaux d'évaluation** (Programme Opérationnel et plan d'évaluation notamment).

Cette génération de programmation a permis d'asseoir l'évaluation comme une ressource essentielle, tant pour la compréhension des actions mises en œuvre au moyen du PO et ses résultats, que pour faciliter la gestion et améliorer le suivi du PO.

Alors que l'évaluation et le pilotage par les résultats sont des fonctions renforcées et réglementaires pour la prochaine programmation, **il convient de pérenniser les pratiques de la programmation 2007-2013, de préserver la place stratégique de l'évaluation et de ses recommandations au cœur du dispositif décisionnel** et donc de préciser dès la rédaction des programmes et de leurs documents d'application, les actions indispensables à mettre en place a minima pour s'assurer de la production et de l'utilisation des conclusions et recommandations des évaluations.

**Actions possibles :**

En ce sens, il est important de:

- 1.1 : Préciser autant que possible au sein même des Programmes Opérationnels FSE 2014-2020 (national et régionaux), l'enjeu et l'obligation de la diffusion des travaux d'évaluation et de leurs recommandations ;
  - au sein de la section 2 des PO, dans l'axe consacré à l'assistance technique ;
  - au sein de la section 7 consacrée aux « autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit et le rôle des partenaires ».
- **1.2 : Préciser dans les autres documents ou outils de mise en œuvre autant que possible, l'enjeu de diffusion des travaux évaluatifs :**
  - dans le plan d'évaluation qui sera soumis dans l'année qui suivra la validation du PO, qui viendra préciser les conditions à réunir pour l'élaboration de recommandations, la détermination du système de hiérarchisation et de priorisation des recommandations au terme des travaux d'évaluation, l'organisation du pilotage de leur mise en œuvre



(dont le suivi de leur mise en œuvre via un tableau de bord par exemple) et le bilan des actions mises en œuvre<sup>38</sup>,

- dans le plan de communication des fonds européens,
  - via la mise en place de feuilles de route ou tableaux de bord de suivi des recommandations qui auront été validées ;
  - dans les autres documents d'application et de pilotage des PO (document de mise en œuvre,...)
- **1.3 : Mentionner à chaque fois que cela est possible et le plus clairement possible dans les documents de référence du programme, qu'à côté de l'obligation d'évaluation, la mise en œuvre d'une activité de suivi de la mise en œuvre des recommandations** (pour les recommandations qui auront été validées) est indispensable.

Recommandation n°2 :

**Pérenniser en l'adaptant au nouveau contexte de mise en œuvre du FSE en France, la gouvernance et le pilotage de l'évaluation**

**Destinataires de la recommandation :**

DGEFP (AG du PON FSE), autorités de gestion déléguées et autorités de gestion régionales

**Justifications de la recommandation proposée** (issues à la fois de l'étude et du contexte stratégique et réglementaire de la prochaine programmation) :

L'étude a montré que la mise en œuvre du PO 2007-2103 s'est accompagnée du déploiement d'un dispositif de suivi et d'évaluation (D.S.E) complet et très actif durant toute la période, et dont l'activité et la qualité des résultats ont été soulignés par la Commission européenne<sup>39</sup>.

Le D.S.E s'est appuyé sur des moyens conséquents et sur une gouvernance spécifique dédiée au pilotage et au suivi des travaux d'évaluation à l'échelle nationale:

- un Comité Scientifique de l'Évaluation (CSE), instance partenariale de pilotage et de débat sur les travaux d'évaluation ;
- au sein de la sous-direction du Fonds Social Européen, une équipe dédiée à l'expertise et à l'animation du plan national d'évaluation et du dispositif de suivi.

Le rattachement de l'équipe évaluation à la Sous-direction du FSE a permis une circulation d'information importante et dans certains cas, les conclusions des travaux d'évaluation ont été particulièrement prises en compte par la DGEFP pour préparer certaines décisions ou orientations futures (préparation des nouveaux programmes 2014-2020), par exemple:

<sup>38</sup>Cf. expériences présentées par la Lituanie et la Pologne, en relativisant du fait du contexte politique et administratif.

<sup>39</sup>Cf. propos introductifs de la représentante de la Commission (Unité évaluation de la DG emploi) lors du séminaire « Le FSE et le pilotage par les résultats », Nantes, octobre 2013.



- au plan politique : les travaux sur « *le FSE, la gouvernance et le pilotage de l'insertion* » ont alimenté la réflexion sur le système d'acteurs de l'insertion en général en France et les options à étudier pour 2014-2020. Le rapport a d'ailleurs suscité en 2010 un débat et conduit à une note d'expertise complémentaire à la demande du DGEFP,
- au plan technique, l'évaluation de la formation en 2011 a souligné le problème de la « décomposition » des sorties positives : dans la nouvelle programmation, ce travail participe à la définition de la nouvelle catégorisation 2014-2020 des types de sorties à suivre dans les indicateurs de résultat (différencier acquisition des compétences clefs, Validation des Acquis de l'Expérience, l'acquisition d'une pré-qualification, l'acquisition d'une qualification/certification, ...)
- au plan technique encore : les travaux sur le Dispositif de Suivi et d'Evaluation menés en 2012 appuient aujourd'hui la mise en place du nouveau système 2014-2020, ...

L'étude semble aussi confirmer l'appropriation insuffisante accordée à l'évaluation de la part des instances de gouvernance nationale (Comités Nationaux de Suivi du PO FSE) ou en région (Comités de suivi régionaux pluri-fonds par exemple) : mais en région, dès lors que les évaluations traitent de sujets qui concernent le champ d'action des acteurs parties prenantes de ces instances, l'intérêt est manifeste.

Pour 2014-2020, l'objectif de pilotage par les résultats des prochains programmes oblige donc à poursuivre les efforts en faveur d'une meilleure prise en compte stratégique et opérationnelle de l'évaluation. Les nouveaux règlements mentionnent d'ailleurs de façon très explicite le rôle des Comités de suivi pour suivre et contrôler les suites données aux évaluations :

*« À des fins d'efficacité, les comités de suivi [des Etats membres] devraient être en mesure d'adresser des recommandations aux autorités de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre du programme et ils devraient contrôler les mesures prises à la suite de ces recommandations »<sup>40</sup>.  
« Le comité de suivi peut adresser des recommandations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Il assure le suivi des actions menées à la suite de ses recommandations »<sup>41</sup>*

### **Actions proposées :**

Afin de poursuivre l'ancrage stratégique, culturel et opérationnel des processus d'évaluation en lien étroit avec le pilotage du PO, condition nécessaire pour une utilisation optimale des recommandations, plusieurs actions pourraient être mises en œuvre :

- **2.1 : Pérenniser (pour le PO FSE national) les instances et réseaux mis en place pour la période 2007-2013** (CSE ; réunions régionales ; réunions de réseaux) en redéfinissant toutefois, compte tenu de la réduction du champ d'action du PO FSE national et du repositionnement des acteurs territoriaux, leurs calendriers de travail, les champs d'action et responsabilités respectives pour ce qui concerne la diffusion des travaux d'évaluation et le circuit de décision en aval des

<sup>40</sup> Projet de règlement général, p.10

<sup>41</sup> Projet de règlement général, Art.43, p.55



recommandations. Dans cette hypothèse, même si une séparation fonctionnelle, administrative et politique se met en place, il semble important que des moments d'échanges soient poursuivis, au plan local entre les DIRECCTE (AGD du PO national pour les actions qui même moins nombreuses demeureraient animées au plan local par l'Etat) et les Régions (AG de leur programme) et à l'échelle nationale, entre la DGEFP et les têtes de réseau (ARF, ADF a minima), et dans certains cas avec les grands opérateurs (Pôle Emploi, FPSPP, ...). La question de l'articulation inter-PO FSE est d'ailleurs prévue dans la plupart des PO en préparation connus à ce jour.

- **2.2 : Mieux formaliser** (au plan national, mais le niveau régional pourra s'en inspirer) **le processus de décision au sein de la gouvernance, concernant la suite à donner aux recommandations** : par exemple, instaurer (ou confirmer) une étape dans les dispositifs et processus de pilotage du FSE pour l'examen, la validation (ou le rejet) puis la mise en œuvre des recommandations qui sont proposées.
- **2.3 : Prendre en compte lors de l'élaboration des calendriers des évaluations** (dans le plan d'évaluation par exemple), **un calendrier parallèle d'information sur les décisions et politiques publiques hors FSE**, qui permette de positionner le plus possible certains travaux d'évaluation au regard du planning des décisions politiques connexes (nationales ou locales), ce qui pourra renforcer l'appétence des acteurs vis-à-vis des travaux d'évaluation mais aussi l'utilité des travaux au service de la décision.

Recommandation stratégique n°3 :

**Poursuivre et renforcer la dimension participative et l'implication des acteurs à l'amont des processus évaluatifs**

**Destinataires de la recommandation :**

DGEFP (AG du PON FSE), autorités de gestions déléguées et autorités de gestion régionales, consultants

**Justifications de la recommandation proposée** (issues à la fois de l'étude et du contexte stratégique et réglementaire de la prochaine programmation) :

L'étude a montré le rôle majeur de la dimension participative dans la prise en compte et la diffusion des recommandations. Cette démarche partenariale et de réseau doit être poursuivie et amplifiée afin de favoriser l'appropriation des travaux évaluatifs et la déclinaison opérationnelle des recommandations.

**Actions proposées :**

Dans cette logique, plusieurs pistes de progrès pourraient être envisagées:

- **3.1 : Poursuivre une implication diversifiée multi-partenariale dans les instances clés du processus de mise en œuvre du programme national et de son dispositif d'évaluation** (telles que le CSE), en veillant notamment à une forte participation des utilisateurs potentiels des recommandations ou des parties



prenantes de leur mise en œuvre en aval. Au plan régional, cette fonction pourrait être assurée par les anciens Comités régionaux de l'Évaluation (transverses à plusieurs programmes et politiques).

- **3.2 : Associer les décideurs dès la conception du cahier des charges et aux moments clés du processus évaluatif**, notamment au moment de l'élaboration et la validation des recommandations. La connaissance fine par les acteurs des réalités de terrain, des moyens disponibles, de l'acceptabilité sociale de certaines recommandations ... peuvent aider à hiérarchiser puis valider les actions à entreprendre. Mais l'étude montre aussi que les décideurs, notamment au plan local, sont plus impliqués s'ils identifient les sujets en lien avec leurs politiques ou responsabilités.

Recommandation stratégique n°4 :

**Poursuivre et renforcer la dimension participative et l'implication des acteurs à l'aval des processus évaluatifs**

**Destinataires de la recommandation :**

DGEFP (AG du PON FSE), parties prenantes du PON FSE

**Justifications de la recommandation proposée** (issues à la fois de l'étude et du contexte stratégique et réglementaire de la prochaine programmation) :

Malgré la stratégie de communication Internet définie pour favoriser la diffusion des travaux d'évaluation (notamment accessibilité des rapports et des synthèses dans leur intégralité sur le site [fse.gouv.fr](http://fse.gouv.fr)) et bien que l'étude souligne les effets bénéfiques des lieux de discussion multipartites (notamment les réunions régionales et au niveau du volet central animées par le consortium d'évaluation ainsi que les réunions de réseau organisées au niveau national par la DGEFP), elle montre aussi le caractère hétérogène et parfois très faible de l'utilisation par les acteurs des conclusions et recommandations produites.

**Actions proposées :**

En aval des travaux d'évaluation, deux pistes sont suggérées pour renforcer l'utilisation des conclusions et recommandations :

- **4.1 : Encourager les Autorités de gestion** (nationale pour le PO FSE « emploi et inclusion » mais aussi les AG régionales) **ainsi que les Autorités de gestion déléguées, à maintenir des moyens et un planning a minima pour traiter le sujet de l'évaluation et élargir la typologie d'acteurs participant aux réseaux.** Ici, plusieurs scénarii seront à approfondir<sup>42</sup> :
  - Scénario 1 : « prolongement » et adaptation de l'organisation actuelle. Schématiquement, il s'agirait de maintenir, même reconfigurée, une mission de suivi-évaluation au plan national, un CSE, un réseau AG-DGEFP/AGD-

<sup>42</sup> En tenant compte des accord nationaux prévus, des précisions contenus dans les PO et de la charte nationale de gouvernance pluri-fonds en cours d'élaboration.



DIRECCTE, des réunions partenariales en région inter-fonds (pour mutualiser le temps) et des moyens de communication et de formation pouvant mener de manière spécifique des actions particulières. Dans ce cas, le champ et les moyens financiers se restreignant (le PO national est limité à l'emploi et l'inclusion et il disposera de moins de 3 Mrds € de FSE au lieu de 4,5), les moyens pour l'autorité de gestion nationale pourraient être réduits. De plus, le rôle et les moyens des AGD seraient également réduits proportionnellement mais les relations avec les Départements et l'ADF renforcés (ils sont déjà présents dans les instances d'échanges). Pour autant, la réduction proportionnelle n'est pas nécessairement pertinente car il existe un seuil en dessous duquel les dynamiques et interactions sont difficiles à maintenir. En outre, le suivi des informations (indicateurs du cadre de performance, indicateur de suivi du rapport annuel, préparation des enquêtes à 6 mois, ...) et la production des évaluations sont des obligations réglementaires fortes pouvant mobiliser des enveloppes dédiées au sein des crédits d'assistance technique des programmes. Dans ce cas-là une variante consisterait à expérimenter l'implication plus forte des directions « études » des DIRECCTE et des directions ou services sectoriels des OI pour diversifier les typologies d'acteurs et des cultures (approches « thématiques » versus approches « gestionnaires ») ;

- Scenario 2 : les moyens de suivi et d'évaluation seraient concentrés autour de l'Autorité de gestion (concentration au sein de la DGEFP, au détriment des AGD). Ce scenario semble peu réaliste compte-tenu de la nécessité pour l'Etat de pouvoir s'appuyer sur les DIRECCTE pour travailler le partenariat local avec les Conseils régionaux (logique inter-PO).
- Scenario 3 : les moyens sont délégués en DIRECCTE. A première vue séduisant, ce scenario est le moins pertinent car le PO « emploi et inclusion » reste un PO national qu'il faut suivre et évaluer à cette échelle.

Quelque soit le scenario retenu, il semble en tout état de cause important de pouvoir :

- planifier des moments dans le calendrier annuel de travail pour traiter des questions de l'évaluation (ce qui suppose la préservation d'un minimum de moyens et compétences humaines dans une période de réduction budgétaire, mais la question de la qualité des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation est essentielle pour satisfaire aux exigences de performance des nouveaux programmes) et donc disposer de crédits spécifiques ;
  - voire, lorsque cela est possible, identifier un « référent évaluation », agent déjà en poste mais qui pourrait être impliqué aux moments clés du processus évaluatif (contribution aux cahiers des charges nationaux ou régionaux, participation à certaines étapes de production, analyses ou identification des recommandations,...) et servir de relais avec les acteurs des niveaux décisionnels,
  - enclencher le plus tôt possible un volet « évaluation » dans les cycles de formation (les enquêtes soulignent le démarrage tardif sur la génération 2007-2013).
- **4.2 : Travailler les modalités de diffusion des travaux et adapter le format aux différentes catégories d'acteurs concernées.** Le travail de diffusion pourrait être fait en lien avec les chargés de communication des Programmes européens (aux plans national et régional) :



- Préserver ou créer un temps et une place dans les instances de pilotage nationales et régionales afin de traiter de l'évaluation et favoriser le lien entre évaluation et pilotage des PO
- Mener des actions de communication spécifiques et ciblées en direction des décideurs (décideurs de l'Etat au sein des services centraux et en région, élus en charge de collectivités départementales ou régionales, directeurs et décideurs au sein des opérateurs de la formation ou de l'insertion, ...).

Recommandation stratégique n°5 :

**Adapter les travaux évaluatifs pour une meilleure compréhension, appropriation et prise en compte des recommandations**

**Destinataires de la recommandation :**

DGEFP (AG di PON FSE), consultants ;

**Justifications de la recommandation proposée** (issues à la fois de l'étude et du contexte stratégique et réglementaire de la prochaine programmation) :

L'enquête et les entretiens conduits dans le cadre de la présente étude ont montré une hétérogénéité dans la prise de connaissance des travaux d'évaluation produits, que ce soit les Rapports d'Evaluation Annuels (REA) ou les évaluations thématiques. Différents facteurs ont pu expliquer cette situation. Un élément explicatif récurrent est néanmoins lié à la nature des livrables et aux modalités de formulation des recommandations.

Ces enseignements invitent à harmoniser la qualité et le niveau de restitution des évaluations et recommandations afin de faciliter leur appropriation et leur mise en œuvre effective.

**Actions proposées :**

Deux types d'action pourraient être étudiés :

- **5.1 : Systématiser et maintenir la production de synthèses** (c'est déjà le cas pour les évaluations thématiques), facilement compréhensibles, notamment en travaillant un style rédactionnel simple et non technique ; mais surtout « accompagner » leur diffusion afin de faciliter l'accès aux enseignements et recommandations des évaluations :
  - diffusion de la synthèse par publipostage électronique auprès des membres parties prenantes de la mise en œuvre du PO FSE national (membre du CNS et des AGD voire AG régionales), contenant le lien internet html pour l'accès au rapport complet via un « clic ». Ceci implique la consolidation et la mise à jour régulière de listes de diffusion « standards » avec l'appui des réseaux (ADF, ARF, AVE...). Un travail d'adaptation de ces listes de diffusion pourrait être mené pour chacune des évaluations (ciblage des responsables opérationnels en charge de la thématique traitée au sein des organisations, ciblage des élus...). La



diffusion des synthèses des travaux pourrait être organisée en direction des services évaluation des organismes gestionnaires.

- En parallèle, distribution physique des notes de synthèse lors de certaines réunions (réunion de réseau ou réunions régionales) avec présentation orale du contenu,
  - le cas échéant, diffusion inter-AG de PO FSE des résultats d'évaluation ;
  - organisation d'un séminaire annuel de capitalisation (comme cela a été organisé avec succès lors de la programmation 2007-2013).
- **5.2: Privilégier un nombre limité de recommandations** (une dizaine au maximum) pour chaque rapport d'évaluation, en veillant à ce qu'elles puissent :
- Susciter le débat ;
  - Etre structurées, autour d'un libellé clair ;
  - Permettre d'identifier :
    - S'il s'agit d'une recommandation à caractère stratégique ou opérationnel ;
    - Le destinataire et les parties prenantes concernés par la recommandation et si cela est facilement identifiable, le responsable ou pilote de l'action ;
    - Une justification, tirée de l'évaluation ou des éléments de contexte ou de prospective (le problème à résoudre, l'opportunité ou l'atout à mobiliser, la nouvelle réglementation à mettre en œuvre, ...)
    - Des informations ou suggestions (ou des exemples) facilitant la mise en œuvre opérationnelle de l'action recommandée ;
    - Le cas échéant, ses implications et/ ou difficultés de mises en œuvre afin de faciliter le débat et donc une meilleure appropriation en aval de l'action.
- **5.3 Communiquer régulièrement sur les travaux d'évaluation** (y compris les recommandations formulées) **ayant suscité l'intérêt des acteurs**, ceci afin d'entretenir une appétence et une image positive d'utilité et opérationnelle des évaluations. Au plan régional et local, quatre études semblent avoir retenu l'attention (l'évaluation sur l'égalité des chances femmes-hommes, l'évaluation sur le pilotage du FSE, le FSE et l'offre d'insertion, l'évaluation sur la formation tout au long de la vie) et ont aussi bénéficié du plan de communication du FSE. Une communication spécifique doit pouvoir être mise en place en direction des décideurs finaux.



## 6 Annexe : Glossaire

<b>ACI</b>	Atelier et chantier d'insertion
<b>ADF</b>	Association des Départements de France
<b>AG</b>	Autorité de gestion
<b>AGD</b>	Autorité de gestion déléguée
<b>AI</b>	Association intermédiaire
<b>ARF</b>	Association des Régions de France
<b>ASP</b>	Agence de services et de paiement
<b>AVE</b>	Alliance Villes Emploi
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CG</b>	Conseil Général
<b>CNS</b>	Comité national de suivi
<b>CR</b>	Conseil Régional
<b>CRP</b>	Convention de reclassement personnalisée
<b>CRSN</b>	Cadre de référence stratégique national
<b>CSE</b>	Comité scientifique de l'évaluation
<b>CSF</b>	Contrôle de service fait
<b>CTP</b>	Contrat de Transition Professionnelle
<b>DELD</b>	Demandeur d'emploi de longue durée
<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois
<b>DGEFP</b>	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>EDEC</b>	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
<b>EI</b>	Entreprise d'Insertion
<b>EPIDe</b>	Etablissement Public d'Insertion par la Défense
<b>FEDER</b>	Fonds européen de Développement Régional
<b>FPSP</b>	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
<b>NACRE</b>	Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise



<b>OI</b>	Organisme Intermédiaire
<b>OPCA</b>	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
<b>OT</b>	Objectif thématique
<b>PDI</b>	Plan Départemental d'Insertion
<b>PE</b>	Pôle Emploi
<b>PLIE</b>	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
<b>PI</b>	Priorité d'investissement
<b>PO</b>	Programme opérationnel
<b>PTI</b>	Pacte territorial d'insertion
<b>RAE</b>	Rapport annuel d'exécution
<b>REA</b>	Rapport d'évaluation annuel
<b>SIAE</b>	Structure d'insertion par l'activité économique
<b>VAE</b>	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible